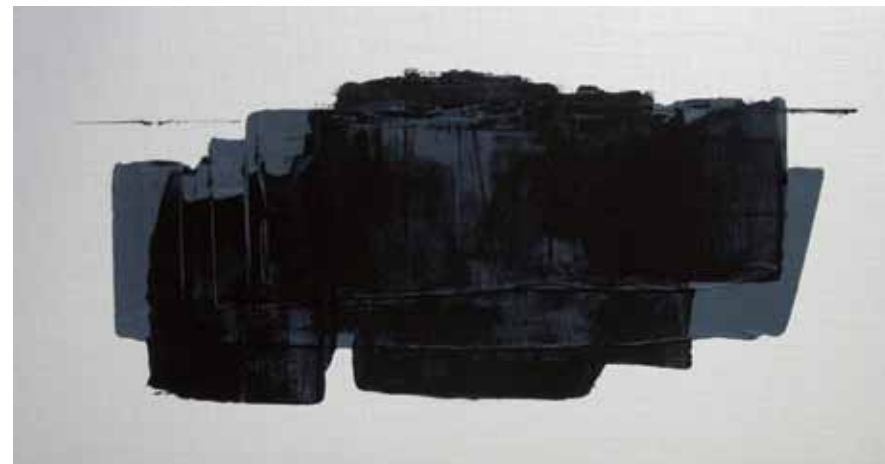




La charte, encore !

Dossier

La province et le fédéralisme pétrolifère

EN COUVERTURE

ANNE-MARIE THOUIN

ÉMERGER | 2012 |

ACRYLIQUE SUR PAPIER TOILÉ NON ACIDE

30,5 CM X 15,2 CM | 12" X 6"

COLLECTION PRIVÉE

Géographe de formation, c'est à partir de 1995 que j'aborde la peinture avec comme bagage une vision augmentée d'une sensibilité portée sur notre monde terrestre, *la peau du monde*. Toute cette matière qui résiste (ou non) au passage du temps dont j'observe les textures fléchies, triturées, rouillées, se manifestant par d'innombrables formes rongées, crevassées, érodées, brûlées. Influences qui confirment le choix de mes couleurs terreuses, vieilles, chaudes et profondes déposées sur les toiles. Des œuvres qui traduisent une volonté de me laisser guider auprès d'une représentation abstraite, soustraite en somme des sources concrètes d'inspirations, pour n'en traduire que l'effet minimaliste.

Stéphane Mallarmé a écrit : « Peindre non la chose, mais l'effet qu'elle produit ». Il ne m'en faut pas plus pour me voir confirmer dans cette voie que je n'ai pas délaissée depuis. J'expose mon travail au public depuis 1998, toujours lors d'expositions solos, et mes œuvres sont réparties dans des collections privées à Montréal, à travers le Canada, aux États-Unis et en Europe. Les toiles, majoritairement de grands formats, sont très souvent bordées ou confinées par des pans monochromes.

Je me retrouve aujourd'hui, après un temps d'arrêt, devant l'exploration d'immenses possibilités que procurent les nouvelles technologies numériques qui nourrissent, influencent et accompagnent forcément ma vision artistique. Au quotidien, la photographie, la vidéo et la littérature accompagnent cette démarche artistique. Parallèlement et inextricablement, je ne peux concevoir ma démarche sans le recours et le soutien de la musique. Du baroque au jazz, du classique au néoclassique, du folk rock progressif à l'ambient, là où minimalisme contemporain (bien sûr) s'allie aux tendances actuelles électroacoustiques. Je suis une réelle admiratrice du pianiste et compositeur berlinois Nils Frahm. Ses musiques, parfois intégrées à mes billets, font office de résonances et de stimuli dans mes explorations quotidiennes. Je crois que si mon existence n'avait nullement été supportée par les arts visuels, je serais certainement devenue musicienne... fort probablement « géomusicienne ». J'habite Montréal... mais je rêve de grands espaces... libres.

Anne-Marie Thouin

Site internet

annemariethouin.ca

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

40 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807



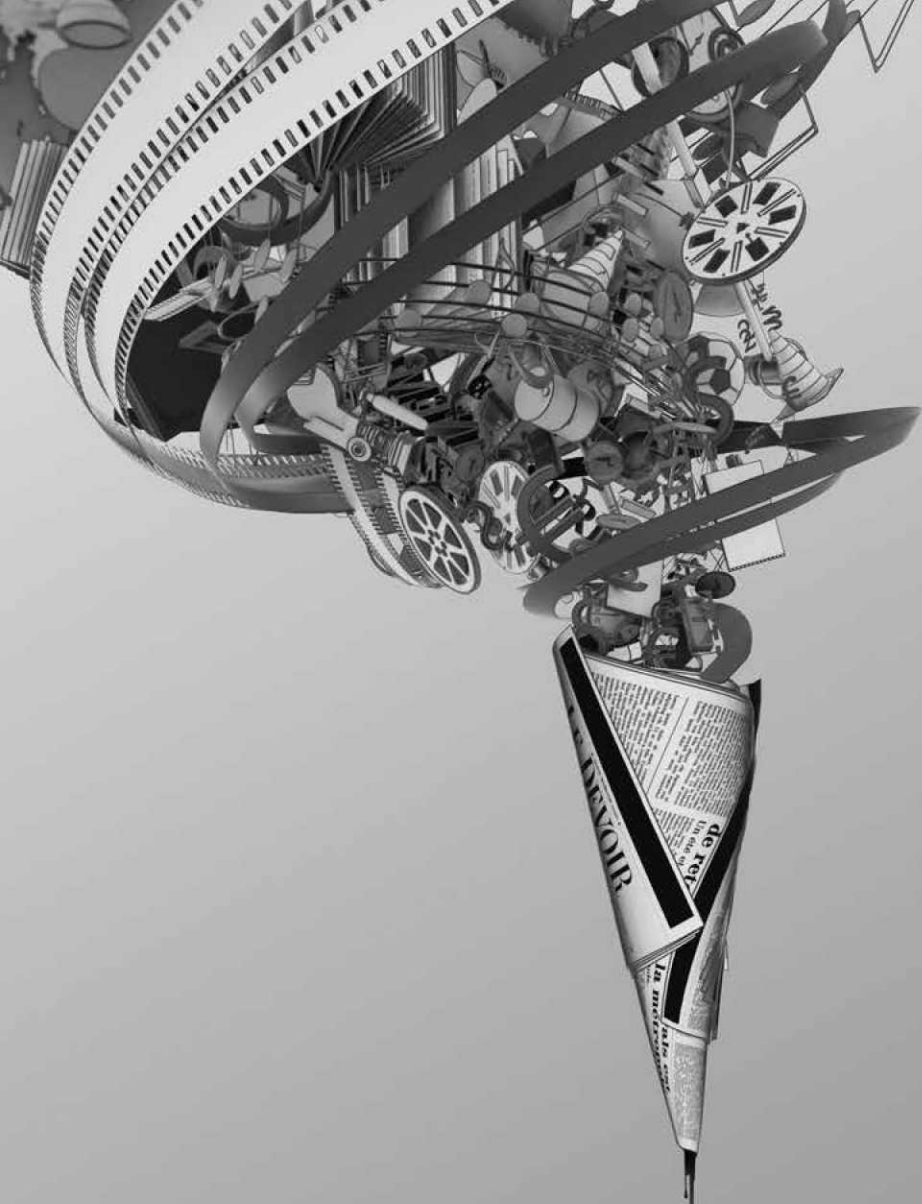
L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
Numéro sans frais : 1-866-845-8533
Télécopieur : 514-845-8529
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante

Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM) ; Sylvain Deschênes ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Lise Lebrun, animatrice communautaire ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Michel Rioux, journaliste ; Patrick Sabourin, chercheur IRFA, Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture :** Lucia Ferretti ; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ) ; Chrystiane Pelchat, enseignante ; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC ; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal ; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau :** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris) ; **Membres du jury du prix Richard-Arès :** Lucille Beaudry (UQAM) ; Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM) ; Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus :** Paul-Émile Roy ; Mathieu Bock-Côté.



actualité

Je choisis
LE DEVOIR
Libre de penser

SOMMAIRE

Éditorial

Le statut de province est hautement toxique

-Robert Laplante 4

Souper conférence 2013

Le prix Rosaire-Morin 2013

à Andrée Ferretti

Debout dans ses convictions

-Robert Laplante 9

Allocution de la lauréate

-Andrée Ferretti 12

Le frissonnement

-Catherine Dorion 15

Présentation de Jean Garon

-Andrée Ferretti 19

Articles

Les trois fonctions du projet d'assurance autonomie

-Jacques Fournier 24

De la hantise de l'anglais!

-André Gaulin 42

Juridisme et faux arguments

-Guillaume Rousseau 52

Objection juridique à un argumentaire politique

-François Côté et Daniel Turp 56

Pour une laïcité cohérente et cohésive

-Denis Monière 68

La croix et le lys

-Sam Haroun 72

Dossier

LA PROVINCE ET LE FÉDÉRALISME PÉTROLIFÈRE

Enbridge: lorsque le mensonge se drape de vertu

-Bernard Dagenais 94

Géopolitique canadienne du pétrole

-Pierre-Paul Sénéchal 103

Le Saint-Laurent: les conséquences non calculées du risque pétrolier

-Pierre Blouin 134

Lire

Lire les essais

176

Robert Laplante*

LE STATUT DE PROVINCE EST HAUTEMENT TOXIQUE

La province de Québec n'a pas de point de vue sur le monde. Elle vit dans l'espace folklorique que lui aménage le gouvernement *canadian*, le seul autorisé à fixer les conditions et les modalités d'échange. La province de Québec n'a pas d'intérêt vital, elle n'est que bénéficiaire d'une politique étrangère qui détermine qui aura la becquée. Elle frissonne dans l'espérance des retombées. La province de Québec n'a ni territoire ni conscience de territoire. Elle ne sait rien de la raison géostratégique. Elle ne sait rien de ce que sa terre représente pour les autres, ceux qui veulent la traverser, la piétiner, la souiller. La province de Québec se porte à merveille.

Et cela se sait à Calgary comme à Ottawa. C'est pourquoi elle est incapable de se penser dans la géopolitique du pétrole, ignorante des dynamiques continentales au point de n'avoir rien à dire sur ce que des forces hostiles cherchent à faire du Grand Fleuve. La province de Québec fleurit dans les esprits. Comme du chiendent perçant l'asphalte, elle a depuis longtemps traversé les mous raisonnements de trop nombreux souverainistes qui s'imaginent pragmatiques quand seulement ils renoncent et se défilent. La province de Québec est pusillanime et aveugle. D'une cécité morbide, celle de l'autoaveuglement. Celle de l'indigence intellectuelle et de l'indolence satisfaite.

La province salive à l'idée des retombées du pétrole sale. Elle cherche à se convaincre de se laisser porter par la rhétorique qu'on lui administre depuis toujours. Des emplois, des emplois payants! Une prospérité de pacotille que de formidables machines de propagande lui brandissent pour qu'elle laisse passer la richesse et se contente d'assister au spectacle. La province a tout à coup le goût du risque pour jouer avec le destin des eaux, pour se payer d'optimisme technologique. La province a la passion de la balance commerciale et le goût d'en finir avec les importations pour mieux rouler dans les 4X4 de l'incrédulité climatique.

La province a le goût de se réconcilier avec ses notables pour mieux se sentir grandie de les voir apparaître dans les antichambres des sièges sociaux étrangers. Elle a le goût de les croire, comme le corbeau de la fable a toujours le goût de se laisser bercer par les flatteries du renard. La province grandit à vue d'œil, grugeant le Québec, érodant ses assises. La province a le goût de se soumettre, elle a le goût de s'imaginer du côté des « winners ». Elle a le goût de se faire croire qu'elle sera autre chose qu'un paillason dans le Canada pétrolier.

Alors la province s'empresse de faire des ronds de jambe à l'Alberta à qui elle propose comité et discussion d'affaires. Alors elle multiplie les œillades pour se faire croire qu'elle est désirée. Peut-être aussi pour camoufler sa peur. Alors elle fait des simagrées pour détourner non plus seulement sa rhétorique, mais ses institutions. Une consultation sur Enbridge? Aussitôt dit aussitôt expédié. Terminée la mascarade, Enbridge condescend à parader pour la galerie. Ottawa décidera, sourires en coin. Un pipeline pour mieux avancer dans le fédéralisme pétrolifère? Un port à Cacouna? Intéressant... La province est pragmatique.

La province est provinciale comme jamais dans ce désert intellectuel où se dessèche notre intérêt national dès lors qu'il est question de prendre la mesure de l'immensité des enjeux que soulèvent les forces qui planifient de piétiner notre territoire, d'en décider des usages, d'en fixer les périls. Le dossier qu'on va lire dans la présente livraison dresse au moins autant de matière à scandale qu'il interpelle toutes les forces vives de la nation. Le Canada qui manœuvre pour nous réduire à un vulgaire lieu de passage, ce Canada se construit plus que jamais à nos dépens, aux dépens de l'avenir de nos enfants. Les puissances financières qui poussent sur les stratégies pour désenclaver le pétrole albertain n'ont que faire de ce que nous sommes, de ce que nous voulons, de ce que nous entendons faire pour notre territoire et notre environnement. Elles ne reculeront devant rien. Surtout pas devant toutes les manœuvres pour s'assurer du concours des élites velléitaires. Ces forces vont tout mettre en œuvre pour nous enfermer dans un monde dont nous avons pourtant les moyens de nous émanciper. À la condition toutefois de cesser de nous payer de mots. À la condition de nous astreindre à l'exigeant travail d'élaboration d'une doctrine de l'intérêt national et à celui, non moins éreintant, de mobilisation des forces rassemblées par une vision stratégique claire.

Nous avons un rapport de force qui pourrait nous être éminemment favorable. À la condition, toutefois, d'avoir la clairvoyance d'en estimer le potentiel et le courage d'en exploiter le rayon d'action. La question du pétrole sale n'est pas un enjeu comme un autre. C'est un enjeu carrefour où se croisent, se révèlent et s'entrechoquent les vérités brutales de notre existence en Canada. C'est la question du modèle de développement économique, c'est celle du respect de notre environnement. C'est celle de notre autodétermination et du respect de notre volonté démocratique. C'est celle de

l'inexistence d'une communauté de destin avec une société et une nation qui nous sont radicalement étrangères. C'est celle, en somme, de notre domination dans un système qui nous dépouille de la capacité de définir nos choix quand ils heurtent les siens.

Quelle place entendons-nous définir pour le Québec dans la dynamique continentale du pétrole? Quelles contraintes, quelles fatalités sommes-nous prêts à accepter? Avons-nous la moindre idée de ce que nous pourrions faire pour en monnayer le risque? Quelles forces pouvons-nous dresser, quels arguments pouvons-nous faire valoir pour imposer notre point de vue? Pouvons-nous seulement nous rendre indispensables à toute forme d'arrangement? Sommes-nous capables de définir une position globale assez sophistiquée pour nous rendre possible la ruse, assez riche pour définir les compromis? Sommes-nous suffisamment conscients de ce que nous dictent nos intérêts? Bref, sommes-nous capables de nous conduire comme une nation? Sommes-nous capables d'exiger de nos partis politiques, de notre Assemblée nationale et de notre gouvernement qu'ils en finissent avec la pensée rabougrie des provinciaux?

Il est temps de passer aux choses sérieuses. La plus polluante des énergies fossiles, c'est celle qui fait tourner les moulins de l'impuissance consentie. Le statut de province est hautement toxique. □



VIGNOBLE • WINERY

RIVIÈRE DU CHÊNE



11 VINS D'ICI

LIVRÉS POUR VOS CÉLÉBRATIONS

www.vignobleriviereduchene.ca/commande

*La Rosée
Gabrielle*

W



PHENIX

*Cuvée Glacée
des Laurentides*

MONDE

Les Buller

L'Adélard

MONDE

Vin de glace

Vino di Ghiaccio

Ледяное вино

Vino de Hielo

アイスワイン

Wino lodowce

Ledové Vino

Ledeno Vino

Buzla şarabı

Ice Wine

Айсвайн

Reitsee

冰酒

**ÉRA
PORTÉ
ROSS**

*Les Buller
de Gabrielle*



**LIVRAISON
GRATUITE**

À L'ACHAT D'UNE CAISSE
DE 12 BOUTEILLES

8 NOVEMBRE AU 24 DÉCEMBRE

DÉTAILS SUR LE SITE

807, ch. de la Rivière-Nord,
St-Eustache, J7R 0J5 - 450-491-3997



Le prix Rosaire-Morin 2013

à Andrée Ferretti

**DEBOUT DANS SES
CONVICTIONS**

S'il est une figure parmi les artisans de *L'Action nationale* qui a su incarner aussi bien la détermination farouche que l'attachement indéfectible à son peuple et son pays, c'est bien celle de Rosaire Morin. Il a tant fait pour le Québec, ce n'était que justice que la Ligue d'Action nationale honore sa mémoire en créant le prix qui porte son nom.

Mais la célébration de ce soir n'est pas seulement une occasion de témoigner notre fidélité à l'homme admirable et attachant qu'il a été. C'est aussi et surtout le moment de témoigner des idéaux qui l'ont inspiré et qui ont façonné son héritage et solidifier les bases de ce qui nous rassemble ici ce soir. Rosaire Morin brûlait d'un amour du Québec, un amour assez fort pour triompher de tous les obstacles, pour inspirer toutes les patiences.

C'est pour célébrer la force de cet amour du pays que nous remettons ce soir le prix Rosaire-Morin à madame Andrée Ferretti. Nous le remettons à la militante, certes, mais aussi à l'essayiste, à l'auteur, à la polémiste redoutable, à l'oratrice passionnée. Bref, nous le remettons à une femme entière, parce qu'elle est une femme entière. Tout d'une pièce, debout dans ses convictions, droite et tenace dans ses engagements.

Andrée Ferretti n'a pas seulement été une militante de la première heure, une figure rayonnante de l'indépendantisme renaissant du début des années 1960. Elle incarne la pulsion vive, l'élan militant nourri de la seule force capable de venir à bout de tous les obstacles, celle que procure la fidélité à son peuple, à ce qu'il y a de meilleur en lui. Depuis plus de cinquante ans, Andrée Ferretti aura pratiqué un indépendantisme intransigeant, le seul qui sache garder l'espoir rivé sur les balises qui laissent deviner les voies de la liberté dans les chemins semés d'embûches.

L'usage veut qu'en une occasion comme celle-ci l'on relate les accomplissements, qu'on énumère les collaborations, les contributions aux grands moments du combat national. On me permettra de faire ici un accroc au protocole pour souligner d'un seul trait et avec une même reconnaissance non pas les actions d'Andrée Ferretti mais bien plutôt l'ensemble de son œuvre. Un œuvre, c'est-à-dire un mouvement de l'être tout entier qui se jette dans le monde pour y faire trace.

Il n'y a pas de césure entre le travail militant d'Andrée Ferretti et sa démarche de connaissance, tout comme il n'y a pas de hiatus entre son engagement politique et sa liberté créatrice. Ses romans s'enracinent dans ce qu'il y a de plus inspirant dans la culture québécoise qui s'affirme, comme ses essais tranchent dans la pensée flasque des démissionnaires. Ses emportements, faut-il le mentionner, sont légendaires. Mais il faut aussi se rappeler jusqu'à quel point ils ont été et continuent d'être nécessaires. La tiédeur tue. La mollesse est notre pire ennemi.

Il faut saluer son caractère énergique. Andrée Ferretti sait ce que c'est que le dépassement. Ses proches savent que cela donne une couleur particulière à son immense générosité. Car dans le tourbillon de son incessante activité se dessine la

figure de la fidélité à tout ce qui, au-delà des ruptures parfois nécessaires, vient réaffirmer l'essentiel.

Rosaire Morin avait une qualité exceptionnelle, il savait deviner la force des êtres. Serait-il avec nous ce soir qu'il aurait fait lui-même la recommandation de remettre à Andrée Ferretti ce prix de la reconnaissance. Parce qu'il savait que rien n'est plus puissant que le regard porté sur les pas qui ont fait le chemin pour mieux juger de l'horizon. Gaston Miron, avec qui elle a beaucoup travaillé et aux côtés de qui elle a mené bien des combats, a trouvé les mots qui donnent à son parcours tout le sens que nous accordons à la remise de ce prix. Nous savons qu'elle « arrive à ce qui commence ».

Grâce à elle, grâce à ce qu'elle incarne et en raison de ce qu'elle inspire, nous savons aussi que « ça ne pourra pas toujours ne pas arriver ».

Andrée Ferretti, c'est un honneur de vous remettre le prix Rosaire-Morin.

Nous ferons l'indépendance. Nous la ferons avec vous. Nous la ferons pour vous. Pour nous, pour la suite du monde.

Robert Laplante

25 octobre 2013

**ALLOCUTION DE LA
LAURÉATE DU PRIX
ROSAIRE-MORIN 2013**

Bonsoir à vous toutes et tous, fidèles et indispensables soutiens de *L'Action nationale*: la Ligue, la Revue, les Cahiers de lecture.

Mesdames et messieurs de la Ligue d'Action nationale, vous êtes incontestablement de parfaits émules de Rosaire Morin, pour avoir une conception du militantisme si large que vous m'avez jugée digne du prix que vous me remettez ce soir et de l'honneur qui en résulte.

Car, évalué à l'aune de la réalisation de l'objectif primordial, visé par mon action militante et mes écrits, il est loin d'être certain que je mérite ce prix. En dépit des multiples débats et durs combats auxquels j'ai ardemment participé avec quatre générations de militants indépendantistes, la nation québécoise n'est-elle pas tout aussi éloignée de son accès à l'indépendance politique qu'il y a cinquante ans ?

J'accepte néanmoins le prix avec reconnaissance, fierté et bonheur.

Précisément, parce que je n'ai rien réalisé, pas la plus infime réforme du système dominant, n'ayant jamais accepté le moindre compromis qui m'aurait permis, comme cela m'a

quelques fois été proposé, d'accéder à certains postes de responsabilité dans les instances de nos institutions politiques et culturelles provinciales.

Précisément, parce que j'ai toujours pensé et pense toujours que ce n'est pas en œuvrant à l'intérieur de ses cadres et dans le respect de ses règles qu'on renversera l'ordre établi. Au mieux peut-on y corriger les pires effets délétères des conditions d'existence de notre nation. Pour un temps, comme le montre à l'évidence le désastreux recul du français comme langue officielle et d'usage, malgré l'adoption de la Charte de la langue française, il y a à peine 36 ans. Et l'on peut sans crainte de se tromper prédire le même sort à la Charte des valeurs québécoises dans le cadre constitutionnel actuel.

Précisément, parce que je crois que l'accession à l'indépendance repose sur un militantisme dont la vertu principale est de ne jamais lâcher la proie pour l'ombre; sur un militantisme dont l'objectif principal est la politisation et la mobilisation du peuple, puisque, comme le disait joliment Hélène Pedneault, seule la force de son désir d'autodétermination peut conduire à la victoire décisive; sur un militantisme dont l'exigence principale est l'engagement dans une lutte sans détour, ouverte et constante, contre toutes les formes directes et surnoises de domination et d'exploitation qui maintiennent notre nation dans une dépendance de plus en plus destructrice non seulement de ses institutions, mais des caractères même de son identité.

Précisément parce que je crois qu'une lutte victorieuse pour l'indépendance requiert de ses militants une liberté sans restriction de parole et d'action. Car il faut être déjà libre pour communiquer le désir de liberté.

Un soir, alors qu'à son invitation, je le rencontrais dans les hauteurs d'un édifice de la rue Sherbrooke, Rosaire Morin m'a fait part de son estime pour mes justes analyses, mes convictions profondes et mon engagement sans peur. « Vous luttez comme vous respirez », m'a-t-il dit. Avant que je n'aie eu le temps de rougir, il avait déjà commencé à critiquer avec autant de bienveillance que de sévérité l'impétuosité de mon discours et de mon action révolutionnaires.

Lui qui était révolutionnaire dans toutes les fibres de son être. Lui qui n'avait de cesse d'élaborer des stratégies inédites de lutte, telle, pour ne donner qu'un exemple, l'organisation des États généraux du Canada français, à la fin des années 1960. Lui qui n'avait de passion plus grande, d'engagement plus constant que ceux qu'il investissait avec un dévouement et un désintéressement personnel sans égal, dans la lutte pour l'indépendance de sa nation.

Je veux croire que nous unissaient au-delà de négligeables divergences, un même amour de la liberté et la même espérance de voir notre peuple en prendre le risque.

Car, comme le disait Gaston Miron, moins dans une affirmation de confiance que dans un cri désespéré d'espoir : « Cela ne peut pas toujours ne pas arriver ».

Continuons le combat.

Vive le militantisme. Vienne l'indépendance.

LE FRISSONNEMENT

Pendant que nous cherchons à sécuriser nos acquis
Tout s'en va
les années tombent les unes sur les autres comme des allées
de dominos
et nous attendons de n'être plus bons à rien pour essayer
enfin de nous prendre en main
mais finalement nous dire à nous-mêmes, comme un vieux
désinvolte aux artères encrassées « oh, je suis trop magané
maintenant de toute façon, autant me scraper la face encore
à soir »

et en attendant, toujours aussi fascinés par la hauteur
nous échafaudons sans cesse de nouveaux châteaux de cartes
vite monter le plus possible avant qu'un coup de vent ne
défasse l'édifice
avant que la mort ne nous prenne
sortir de nouvelles cartes
ne jamais se reposer entre deux cartes
faire mieux que nos voisins
dépêchons, courons, ramons
les investisseurs n'encourageront pas les deuxièmes violons
et personne ne voudra de l'avant-dernière nouveauté

* Auteure et comédienne

** Poème déclamé à l'occasion du souper conférence 2013 de L'Action nationale

Et moi pourtant
J'aurais voulu connaître ce qui vieillit
ce qui est capable de vieillir
Ce qui reste là intuable et drette au milieu de l'incessante
tempête des dernières nouveautés
qui nous arrivent de loin mais qui sont là disponibles pas
chères accessibles
qui assomment à mort les marchés indigènes
qui enlèvent au monde entier l'espace pour créer soi-même,
pour confectionner, pour être en action plutôt qu'en état de
réception perpétuelle
de consommation inconditionnelle
ces nouveautés qui pensent à nos besoins mille besoins à
l'avance
et nous sommes tellement saturés de satisfaction
que nous avons oublié ce que c'était que le désir
et nous avons encore moins l'ombre d'un souvenir de ce que
c'est que de trouver soi-même le moyen d'y répondre
Nous n'avons pas besoin d'être débrouillards nous n'avons
qu'à ouvrir la bouche comme un oisillon dépendant

Mais l'homme qui ne crée pas est un homme obèse
tout entre en lui par tous les canaux et rien n'en sort
il avale il n'est que péristaltisme
et ce qu'il porte barricadé en lui
cette chose qui lui aura été transmise de main d'artisan
d'homme à homme soigneusement de mère à enfant depuis
la nuit des temps comme pour une course à relais contre
le néant et qui aujourd'hui est arrivée jusqu'à lui, c'est à lui
qu'elle va s'arrêter
c'est à lui qu'elle va s'enfoncer dans la bouette et sombrer
dans les oubliettes de l'humanité

Nous nous sommes débarrassés des liens handicapants qui
nous unissaient les uns aux autres
Et nous sommes devenus libres et solitaires, et désemparés
Avec ce sentiment collant d'impuissance générale
nous en sommes presque à hisser le drapeau blanc
et à ordonner qu'on fasse taire ceux qui nous disent encore
qu'il faut continuer à se tenir debout

parce que la vérité c'est que nous ne savons plus comment
sortir de cette extrême prudence
nous ne savons plus comment sortir de cette sécurité qui a
habillé notre pensée et notre cœur de casques, de ceintures
et de coussins gonflables et qui a étouffé notre émotion dans
ses masques à gaz afin qu'elle cesse de générer des idées
bâtardes
des idées sauvages qui n'ont rien à foutre des œillères et des
licous
des idées dangereuses qui se câlissent de ceux aux pieds de
qui tout le monde s'incline

Mais la sécurité a tracé pour notre pensée des sentiers avec
des barrières partout
grâce auxquels nous évitons
le frémissement de l'inconnu
la fébrilité d'un sol dont encore ne nous aurait dit quoi
penser, dont on serait obligé d'explorer la consistance
physiquement, avec toute la sensibilité de ce corps qui ne
nous sert plus à rien, ni à courir dans les chemins non
défrichés, ni à battre fort au contact des choses défendues
que nous ne savons même plus que nous désirons
Grand bien nous en fasse
Nous sommes saufs
Nous avons été sécurisés

Dans un monde où croire en quoi que ce soit est considéré
comme un acte de fanatisme, que pourra-t-on jamais bâtir?
À quoi sommes-nous encore capables de donner du sens
Outre l'économisme?

Il suffirait qu'on sorte des chemins que d'autres ont tracé
pour nous
et qu'on se laisse séduire
Par le plaisir qui nous prendrait alors
Par le frissonnement du risque
Par l'exaltation de la découverte
par toutes ces sensations délicieuses que nous croyions
réservées à l'enfance ou à l'amour fou
et dont nous ne savions pas qu'elles étaient demeurées en
nous tout ce temps-là

attendant sagement qu'on désapprenne la résignation
attendant sagement le retour
du désir de vivre
et de l'envie de bâtir soi-même sa propre maison

Alors
Pour nous aider à oser
J'ai écrit cette petite prière
Vive mon peuple
Vive ma gang
T'es hot
Même avec tes faiblesses t'es belle
T'es originale, t'es rare
Pis je veux pas te faire chier mais je te le dis parce que je
t'aime
Tu mérites mieux que ça
Fait que dégêne-toi pis sors de chez vous
Tu vas voir, fais-moi confiance, tu vas y prendre goût.

**PRÉSENTATION DE
JEAN GARON AU
SOUPER-CONFÉRENCE 2013
DE L'ACTION NATIONALE**

Je vous redis bonsoir cher public, avec l'espoir que nos riches et délicieuses agapes n'aient pas trop ramolli vos ardeurs combattantes, qu'elles vous laissent toute la latitude d'esprit et de cœur pour apprécier à sa juste valeur la beauté et la force du militantisme de notre invité d'honneur.

J'ai choisi en effet de vous présenter ce soir, un homme qui fut non seulement un bon député et un excellent ministre, mais d'abord et avant tout un grand militant pour l'indépendance du Québec, même si à mon avis, qui n'est pas plus humble qu'infaillible, il a fait une erreur en substituant la proposition de souveraineté-association au projet d'indépendance. Je me permets d'exprimer cette opinion, puisque monsieur Garon aura, ce soir, le dernier mot

Pour tout vous dire, j'ai découvert Jean Garon, en lisant son *Pour tout vous dire*. Autobiographie qui m'a éblouie. Pourtant, ce n'était pas donné d'avance. Je n'avais pas oublié que nous nous étions rencontrés et confrontés dans les années de grande effervescence du mouvement indépendantiste. Nos conceptions respectives des stratégies de luttes à mettre en œuvre pour l'accession de notre nation à sa pleine autodétermination, étaient en principe aussi valables l'une que l'autre. En pratique, ni ses choix ni les miens ne nous ont donné jusqu'à maintenant le pays que nous appe-

lons de tous nos vœux, de toutes nos forces, auquel chacun à sa manière a consacré le meilleur de lui-même.

Le rappeler est dire une vérité de La Palisse en parlant de Jean Garon.

Car il s'agit bien de cela. De manière incontestable et comme il le revendique fièrement, Jean Garon est avant tout un militant, Il l'a toujours été, et de la plus belle manière qui soit : avec authenticité. C'est ce que met en lumière son autobiographie. Nous y découvrons en effet la haute stature de l'homme qui repose toute entière sur l'authenticité de ses engagements dans l'ordre de la pensée aussi bien que de l'action, tous parfaitement intégrés dans sa vision complexe de la nécessité de ses choix.

Je dois bien sûr rappeler avec insistance son action déployée au ministère de l'Agriculture dont il a été le mémorable ministre de 1976 à 1985. René Lévesque qui voulait asseoir son nouveau pouvoir sur la collaboration de personnes intelligentes et solides, à la fois visionnaires et pragmatiques, animées par leur seul désir de servir les intérêts de la nation québécoise, l'y nomma dès le lendemain de son arrivée aux commandes de l'État.

Intellectuel d'envergure, professeur d'économie à l'Université Laval, n'ayant jamais vécu ni travaillé sur une terre, cette nomination était inattendue et elle étonna en premier lieu Jean Garon lui-même, bien qu'il reconnut avec monsieur Lévesque que tout l'y prédestinait : sa formation d'économiste, ses années de militantisme dans le Québec des régions, ses expériences dans l'entreprise privée, notamment à Ciment Québec, sa rare capacité d'écoute des gens, son aptitude à évaluer rigoureusement les situations et à décider. Il fut à la hauteur des attentes de son chef.

Il a en effet fait adopter de nombreuses Lois qui toutes ont modifié avantageusement l'activité agricole et celle des pêches et de l'alimentation. Pour un temps, comme il le reconnaît lui-même avec une certaine tristesse, un désenchantement certain.

Il me faut aussi rappeler, comme l'a souligné Denis Monière dans sa critique de *Pour tout vous dire* que contrairement au jugement, parfois à l'allure d'accusation, alors porté par de nombreux contemporains, Jean Garon, bien que conservateur, n'était pas, n'a jamais été un homme de droite, mais un exemplaire social-démocrate, attaché dès son enfance à la justice sociale, principe inculqué par son père, qu'il appliqua rigoureusement en tant que ministre de l'Agriculture et aussi de l'Éducation.

J'écrivais récemment ceci dans le magazine littéraire *Nuit blanche*: «Souligner la largeur de vue de Jean Garon, ses qualités de travailleur acharné, ses débats soutenus avec autant de modération que de passion, ses combats menés avec autant de ruse que de droiture, ses importantes réalisations, toutes motivées par un sens aigu de son devoir de servir l'intérêt public, son inébranlable conviction de la nécessité de l'indépendance, sa critique du manque d'audace de ses compatriotes, de leur peur de s'assumer comme peuple libre et souverain, est encore n'avoir rien dit de la complexité de la pensée et de l'action de l'homme politique le plus authentique de notre histoire récente. Authenticité qui tient à sa parole pleine, confiante d'être conforme à l'action accomplie, qui tient dans ses engagements qui ne s'écartent jamais des promesses faites, qui tient dans sa relation d'adhésion, voire d'adhérence aux tours et détours de la longue marche de sa nation vers l'indépendance».

Comme vous pouvez le constater, même s'il a choisi le Parti de la souveraineté-association plutôt que le mouvement

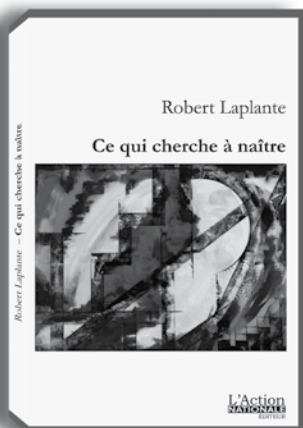
indépendantiste, comme voie d'accès à notre plein épanouissement national, j'admire le parcours de Jean Garon et lui suis infiniment reconnaissante de l'avoir tracé dans l'espoir qu'il conduirait ses compatriotes au seuil du pays désiré, un pays bien à eux, un pays qui leur ressemble et les rassemble.

Un compliment personnel pour terminer. En refermant *Pout tout vous dire*, j'ai pensé, monsieur Garon, que la vieillesse vous allait bien, comme un gant de qualité qu'on porte depuis longtemps, qui s'est si bien fait à notre main qu'elle accomplit presque d'elle-même, avec grâce et noblesse les tâches qu'on lui assigne. Comme il y a encore beaucoup de pain sur la planche, il est à prévoir vous saurez la tenir occupée.

Et dès maintenant, en nous adressant votre parole.

L'Action NATIONALE

ÉDITEUR



Robert Laplante

Ce qui cherche à naître réunit des textes de la deuxième moitié du cycle post-référendaire pour contribuer à la recomposition en cours des forces nationales.

208 pages

ISBN 978-2-89070-007-9

25 \$

taxes en expédition comprises



Denis Monière

Le thèse de ***Devoir de cohérence. Écrits indépendantiste*** est que l'indépendance ne peut advenir dans la confusion des esprits. Sa réalisation nécessite un discours clair et cohérent porté par un parti qui en fait constamment la promotion.

144 pages

ISBN 978-2-89070-008-6

15 \$

taxes en expédition comprises

À la boutique internet, par la poste
et par téléphone (voir page 216)

Jacques Fournier*

LES TROIS FONCTIONS DU PROJET D'ASSURANCE AUTONOMIE

Le projet d'assurance autonomie proposé par le ministre Réjean Hébert a, pour moi, trois fonctions principales: une fonction transformatrice, une fonction réparatrice et une fonction de promotion de la privatisation et de la tarification.

Ce texte se propose d'abord de résumer les grandes lignes du projet du ministre, d'en décrire ensuite les trois fonctions principales et, enfin, d'en analyser les impacts sur les aînés, ainsi que les premiers éléments de la position de l'Association québécoise de défense des droits des retraités (AQDR) dans ce dossier.

Un résumé du projet du ministre

L'objectif de base de l'assurance autonomie, c'est de réduire l'institutionnalisation (en CHSLD et en ressources intermédiaires – RI) et de faire en sorte que les aînés en perte d'autonomie reçoivent des services qui les incitent à rester à domicile le plus longtemps possible. Le pourcentage actuel du budget des services aux aînés en perte d'autonomie consacré aux CHSLD est de 64 % et aux RI de 10 %, pour

* Organisateur communautaire à la retraite et responsable du dossier santé à l'Association québécoise de défense des droits des retraités (AQDR)

un total de 74 %. Seulement 17 % va aux services à domicile et 9 % à des services que l'on ne peut imputer clairement à l'une ou l'autre mission. Le chiffre de 17 % consacré aux services à domicile au Québec peut être comparé aux taux d'autres pays : Pays-Bas, 32 % ; Suède, 41 % ; France, 43 % et Danemark, le champion à 73 %. Le ministre voudrait que le taux québécois passe à 31 %. Cet objectif de désinstitutionnalisation du livre blanc rallie un large consensus.

Principes

Dans une perspective de continuité, l'introduction d'une assurance autonomie au Québec repose sur les six principes suivants : l'universalité ; la solidarité dans le financement ; l'accessibilité aux soins et aux services ; l'individualisation en fonction des caractéristiques de la personne et de son environnement ; *l'équité* dans la répartition des ressources ; ainsi que la gestion publique du système de santé et des services sociaux.

L'évaluation des besoins de chaque personne sera faite de façon uniforme à partir des grilles reconnues comme le SMAF. Chaque personne âgée en perte d'autonomie aura normalement accès à un gestionnaire de cas qui déterminera à quelle allocation de soutien à l'autonomie (ASA) la personne a droit.

L'ASA serait versée en nature pour les personnes hébergées en institutions et servirait au financement de ces établissements. Elle serait aussi versée en nature dans des ressources intermédiaires ou des résidences privées par contrat de service avec les établissements du réseau (achat de places). Lorsque la personne reçoit des services à domicile offerts par les établissements publics (par exemple, les auxiliaires familiales), le financement lié à ces services proviendrait également de l'ASA (versement en nature également). On

pourrait donc, par ce moyen, opérationnaliser le principe voulant que « l'argent suive le client » et assurer aux établissements un financement ajusté aux clientèles qu'ils desservent.

Pour les autres situations, l'ASA prendrait la forme d'une allocation en espèces pour acheter des services d'un organisme communautaire (ex. : popote roulante), d'une entreprise d'économie sociale (ex. : aide aux tâches domestiques) et d'organisations privées (ex. : services de soins et d'aide).

L'ASA pourrait être aussi utilisée pour financer les soins dispensés dans des organisations privées desservant plusieurs personnes en perte d'autonomie (ex. résidences privées). Des ententes formelles devraient être conclues avec les organismes prestataires pour fixer les tarifs et conditions de prestations. Des normes, en particulier concernant le nombre et la formation des membres du personnel, devraient être intégrées à ces ententes pour assurer une prestation de qualité. Un processus d'évaluation périodique permettrait de s'assurer du respect de ces normes lors du renouvellement des ententes.

Adultes ayant des limitations fonctionnelles

L'assurance autonomie couvrira non seulement les personnes âgées en perte d'autonomie, mais aussi les adultes ayant des limitations fonctionnelles, que ce soit un handicap physique ou une déficience intellectuelle ou un TED (trouble envahissant du développement). L'entrée en vigueur variera : 2014-2015 : personnes âgées en perte d'autonomie ; 2015-2016 : déficience physique et 2016-2017 : déficience intellectuelle et TED.

Un recul « possible » pour les personnes handicapées

Le droit des personnes handicapées à des services gratuits (Décret de 1988) est « possiblement » menacé :

Pour les personnes handicapées, le gouvernement du Québec a reconnu en 1988 un principe visant la compensation des conséquences financières des limitations fonctionnelles dans la détermination de l'aide matérielle qui leur est accordée. Il est par ailleurs spécifié que cela doit se faire uniquement « pour les dépenses essentielles à l'intégration d'une personne handicapée, selon la solution la plus économique et des modalités précises ». Ces spécifications sont prises en compte dans la réflexion sur une possible contribution financière (p. 24, c'est moi qui souligne).

Ce serait un grave recul.

Un recul sur la gratuité des activités de vie quotidienne (AVQ)¹

Le livre blanc propose que les AVQ (bains, aide à la prise de médicaments, préparation de repas avec diète, etc.) soient données principalement par les EÉSAD :

Les services d'assistance aux AVQ sont offerts principalement par les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) ou par des organismes privés (résidences privées pour aînés), et, sur une base d'exception pour des cas particuliers, par le CSSS (p. 25).

Ces services sont actuellement dans le mandat des CLSC (auxiliaires familiales et sociales) et gratuits. Les usagers devraient dorénavant payer :

De leur côté, les services d'assistance aux AVQ pourraient impliquer une contribution financière de la personne, alors que cette contribution est maintenue pour les services d'aide aux AVD (entretien ménager, préparation de repas sans diète, etc.). Cette participation tient compte de la fréquence et de l'intensité des services fournis et du revenu de la personne ou du ménage dans lequel elle vit. La contribution ne devrait pas constituer un obstacle au maintien de la condition de la personne et à l'accès aux services (p. 24).

¹ AVQ, activités de vie quotidienne : bains, aide à la prise de médicaments, préparation de repas avec diète, etc. AVD : activités de vie domestique : entretien ménager, préparation de repas sans diète, déneigement de l'entrée, etc.

Ce serait un recul important dans la gratuité des services et aussi dans la qualité des services comme nous le verrons plus loin.

Financement

Comment financer cette caisse ? Une partie du financement est déjà incluse dans le budget actuel de la santé et des services sociaux, soit les 2,9 milliards \$ consacrés actuellement aux soins de longue durée pour les aînés. On peut toutefois ajouter à cette contribution les quelque 606 millions \$ consacrés chaque année aux multiples programmes de crédits d'impôt : pour maintien à domicile, pour aidants naturels, pour répit à un aidant naturel, pour services médicaux touchant l'invalidité. Ces crédits d'impôt ne sont pas attribués selon les besoins des personnes et leur valeur est souvent conditionnée par le revenu, ce qui les rend inéquitables. Si on ajoute les 500 millions \$ déjà promis par le ministre Hébert pour améliorer le soutien à domicile, on obtient un total de 4 milliards \$ uniquement pour les aînés en perte d'autonomie.

Maintien ou non du crédit d'impôt pour le soutien à domicile?

Selon le livre blanc, rien n'est décidé :

Par ailleurs, le crédit d'impôt pour maintien à domicile d'un aîné pourrait être réexaminé afin d'établir l'opportunité de l'adapter et de réallouer une partie des sommes économisées à la caisse autonomie (p. 29).

Cependant, lors de la commission parlementaire sur le livre blanc, le ministre Réjean Hébert a indiqué que le crédit d'impôt serait maintenu, mais que, dans ce cas, l'usager n'aurait pas droit à l'allocation de soutien à l'autonomie (ASA). L'usager devra choisir l'un ou l'autre avantage.

Capitalisation ou non ?

Dans une perspective d'équité intergénérationnelle, la commission Clair (2000), puis la commission Ménard (2005) ont toutes deux recommandé la constitution d'une caisse et sa capitalisation pour assurer le financement des soins et des services de longue durée. C'est une option que propose ce livre blanc. Est-ce que le gouvernement devrait adopter cette orientation pour les années à venir ? Quelles modalités de financement seraient acceptables (p. 31) ?

Le livre blanc est plutôt imprécis sur le financement à long terme. Y aura-t-il une taxe ou contribution spéciale, comme le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), par exemple, payé en partie par les employeurs et en partie par les employés, pour financer le système à long terme ? Un fonds capitalisé ? Le livre blanc est muet à ce sujet. Cependant, talonnée par l'opposition, la première ministre Pauline Marois a soutenu le jeudi 31 octobre 2013 en Chambre que le programme d'assurance autonomie de son gouvernement sera financé à même les impôts généraux et non par une taxe spéciale².

Hausse de tarifs à venir dans les CHSLD

La contribution financière exigée des personnes bénéficiaires de services doit aussi être revue. Trois principes viennent en circonscrire les paramètres : l'équité, car chacun a droit à un traitement en fonction de ses besoins ; la neutralité entre les différents lieux de prestations de services dans le respect du choix des personnes ; enfin, la protection des personnes les plus démunies (p. 30).

Actuellement, les usagers paient seulement la partie hôtellerie (hébergement et repas) pour être accueillis en CHSLD. La contribution varie selon le revenu, ce qui est très pertinent. Mais le gouvernement trouve que sa partie hôtellerie ne lui rapporte pas assez. Selon le budget Marceau 2013-

2 *Le Devoir*, 1^{er} novembre 2013.

2014, il veut aller chercher 45 M\$ de plus annuellement dans la poche des usagers des CHSLD (p. 60, document Budget de dépenses – une partie de cette somme proviendrait cependant des services préhospitaliers d'urgence).

Les trois fonctions principales du projet

Le projet d'assurance autonomie du ministre Hébert a trois fonctions principales, selon moi : une fonction transformatrice, une fonction réparatrice et une fonction de promotion de la privatisation et de la tarification.

Une fonction transformatrice

Le projet d'assurance autonomie, tel que rédigé, a une fonction transformatrice bénéfique, on en a parlé plus haut : faire passer de 17 à 31 % le pourcentage des sommes affectées aux services à domicile est une transformation importante et un objectif louable. Le défi sera que les sommes pour les services à domicile soient disponibles AVANT la désinstitutionnalisation. On se souvient que dans le dossier de la santé mentale, on a désinstitutionnalisé les personnes concernées avant que les services ne soient disponibles dans la communauté. Ils ne le sont d'ailleurs toujours pas complètement. Dans le cas des personnes âgées en perte d'autonomie, ce n'est pas le déplacement éventuel des usagers du CHSLD vers le domicile qui inquiète : c'est que l'insuffisance du nombre de lits disponibles en CHSLD s'accompagne de services à domicile insuffisants. L'utilisateur serait alors dans l'impasse.

Connaissant la passion du gouvernement pour le déficit zéro, il y a lieu d'être inquiets que les aînés en perte d'autonomie n'aient pas le niveau de services à domicile requis par leur état. Pourtant, les sources de financement existent. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (COTPSP), qui regroupe plus

de 120 organismes, a rédigé récemment un document³ bien fouillé et rigoureux indiquant que le gouvernement québécois pourrait, par 19 mesures bien ciblées, aller chercher 10 milliards \$ de plus avec une taxation adéquate, qui irait recueillir les revenus là où ils se trouvent.

Une autre source importante de financement, ce sont les 750 M\$ que le ministre Hébert compte économiser annuellement en implantant la réforme : diminution de l'hospitalisation et de l'institutionnalisation, etc⁴.

Une fonction réparatrice

Dans ce dossier comme dans plusieurs autres, nous nageons dans un univers de paradoxes. L'un des effets positifs attendus du projet d'assurance autonomie, c'est de créer une barrière étanche entre les budgets des services aux aînés en perte d'autonomie (CHSLD, ressources intermédiaires et services à domicile) et les budgets des hôpitaux qui comblent souvent leurs déficits en utilisant les sommes normalement destinées aux services à domicile. C'est ce qu'a découvert et expliqué la Protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, dans son rapport d'enquête du 30 mars 2012⁵.

3 <http://www.nonauxhausses.org/wp-content/uploads/SolutionsFiscales.pdf>

4 Assurance autonomie - Québec économisera à terme 3,3 milliards par année (en 2050), *Le Devoir*, 24 avril 2013. À court terme, le ministre estime que 200 M\$ seront récupérés en taxes et en impôts, en raison des aidants naturels restés sur le marché du travail et des emplois nouvellement créés. À moyen terme, les prévisions du MSSS suggèrent la libération de 1100 lits dans les hôpitaux, soit une économie de 200 M\$ par année. Une diminution du nombre de lits en CHSLD doit permettre d'économiser annuellement 350 M\$. Nous avons là un total de 750 M\$ par an.

5 «Aînés : Québec semoncé pour le manque de services à domicile», *La Presse*, 30 mars 2012.

Or il y aurait eu une façon plus simple de mettre en place cette barrière: il aurait suffi de ne pas fusionner les CLSC, les CHSLD et les hôpitaux. En 2003, lors des fusions imposées sous le bâillon par le ministre Couillard, la Coalition Solidarité Santé, qui regroupe une quarantaine de groupes communautaires et de grands syndicats, avait fait une mise en garde: en fusionnant les trois catégories d'établissements, à cause de l'hospitalo-centrisme, les budgets des CHSLD et des services à domicile risquent d'être «confisqués» par les hôpitaux. Neuf ans plus tard, c'est ce qu'a constaté la Protectrice du citoyen. CQFD.

Aujourd'hui, pour réparer cette erreur, on recrée par la caisse autonomie une barrière étanche entre les budgets des hôpitaux et les services aux aînés en perte d'autonomie. C'est la fonction *réparatrice* du projet.

Une fonction de promotion de la privatisation et de la tarification

La fonction de promotion de la privatisation et de la tarification se décline sur le mode suivant. On réduit le secteur public et on intensifie l'apport du secteur privé: l'économie sociale est techniquement une composante du secteur privé. Mais elle constitue aussi ce qu'on appelle le tiers secteur, car elle a une philosophie et des pratiques en partie différentes du secteur privé. Mais, comme le secteur privé, l'économie sociale a besoin de la contribution des usagers et cela implique une tarification. Les EÉ SAD, à leur corps défendant, vont être le bras armé du MSSS, l'exécutant de ses oeuvres et de ses politiques.

C'est l'ancien ministre des Finances Raymond Bachand qui a dû être content en lisant le livre blanc. Il avait mis de l'avant rien de moins que ce qu'il avait appelé *la révolution tarifaire*. Il s'agit de remplacer par étapes l'impôt progressif

sur le revenu par des tarifs divers sur les services publics. Ces mesures sont régressives, c'est-à-dire qu'elles bénéficient aux plus fortunés et contribuent, avec d'autres facteurs, au grand mouvement mondial d'accroissement des écarts entre les revenus des nantis et ceux des démunis. Ce mouvement mondial, piloté et encouragé par le FMI, la Banque mondiale et tutti quanti, est une composante et une cause majeure de la crise que vit l'économie mondiale, avec les phénomènes spéculatifs, la religion du rendement à court terme, l'évasion fiscale et la corruption. On a même vu, au cours des derniers mois, les autorités financières européennes se baser sur de fausses données et envoyer la Grèce au casse-pipe à la suite de calculs inexacts et aggraver ainsi la crise financière dans ce pays⁶.

La fonction de promotion de la privatisation et de la tarification a pour corolaire une fonction réductrice de la qualité des conditions de travail et réductrice de la qualité des services, comme nous allons le voir plus loin.

Les impacts sur les aînés

Actuellement, les personnes âgées en perte d'autonomie qui ont besoin de bains et de soins d'hygiène à la maison bénéficient des services gratuits des auxiliaires familiales et sociales des CLSC. Le livre blanc propose que ces services soient dorénavant prodigués par les EÉSad. Or les services des EÉSad ne sont pas gratuits, même si les taux horaires sont établis en fonction du revenu. Ils sont fournis par des personnes sous-payées et moins qualifiées que les auxiliaires familiales. Une partie d'entre elles vit même sous le seuil de la pauvreté.

6 <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2013/04/18/003-etude-harvard-erreurs.shtml> et http://www.rtbf.be/info/economie/detail_la-politique-d-austerite-efficacite-scientifiquement-mise-en-doute?id=7974720

Une étude du ministère des Municipalités, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)⁷ a montré que le taux annuel de rotation du personnel des EÉSad est de 51 % dans la région de Montréal, ce qui n'est pas favorable à la continuité des services. Dès qu'elles en ont la chance, les préposées des EÉSad de Montréal, par exemple, s'en vont travailler, mieux rémunérées, dans un hôtel syndiqué. Les salaires offerts par les EÉSad ne sont pas très compétitifs, c'est le moins qu'on puisse dire. Notez que le taux de rotation du personnel est moins élevé en région : il faut toujours apporter des nuances pour avoir un portrait équitable et précis. Il serait souhaitable, évidemment, que les employées des EÉSad se syndiquent, mais vont-elles négocier à l'encontre des bénévoles qui siègent sur les CA et faire la grève à l'encontre des usagers⁸ ? C'est le gouvernement qui est le véritable interlocuteur et il s'est inscrit aux abonnés absents.

Est-il réaliste de penser que les EÉSad ont la capacité de répondre aux attentes du livre blanc ? Selon les témoignages des usagers, les auxiliaires familiales des CLSC sont les personnes qui les aident le plus à rester à domicile. Le livre blanc dit qu'elles interviendront dorénavant seulement « *sur une base d'exception pour des cas particuliers* ». Pourquoi réduire l'importance de l'implication des auxiliaires familiales dans le dossier du soutien à domicile ? Pourquoi remplacer une solution qui va bien pour une formule qui ne va pas très bien ? Pourquoi retirer du portrait la personne qui est le mieux en mesure d'être les yeux et les oreilles, sur le terrain, des autres membres de l'équipe multidisciplinaire du CLSC que sont l'infirmière, la travailleuse sociale, l'ergothérapeute, la physiothérapeute et l'inhalothérapeute ? La

7 MAMROT <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/economie-sociale/aide-domestique/>

8 30 % des EÉSad sont syndiquées.

personne qui peut le mieux détecter les changements et en faire part à ses collègues du CLSC, dans un souci de qualité et de continuité des services ?

Lors d'une rencontre avec des représentants de groupes d'ainés, le 6 juin 2013, le ministre Réjean Hébert a répondu à ces questions en disant que les CSSS allaient contracter avec les EÉ SAD des ententes de services, qu'il allait beaucoup augmenter leur financement et que cela améliorerait de ce fait les conditions de travail de leurs employées pour qu'elles ne quittent pas l'EÉ SAD. Cette réponse laisse sceptique, car depuis 1996, les EÉ SAD n'ont pas vu l'ombre du commencement d'une amélioration réelle de leur financement. Dans *Le Devoir* du 30 avril dernier⁹, Louise Boivin, professeure à l'UQO met en garde contre la création de ghettos d'emplois féminins sous-payés dans ce secteur. Au sommet socio-économique de 1996, il avait été convenu qu'il ne fallait pas substituer les emplois décemment rémunérés du secteur public par des emplois sous-payés du secteur de l'économie sociale¹⁰. La lutte contre l'appauvrissement des femmes est-elle moins importante en 2013 qu'en 1996 ?

À cette question, le ministre a répondu que, actuellement, les femmes «quittent leur emploi pour devenir proches aidantes». Il a ajouté qu'il faut créer des emplois pour les femmes et les maintenir sur le marché du travail. Selon lui, l'assurance autonomie, «c'est l'émancipation des femmes». Quand le ministre parle des proches aidantes en réponse aux maigres salaires des travailleuses des EÉ SAD, il fait diversion, il change de sujet. Bien sûr, il faut éviter que des

9 «Assurance autonomie - La persistance de la dévalorisation du travail des femmes», *Le Devoir*, 30 avril 2013, p. A7

10 Yves Vaillancourt et Christian Jetté, avec la collaboration de Philippe Leclerc, *Les arrangements institutionnels entre l'État québécois et les EÉ SAD, Une analyse sociopolitique de l'économie sociale dans les services de soutien à domicile*, Éditions Vie économique, 2009, 178 p.

femmes quittent leur emploi pour devenir proches aidantes. Mais ce n'est pas une raison pour donner des salaires insuffisants aux femmes qui travaillent dans les EÉ SAD. Peut-on croire que les conditions des travailleuses des EÉ SAD seront vraiment améliorées et les mettront toutes au-dessus du seuil de la pauvreté? Le ministre Hébert fait actuellement des coupes sombres dans les CSSS. Il met en oeuvre les politiques d'un gouvernement qui n'est plus guère social-démocrate. C'est la première ministre et le ministre Marceau qui passent les commandes du déficit zéro. Cela colore le projet d'assurance autonomie. Le ministre Hébert est intelligent et éloquent, mais il est tenu par la solidarité ministérielle, il risque d'être fort déçu dans ses belles espérances.

Pour le ministre Hébert, «la mission des EÉ SAD est déjà élargie». Or ce n'est probablement pas tout à fait exact, car seulement 32 % des EÉ SAD font de l'aide à la personne (source citée plus haut: MAMROT). Mais il semble que ce chiffre ait évolué à la hausse depuis l'enquête du MAMROT. Selon le mémoire du Chantier de l'économie sociale (p. 11), 47 % des EESAD font des AVQ. Par contre, le mémoire de la Fédération des coops de services à domicile et de santé (FCSDSQ) dit, en p. 6: «Selon les résultats d'une enquête réalisée en 2013 auprès de 85 EÉ SAD, une majorité d'entre elles (56 %) offre actuellement des services en AVQ.» Il y a 102 EESAD en tout.

Ce qu'il faut en comprendre, c'est que plusieurs EÉ SAD se sont fait tordre le bras par le ministère. Celles qui n'accepteront pas un élargissement obligatoire de leur mission auront des contraintes administratives supplémentaires, elles se feront concurrencer par une autre EÉ SAD sur le même territoire, etc. Plusieurs EÉ SAD constatent pourtant qu'elles ne sont pas capables de recruter des préposées qualifiées avec les maigres salaires qu'elles offrent.

Est-ce que le ministre peut décréter unilatéralement que la mission des EÉSad est élargie? Ou est-ce à chacune des EÉSad de le décider? Au plan juridique, le rapport entre le réseau et les EÉSad n'est pas hiérarchique, mais contractuel. C'était surréaliste d'entendre le ministre Hébert, au colloque de Drummondville de l'Association québécoise de gérontologie (AQG), au printemps dernier, déclarer: «La mission des EÉSad est élargie à compter du premier avril prochain». Et il ne mettait pas un sou de plus dans la cagnotte en annonçant cela! L'attitude du ministre n'est-elle pas cavalière envers les EÉSad? Le ministre Hébert dit que l'utilisateur aura le choix du dispensateur de services. S'il n'y a pas suffisamment d'auxiliaires familiales, l'utilisateur aura-t-il le choix? Qu'arrivera-t-il si l'utilisateur veut des services publics de qualité et accessibles?

Au sujet de l'accessibilité financière aux services, les associations d'aînés ont constaté que, lorsque les taux horaires des EÉSad augmentent, en ce qui concerne les services actuels d'entretien ménager, la clientèle se prive des services requis. L'utilisateur passe alors, par exemple, d'un entretien ménager aux deux semaines à un entretien ménager par mois. On peut penser que le même problème surgira si les bains, etc. sont tarifés. Un bain par mois, ce n'est évidemment pas ce qu'on appelle une politique efficace de soutien à domicile.

Le chèque emploi service (CES)

Un petit mot pour compléter le portrait des modes de dispensation des services. Il existe aussi un système appelé le chèque emploi services (CES). L'utilisateur reçoit une petite somme de la part du CSSS et il la verse à un préposé privé pour divers services (bains, habillage, préparation de repas, etc.). De nombreuses personnes handicapées (ayant les limitations fonctionnelles) apprécient le CES, car il donne une

plus grande latitude dans les horaires de services. Quelques 9 728 usagers-ères étaient inscrits au programme du CES en 2009-2010 selon les données officielles. Ils présentaient les profils suivants : déficience physique (65 %), déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement (13 %), perte d'autonomie liée au vieillissement (18 %) et autres types de profils (6 %). Le CES n'est pas du travail au noir, car les préposés se font prélever des déductions à la source. Mais le CES a le grand défaut de sous-payer le personnel, de ne pas en assurer la formation et de ne pas favoriser la qualité des services. Même s'il n'y a que 18 % des usagers du CES qui sont des personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement, cela n'apparaît pas une voie porteuse : c'est un système très compliqué à gérer pour cette clientèle.

Le problème de la sous-traitance

Parmi les autres questions en suspens, auxquelles le livre blanc ne répond pas, je mentionne celle-ci : comment le gouvernement va-t-il concilier l'ASA (allocation de soutien à l'autonomie) avec l'article 45 du Code du travail du Québec ? Cet article interdit, à bon droit, à une entreprise de faire faire par un tiers des tâches si celles-ci sont normalement effectuées par des personnes couvertes par le certificat d'accréditation du syndicat. Autrement dit, un CSSS qui a des auxiliaires familiales ne peut faire faire par une EÉ SAD les tâches de celles-ci. Il y a quand même des lois du travail au Québec... Le PEFSAD (Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique) contourne actuellement le problème en ce qui concerne l'entretien ménager, car le payeur est la RAMQ et l'entretien ménager ne faisait plus partie du cœur des tâches des auxiliaires familiales depuis plusieurs années. Mais si le CSSS devient le payeur, directement ou indirectement, par un contrat avec l'EÉ SAD, les tribunaux du travail devront ramener le gouvernement à l'ordre.

Les premiers éléments de la position de l'AQDR

L'AQDR compte environ 36 000 membres répartis en 47 sections. Elle existe depuis 1979. Voici les huit propositions qu'elle a adoptées à la réunion de son CA du 29 août 2013.

Notez que ces huit propositions n'épuisent pas le sujet. Nous insistons ici, sur recommandation de notre comité Habitat de l'AQDR, sur quelques propositions concrètes touchant des aspects pratiques (la qualité des services d'AVQ – activités de vie quotidienne – et d'AVD – activités de vie domestique – et leur accessibilité). Ces services sont importants pour les aînés. Ils font la différence entre un soutien à domicile réel et un soutien qui se limite aux mots et à la rhétorique.

1. Pour assurer des services de qualité, l'AQDR demande au gouvernement que les AVQ (activités de vie quotidienne) des personnes âgées en perte d'autonomie continuent à être offertes gratuitement par les auxiliaires familiales des CLSC, et non par les EÉSAD (entreprises d'économie sociale en aide domestique). Il y a actuellement 5032 postes d'auxiliaires familiales (équivalent temps complet) et il faudrait beaucoup augmenter leur nombre.
2. L'AQDR demande en conséquence au gouvernement de respecter le consensus du Sommet socio-économique de 1996 et ne substitue pas (ne remplace pas) des emplois décemment rémunérés du secteur public par des emplois sous-payés du secteur de l'économie sociale.
3. L'AQDR demande au gouvernement que l'augmentation des services de soutien à domicile des aînés en perte d'autonomie n'entraîne pas l'appauvrissement des personnes, surtout des femmes, qui donnent les services.

4. L'AQDR demande au gouvernement que la politique de financement et d'accessibilité de l'assurance autonomie fasse en sorte que les personnes âgées en perte d'autonomie touchant une partie ou la totalité du supplément de revenu garanti (SRG) bénéficient d'une politique de gratuité totale des services des EÉSAD (pour les AVD). Nous demandons qu'elles jouissent d'une exonération totale de la tarification, compensée par la RAMQ (via le PEFSAD, le programme d'exonération financière des services d'aide à domicile). Cela entraînerait un développement important des activités d'AVD (activités de vie domestique) des EÉSAD. Il y a actuellement 6700 employées dans les EÉSAD, tous titres d'emplois confondus.
5. L'AQDR demande au gouvernement que la politique de financement et d'accessibilité de l'assurance autonomie fasse en sorte que les personnes âgées en perte d'autonomie de la classe moyenne ne soient pas contraintes de se priver, à cause des coûts élevés, des services d'AVD requis par leur état.
6. Tout en étant d'accord avec l'esprit du livre blanc, l'AQDR s'interroge sur la possibilité de problèmes vécus non résolus (exemple: pénurie de personnel professionnel, etc.) qui devraient être réglés avant de mettre en oeuvre l'assurance autonomie.
7. L'AQDR demande que la mission des organismes communautaires ne soit pas compromise par des ententes de services à venir au sujet des AVD.
8. L'AQDR entend se faire la gardienne de l'universalité, de l'accessibilité, de l'intégralité, de l'équité et de la gestion publique de l'assurance autonomie.

Une neuvième proposition s'est ajoutée par la suite. L'AQDR recommande que, tenant compte des réalités du développement des services par les EÉ SAD en région au plan des activités de vie quotidienne (AVQ), le projet d'assurance autonomie doive prévoir une certification de ces organismes afin qu'ils puissent se développer. Le financement des services devrait permettre une bonification des conditions de travail pour une consolidation des emplois surtout occupés par des femmes.

J'ajouterais que pour assurer des services de qualité, dispensés par du personnel dont le taux de rotation n'est pas trop élevé, parce que tout travail mérite un salaire digne, il faudrait que, dans le cadre des politiques ministérielles, aucune employée d'une ressource intermédiaire, d'une EÉ SAD ou d'une entreprise privée concernée par l'assurance autonomie ne touche un salaire qui la place sous le seuil de la pauvreté, soit un salaire horaire inférieur à 11,37 \$, indexé annuellement¹¹. Le salaire minimum est actuellement de 10,15 \$. C'est ce qu'avait demandé le Sommet socioéconomique de 1996 : sortir les femmes de la pauvreté.

Mesures costaudes, oui, mais sans cela, le projet d'assurance autonomie, ce sera de belles paroles. Car pour dissuader les aînés en perte d'autonomie de recourir aux CHSLD, il faut d'abord leur offrir une masse critique de services à domicile de qualité et accessibles. □

11 Blogue de Gérald Filion, « Repenser le salaire minimum ? » 1^{er} mai 2013.

DE LA HANTISE DE L'ANGLAIS!

*Quel besoin si pressant, avez-vous de rimer
Et qui diantre vous pousse à vous faire anglaïser ?*

Molière me pardonnera de parodier la fin de l'un de ses vers, mais il le fera d'autant plus que je me sens plutôt misanthrope à tenir ici un discours que plusieurs trouveront à contre-courant. Mais ils auront un tel jugement bien à tort, car mon propos n'est pas contre la grande utilité de connaître aujourd'hui la langue anglaise, mais plutôt de m'interroger sur la pertinence de la manière dont on en fait l'enseignement dans le réseau scolaire québécois.

Me voilà d'entrée de jeu forcé d'un aveu de non-agression envers la langue qu'on dit être celle de l'économie, en tout cas, celle que les parents jugent magique pour la réussite de leurs enfants. Et voilà que trop d'hommes et de femmes politiques opinent du bonnet devant cette manière de voir, trop souvent, hélas, par nécessité électorale. Je le dis d'autant plus volontiers que cette manière de voir n'est pas propre à tel parti politique plutôt qu'à tel autre. Comme dans la fable de Lafontaine, on peut dire de ces députés de toutes bannières qu'« Ils n'en mouraient pas tous, mais [que] tous étaient frappés ». À croire que l'on est presque revenu au temps où l'on disait « cultivé » quelqu'un qui détenait un diplôme bilingue ! On en est revenu aussi à enseigner volontiers l'anglais dès le

premier cycle du cours primaire comme à l'époque où cette scolarité du primaire constituait la fin des études pour ceux qui deviendraient les «dish washers» et les «floor sweepers», comme le rappelle Miron dans ses «Notes sur le non-poème et le poème». Il y a là une tolérance aberrante à céder aussi allègrement à un courant facile et mensonger.

Car s'il est vrai que la connaissance de l'anglais peut être utile, fort utile selon sa fonction sociale ou sa profession, la seule connaissance de cette langue ne donnera pas pour autant la compétence dans les divers champs de connaissance. Elle n'assurera pas non plus l'essentielle connaissance de la langue nationale – qui au Québec est le français – en quelque sorte une langue préalable, celle qui permet d'accéder à tous les savoirs. À ce titre, de voir certaines universités d'ici ou de France, se mettre à enseigner en anglais indique assez le peu d'estime qu'on a de ce que l'on est et de la grande et subtile langue française! Entendez-vous souvent des personnages de la vie publique, hormis certains artistes ou enseignants de français, nous parler de la nécessité de mieux connaître la langue qui est la nôtre et de la bien parler, de la parler avec élégance, d'en découvrir le riche lexique? N'êtes-vous pas frappés par une certaine langue française *approximative* parlée à la radio ou à la télévision, par certains élus de l'Assemblée nationale où l'on continue à «appeler» les lois et à «reconnaître» les députés? C'est la même langue française *approximative* dont témoignent plusieurs témoins de la commission Charbonneau où l'on parle de *contrats collusionnés*, où l'on *questionne des montants*, où l'on *enquête une situation*, où l'on reçoit des *argents*... «Et voilà pourquoi votre fille est muette»!

Constat de relative réussite

Loin de faire une allergie à l'anglais, j'écris pour me demander ici si le réseau scolaire québécois permet d'acquérir une con-

naissance correcte de l'anglais, connaissance normalement sanctionnée après la secondaire 5. Dans la mesure où la réponse est non, il y a donc lieu de remettre en question notre pratique de l'enseignement de cette langue et son inscription dans le cursus scolaire. Pourquoi arriver à ce résultat qu'on dit médiocre après pas moins de onze années d'enseignement de cette langue, soit en quatrième, cinquième et sixième du cours primaire (j'exclus même ici la pratique de cet enseignement en première, deuxième et troisième année), durant les cinq années du cours secondaire et pendant les deux années du cours collégial? C'est là assez reconnaître la faillite d'un tel enseignement si l'on tient compte du temps qu'on lui a attribué pendant onze ans. En plus, distiller ainsi cet enseignement, c'est comme dire à l'élève et à l'étudiant qu'ils ont bien du temps devant eux pour apprendre cette langue et encourager indirectement les apprenants à la procrastination. C'est aussi demander souvent à des enseignants de s'improviser professeurs d'anglais comme s'il suffisait d'être plus ou moins bilingue pour avoir la pédagogie adéquate à un tel enseignement.

C'est encore accorder à une seule langue, l'anglais, tout le temps dévolu dans le régime scolaire à l'apprentissage des langues. Tartiner de l'anglais pendant onze ans devrait à tout le moins former des bilingues réels! Or, tel n'est pas le cas, ce qui revient à dire que beaucoup de temps d'enseignement scolaire a été doublement gaspillé: d'une part, par un tel résultat d'un enseignement dilué sur tant d'années et d'autre part parce qu'un tel enseignement inadéquat de l'anglais a accaparé la place de l'enseignement d'une troisième langue. En effet, l'on pourrait introduire l'enseignement d'une langue comme l'espagnol dans le deuxième cycle du cours primaire et accorder plus d'espace à l'enseignement de l'anglais au cours secondaire. Jusqu'à maintenant, tout ce que l'on a trouvé pour améliorer l'enseignement de l'anglais, ç'a été d'ajouter du temps d'apprentissage par les deux bouts du

réseau scolaire: on a foutu de l'anglais dans les premières années du primaire, puis on l'a ajouté au collégial en tassant la philosophie. Remède de cheval, résultat inadéquat. Comment se fait-il qu'avec le même temps d'enseignement que nous accordons à l'anglais, certains pays d'Europe aient la possibilité d'en faire apprendre deux?

Redonner au primaire ses priorités

De l'insertion heureuse de l'élève au cours primaire dépend souvent l'intérêt que l'enfant aura pour s'instruire et ne pas décrocher. On peut difficilement traverser aujourd'hui la vie sans, au minimum, obtenir un diplôme d'études secondaires. On a souvent rappelé à juste titre que le premier niveau d'enseignement, le cours primaire, servait à apprendre à lire et à écrire, puis à compter. Dans le réseau scolaire francophone, tout cela se fait par le truchement de la langue nationale qui est le français, un enseignement en quelque sorte préalable aux autres. Comment, par exemple, résoudre une équation mathématique si l'élève ne sait pas lire la donnée? Comment dialoguer avec profit si l'on ne sait pas parler et écouter?

Bien sûr, le cours primaire peut aussi comprendre quelques autres cours, notamment de civisme ou d'histoire, d'art ou de culture physique. Et si l'on y inclut l'enseignement des langues, je postule que celui de l'anglais ne devrait pas se faire à ce niveau. Les considérations que je faisais plus haut expliquent en partie ma suggestion: ne pas égrener cet enseignement sur plus de dix ans et fournir ultérieurement aux jeunes des enseignants d'anglais dont cet enseignement sera vraiment une spécialité.

Deux raisons supplémentaires m'inclinent à exclure l'enseignement de l'anglais du cours primaire: d'abord, je l'ai

déjà dit, nous ne sommes plus au temps où le primaire était la fin de la scolarité d'une majorité de Québécois qui avaient alors avantage, surtout à Montréal, à savoir le plus d'anglais possible pour occuper de petits emplois mal rémunérés. Par ailleurs, la présence de l'anglais en continent nord-américain et en particulier à Montréal incite à une grande vigilance parce que deux langues n'y cohabitent pas, mais s'y affrontent toujours pour l'occupation du territoire : derrière un bilinguisme à la canadienne (« Parc Canada Park ») se cache toujours la menace de la diglossie, c'est-à-dire un état de transition où le bilinguisme n'est qu'un temps de passage vers l'unilinguisme de la langue qui domine. On sait laquelle. De toute façon, la vie quotidienne, en particulier dans la métropole et sur les ondes télévisuelles et radiophoniques, constitue une leçon continue d'apprentissage de l'anglais que l'on achète son lait, ses céréales, ses outils... La vie courante ne nous rend-elle pas témoins de l'influence de l'anglais sur le français par la présence de fréquents anglicismes : « la fille que je sors avec », « ça fait deux ans passés », « avez-vous été répondu (ou répondu) » et même à l'Assemblée nationale quand un président de séance « reconnaît » un député, entendez « lui donne la parole » !

Fadaises, diront les émancipés qui voient mal que nous passions tous dans le tordeur du combat des langues !

Le bilinguisme officiel (je ne parle pas de celui des personnes, mais de celui de l'État) finit par nous conditionner. Pour illustrer cela, rappelons cette anecdote d'un grand pédagogue de la promotion du français, Gaston Miron, qui voyageait en auto un jour en France, agissant comme navigateur pour le poète Paul-Marie Lapointe qui conduisait. Arrivés à un pont, Miron crie à Lapointe : « Arrête, arrête ! » et Miron de sortir, d'aller sur le pont, de taper du pied pour en vérifier la solidité, puis de revenir à la voiture sous l'oeil sidéré de Lapointe à

qui il affirme: «Tu comprends, je me demandais si c'était un vrai pont puisque ce n'était pas marqué "pont/bridge"!» Autre anecdote dont la vie de Miron est cousue: prenant lors d'un premier voyage le métro à Paris, il découvre soudain que l'entrée peut se bloquer grâce à un «portillon». Le poète découvre ainsi que le bilinguisme «porte/door» peut être réducteur puisqu'il nous empêche de découvrir la richesse d'une langue et de la famille des mots, en l'occurrence porte, portillon, portail, portique, porche...

Pour en revenir aux matières enseignées au primaire, on pourrait éventuellement favoriser l'apprentissage d'une autre langue que le français dans le deuxième cycle et qui pourrait être l'espagnol, une langue importante des Amériques. Ce choix, qui serait discutable au sud des États-Unis pour les mêmes raisons que l'enseignement de l'anglais au primaire au Québec, aurait l'avantage d'ouvrir des horizons aux jeunes et les préparerait à un apprentissage de l'anglais au secondaire.

Pouvoir apprendre l'anglais au secondaire

C'est donc au secondaire que l'on devrait inclure l'apprentissage de l'anglais dans les matières enseignées. Cela peut se faire raisonnablement sur cinq ans de sorte que l'étudiant diplômé de secondaire 5 sortirait avec une connaissance raisonnable de l'anglais (et une connaissance raisonnable du français chez les étudiants anglophones). D'une part, un début d'apprentissage de l'espagnol au primaire l'aurait ouvert à la diversité linguistique. Par ailleurs, l'étudiant bénéficierait d'enseignants spécialisés et le nombre d'heures consacrées à cet enseignement serait augmenté en proportion de ce qu'il occupait sensiblement dans la grille horaire au primaire. Je suis cependant tout à fait opposé à l'enseignement intensif de l'anglais pendant tout un semestre. Je dénoncerais même la pratique d'enseigner

toutes les matières en anglais pendant ce semestre, ce qui contreviendrait même à la loi 101. De toute manière, cette pratique serait un complet reniement de soi. L'enseignement de l'anglais au secondaire vise à pouvoir comprendre l'anglais et à le parler. C'est à l'université qu'un étudiant peut choisir de continuer d'apprendre cette langue comme langue de culture et pas seulement comme langue de conversation.

Une hypothèse peu coûteuse et efficace: l'anglais en option non obligatoire

Il y a dans l'inconscient collectif québécois une résistance larvée à l'anglais, cela fait partie de notre histoire profonde. On aura beau vouloir «botter le derrière» à des récalcitrants, cela ne changera pas le substrat des Québécois. Aussi, je pense que le fait de rendre facultatif l'apprentissage de l'anglais au secondaire serait une mesure motivante pour celles et ceux qui le choisiraient. Un frein à l'apprentissage sauterait, la motivation étant fondamentale pour la réussite de l'apprenant. Soit dit entre nous, ce serait presque tous les étudiants qui choisiraient l'anglais parce qu'ils sont sensibles, croyons-le bien, aux grandes tendances de leur temps. Par ailleurs, ceux qui connaissent déjà cette langue pourraient en apprendre une autre comme l'espagnol ou parfaire une matière où ils sont plus faibles. Quant à ceux qui ne choisiraient pas l'anglais, ils devraient se qualifier en espagnol, une langue que l'école devrait offrir. De toute façon, pour être diplômés après secondaire 5, les étudiants devraient réussir le contrôle en anglais ou en espagnol. Ce double choix du réseau scolaire manifesterait d'ailleurs une grande ouverture de l'école québécoise au plurilinguisme plutôt qu'au bilinguisme. Le plurilinguisme cesserait d'être un vœu pieux. Notre réseau scolaire reconnaîtrait aussi que l'apprentissage d'une langue n'est pas forcément que scolaire et dégagerait l'emploi du temps de ceux qui connaissent déjà l'anglais.

Le discours électoral sur l'enseignement de l'anglais et des langues

D'une certaine façon, les hommes et les femmes politiques sont piégés quand ils doivent formuler une politique de l'enseignement de l'anglais. C'est comme s'ils devaient céder à la solution la plus facile, celle qui consiste à ne prendre comme balise que l'attente démesurée des parents qui croient dur comme fer que le succès de leur progéniture tient essentiellement à leur connaissance de l'anglais. De sorte qu'allonger le temps de son enseignement, faire de l'enseignement par immersion... sont généralement des propositions non seulement bien reçues, mais souhaitées. Il devient donc difficile de tenir un discours rationnel qui tienne compte de l'efficacité de l'enseignement de cette langue et de changer radicalement le niveau de scolarité où cet enseignement peut avantageusement être situé. Supprimer l'enseignement de l'anglais au primaire peut créer une levée de boucliers si une argumentation valable n'accompagne pas cette mesure. En fait, il faudrait presque créer des expériences pilotes (par classes plutôt que par écoles ou commissions scolaires), des expériences qui illustreraient que la réussite ne tient pas au nombre inconsidéré d'heures d'enseignement, mais au bon niveau de cet enseignement, par des professeurs spécialisés, à des étudiants dont la formation fondamentale aura été mieux maîtrisée au cours primaire... Ces expériences pourraient aussi illustrer qu'avec le même temps consacré antérieurement à l'enseignement de l'anglais sur dix ans, on arrive non seulement à de meilleurs résultats scolaires en anglais, mais qu'on peut de plus déjà posséder une connaissance valable de l'espagnol. De cette façon, les programmes des partis politiques pourraient parler du plurilinguisme de façon crédible. Il est important en effet qu'un État moderne fasse la promotion du plurilinguisme, car la connaissance de plusieurs langues chez

ses citoyens permet autant d'ouvertures dans ses relations internationales. Si l'anglais peut être, pour un grand nombre, une langue pratique au quotidien, il ne peut se substituer à toutes les langues. Par exemple, si l'on veut entrer en relation avec toute l'Amérique latine, la connaissance de l'espagnol ou du portugais assoit plus solidement un rapport d'échange et de dialogue. La connaissance mutuelle solidifie des rapports économiques dont plusieurs sont d'ailleurs fondés sur la culture. Qui aurait pensé que les Chinois nous vendraient des personnages des crèches de Noël? Ou que l'assistance aux devoirs et aux leçons pourrait se faire à partir de l'Inde pour des enfants québécois?

Croire aussi que le français est une grande langue

Il importe aussi que l'école québécoise insiste auprès des élèves et des étudiants pour les sensibiliser à l'importance de la langue française dans le monde, une langue qui ouvre sur la France, la Belgique, la Suisse, l'Afrique, le Canada français... Il faudrait que le discours officiel consiste à affirmer que la connaissance du français au Québec est une condition sine qua non de réussite et d'épanouissement pour la réussite dans la vie. Quand Jean-Paul Desbiens a écrit en 1960 *Les insolences du frère Untel*, il a insisté pour que l'on fasse en sorte que tous les Québécois ayant rapport avec le public (élus, fonctionnaires, enseignants de toutes matières, avocats, journalistes...) aient un français sinon élégant du moins correct. Il insistait d'ailleurs sur le rôle de l'État qui doit faire les lois nécessaires, car disait-il la langue vaut bien une truite sur laquelle on légifère! Camille Laurin, quant à lui, rappelait que le premier rempart du français et de sa loi 101 était la fierté de la parler pour chaque citoyen.

En résumé

J'ai somme toute fait ce petit essai pour secouer les puces à notre système de l'enseignement des langues. Si vous avez lu que je suis contre l'enseignement de l'anglais, je vous invite à me relire parce que j'ai plutôt plaidé pour que son enseignement soit efficace et qu'il n'empêche pas l'école québécoise d'enseigner une troisième langue.

Par ailleurs, j'ai insisté aussi sur l'importance du discours public à tenir sur la langue française, une langue qui appartient à tous les Québécois. J'ai appartenu moi-même, au Québec et dans le monde, à cette catégorie de citoyens qui s'en sont faits les défenseurs, puis les promoteurs. Le temps que j'y ai mis m'aurait même permis d'être polyglotte. Il ne faut pas prendre à la légère le fait qu'une langue peut disparaître, car les langues aussi sont mortelles. Il y a des spécialistes de ces questions-là, il faudrait peut-être les écouter. J'invite donc tous mes ex-collègues à continuer de demeurer les partisans de cette langue sur notre territoire, tout particulièrement à Montréal, et dans le monde. Car nous appartenons à la langue française, celle de Molière et de Miron, et la langue française nous appartient. □

Guillaume Rousseau*

Charte**JURIDISME ET FAUX
ARGUMENTS**

Depuis les premières fuites au sujet de la Charte des valeurs québécoises, le Québec a été submergé par un véritable tsunami de protestations sous forme de lettres ouvertes, de pétitions et de slogans. Pourtant, plus les semaines passent, plus l'appui à la Charte dans l'opinion publique se solidifie. Et si cela s'expliquait par la faiblesse de certains arguments invoqués pour s'y opposer...

L'argument «juridique»

Comme on l'a vu lors du récent passage du ministre Drainville à l'Université Laval, un des principaux arguments des opposants à la Charte des valeurs repose sur le fait que cette dernière serait contraire aux chartes des droits. Comme cet argument est invoqué dans la phase préalable à la possible adoption de la Charte des valeurs, et donc une phase politique, il convient de rappeler que la Charte canadienne ayant été imposée au Québec contre sa volonté lors du rapatriement de la Constitution, sa légitimité est des plus douteuses. Quant à la Charte québécoise, comme elle est hiérarchiquement inférieure à la Constitution, son interprétation est en grande partie inféodée à celle de la Charte canadienne.

* Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

Pour ce qui de savoir si la Charte des valeurs serait déclarée inconstitutionnelle, comme deux constitutionnalistes aussi éminents qu'Henri Brun et Daniel Proulx se sont prononcés dans des sens opposés, il y a lieu d'être prudent. Et tout ce qu'il est possible d'avancer prudemment, c'est que si elle devait être déclarée inconstitutionnelle, elle le serait sans doute en partie seulement.

Mais en fait, cette question a une pertinence toute relative à ce stade-ci. Car on peut se demander pourquoi l'Assemblée nationale, qui est formée d'élus, devrait laisser ses choix politiques être influencés par ceux que pourraient faire des juges nommés par le gouvernement fédéral. Car ne nous méprenons pas : une éventuelle décision de la Cour suprême sur la Charte des valeurs serait essentiellement politique. Puisque le concept de liberté de religion ou celui de droit à l'égalité sont flous et en constante évolution, au moment de rendre une telle décision le plus haut tribunal canadien ne pourra se contenter d'appliquer une règle de droit claire et non sujette à interprétation. Il devra tenir compte des précédents judiciaires, mais ceux-ci ne lui donneront pas d'avance une réponse unique, exacte et évidente. Entre plusieurs décisions potentielles auxquelles elle pourrait raisonnablement arriver, la Cour suprême devra choisir. Comme lors de sa décision sur le rapatriement de la Constitution, où elle a inventé la convention selon laquelle il fallait un degré appréciable de consentement provincial, ou lors de sa décision sur l'usage exclusif du français dans l'affichage public exigé par la loi 101, où elle a inventé la règle de la nette prédominance du français, elle fera un choix politique.

Le fait que les règles qui mènent à la saisine de la Cour suprême soient essentiellement juridiques, tout comme les conséquences de ses décisions le sont en vertu du principe du *stare decisis*, ne doit pas faire illusion. Ce qui se passe en

amont et en aval d'une décision a beau être juridique, celle-ci n'en est pas moins politique.

La vraie question revient donc à savoir qui doit faire les choix politiques relatifs au vivre-ensemble au Québec: les élus du peuple québécois ou les juges nommés par Ottawa?

L'argument « antipopuliste »

À cette question, des contestataires présents à l'Université Laval répondent implicitement que ce sont les juges nommés par le fédéral qui doivent décider. En effet, s'opposer à ce que le législateur québécois fixe des règles en se fondant sur des valeurs québécoises, c'est défendre le statu quo en vertu duquel des juges de nomination fédérale établissent des précédents en se fondant sur « des valeurs canadiennes fondées sur le multiculturalisme », pour reprendre les mots de la Cour suprême dans l'affaire du kirpan.

Pourtant, de par son fonctionnement, l'Assemblée nationale du Québec est mieux à même de prendre des décisions dans l'intérêt général. Elle peut non seulement consulter des experts, mais également entendre des dizaines de groupes favorables ou défavorables, ou même de simples citoyens, recevoir des centaines de mémoires provenant de Québécois de toutes origines et de toutes conditions sociales, etc. À l'inverse, la Cour suprême ne laisse intervenir devant elle qu'un nombre très limité de groupes, souvent des puissants lobbys qui ont le moyen de se payer les services d'avocats; pensons au World Sikh Organization of Canada. Sans parler que si l'Assemblée nationale se trompe, sa majorité peut être sanctionnée par le peuple à l'élection suivante, ce qui n'est pas le cas de la Cour suprême.

Au niveau du processus, il ne fait donc pas de doute que l'Assemblée nationale est le forum approprié pour débattre

de ces questions. Mais alors, pourquoi certains préfèrent laisser les juges nommés par le fédéral décider? Sans doute parce que, plus ou moins consciemment fidèles à la tradition trudeauiste née dans Cité Libre et consacrée par la Charte canadienne, ils entretiennent le préjugé selon lequel le peuple québécois est trop fermé sur lui-même pour prendre de bonnes décisions en cette matière, et ce, même si son histoire et son niveau d'éducation indiquent le contraire. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que l'opinion publique ne suive pas les opposants à la Charte des valeurs... □

François Côté et Daniel Turp*

Charte

OBJECTION JURIDIQUE À UN ARGUMENTAIRE POLITIQUE

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec formulait le 16 octobre 2013 des commentaires sur le document gouvernemental présentant le projet de Charte des valeurs québécoises « Parce que nos valeurs, on y croit¹ » et énonçant le contenu d'une future Charte des valeurs québécoises².

Elle y affirmait que les orientations gouvernementales seraient en « rupture » avec les droits et libertés de la personne garan-

* Me François Côté, LL.B., LL.M., M.II, M.Sc. Avocat
Daniel Turp, LL.L., LL.M., Dipl. Int'l Law, D.E.A, Docteur d'État en droit
LL.D. Professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

¹ Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Commentaires sur le document gouvernemental « Parce que nos valeurs, on y croit – Orientations gouvernementales en matière d'encadrement des demandes d'accommodements religieux, d'affirmation des valeurs de la société québécoise ainsi que du caractère laïque des institutions de l'État », 16 octobre 2013, en ligne : http://www.cdpdj.qc.ca/Publications/Commentaires_orientations_valeurs.pdf (consulté le 16 octobre 2013). Les commentaires de la Commission ont été formulés avant le dépôt du projet de Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement (Projet de loi n° 60) et la présente réplique ne porte que sur ces commentaires.

² Le titre Charte des valeurs québécoises est celui qui s'est imposé pour dénommer la loi qui donnerait suite aux orientations gouvernementales. Même si le titre du projet de loi n° 60 est différent, nous retiendrons cette appellation dans le présent texte puisqu'il était usité au moment où la Commission formulait ces commentaires.

tis par la Charte des droits et libertés de la personne³ et par la Charte canadienne des droits et libertés⁴.

Sous le couvert d'une analyse juridique, les commentaires de la Commission nous semblent relever bien davantage de l'argumentaire politique et comportent plusieurs interprétations fort contestables en droit. Ses commentaires véhiculent une conception erronée du principe de neutralité de l'État en affirmant qu'il ne s'appliquerait qu'à l'État en tant qu'institution, mais non à ses agents et employés (I). Ils laissent également croire à tort que le législateur ne disposerait pas des compétences pour modifier l'état de la législation et appliquer comme il le souhaite le principe de neutralité de l'État (II). Ils révèlent finalement une approche dénuée de toute nuance au regard des droits fondamentaux lorsqu'il s'agit d'évaluer le caractère raisonnable des limites à la liberté de religion et des demandes d'accommodements fondés sur cette liberté par le projet de Charte des valeurs québécoises (III).

I - La neutralité de l'État

Le principe de la neutralité de l'État est un des principes fondamentaux de nos démocraties occidentales modernes. On peut le définir comme étant le fait pour l'État de s'abstenir de prendre position dans les domaines de la religion, de l'idéologie ou de la morale. Depuis la Révolution tranquille, ce principe est fermement enraciné en démocratie québécoise. Plusieurs considèrent même qu'il s'agit de l'un de nos grands acquis sociaux issus de cette période de l'histoire nationale du Québec.

De l'avis de la Commission, cette obligation ne viserait que les institutions de l'État, mais pas le personnel qui y travaille.

³ L.R.Q., c C-12.

⁴ Partie I de la *Loi constitutionnelle de 1982*, constituant l'Annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada* (R.-U.), 1982 c. 11.

Plus encore, elle commanderait également de n'interdire à aucun employé de l'État de pouvoir afficher ses croyances religieuses pour autant qu'il agisse dans les faits de manière neutre. Un symbole religieux ostentatoire n'emporterait apparemment, selon la Commission, aucune signification extérieure au-delà de l'importance personnelle que lui accorde la personne qui le porte. Cependant, cette conception du principe de neutralité de l'État et de la signification prosélyte des signes religieux ostentatoires s'avère pour le moins fortement critiquable, pour ne pas dire erronée à la base. Tout au contraire, l'obligation de neutralité religieuse de l'État vise spécifiquement les agents de l'État dans l'exercice de leurs fonctions et englobe effectivement la question du port de signes religieux ostentatoires dans ce contexte⁵.

Par définition, tous les employés de la fonction publique et parapublique sont des agents de l'État, et par extension, du pouvoir public qu'il représente. Or, contrairement à ce qu'avance la Commission, le port d'un signe religieux ostentatoire produit effectivement un effet de promotion religieuse, par le fait même qu'il est le support de la conviction qu'il représente, indépendamment de la volonté de son porteur. Le simple port d'un signe religieux ostentatoire est en soi un message à connotation religieuse. En incarnant l'autorité de l'État, même sans pouvoir coercitif, un représentant de l'État qui s'affiche en portant un signe religieux ostentatoire dans le cadre de son travail se retrouve à parer l'État de ce même signe religieux ostentatoire et à lui faire endosser l'approbation du message religieux qu'il dégage, même en affirmant de toute bonne foi agir de manière neutre. Voilà plutôt où se trouve véritablement l'atteinte au principe de neutralité de l'État.

5 Voir à ce sujet Vincente Fortier, *Le prosélytisme au regard du droit: une liberté sous contrôle*, Centre Interdisciplinaire d'Étude du Religieux, 2008, en ligne: <http://www.msh-m.fr/presentation/centres-heberges/centre-interdisciplinaire-d-etude/les-cahiers/anciens-numeros/No3-Transmission-traduction/Articles,217/Le-proselytisme-au-regard-du-droit> (consulté le 18 octobre 2013)

Ce raisonnement a été maintes fois reconnu par la Cour européenne des droits de l'Homme, et tout particulièrement dans le milieu de l'enseignement où les jeunes enfants s'avèrent particulièrement vulnérables à ce genre d'influence. Par exemple, une enseignante qui se présente voilée dans l'exercice de ses fonctions ne peut tout simplement pas se détacher du message de promotion religieuse passive qu'elle transmet par son voile dans le regard des enfants sous sa garde et qui voient en elle – et dans ce symbole – la représentation de l'autorité et du modèle à suivre. Il en va de même dans le milieu universitaire où, dans l'affaire *Kurtulmus c. Turquie*, la Cour européenne des droits de l'homme a tenu les propos fort éclairants sur cette question :

La Cour relève que des règles portant sur la tenue vestimentaire des fonctionnaires s'imposent de manière égale à tous les fonctionnaires, quelles que soient leurs fonctions et leur conviction religieuse. Elles impliquent que tout fonctionnaire, représentant de l'État dans l'exercice de ses fonctions, ait une apparence neutre afin de préserver le principe de la laïcité et de la neutralité de la fonction publique qui en découle. Selon ces règles, une fonctionnaire doit paraître sur son lieu de travail la tête nue. Il ne fait aucun doute que la requérante a librement adhéré à ce statut de fonctionnaire. Enseignante à l'université et, en cette qualité, détentrice de l'autorité universitaire et représentante de l'État, elle ne peut ignorer les règles en vertu desquelles elle doit faire preuve de discrétion dans l'expression publique de ses convictions religieuses. Par ailleurs, la Cour rappelle avoir toujours souligné que la sauvegarde du principe de laïcité constitue assurément l'un des principes fondateurs de l'Etat turc (Leyla Sahin, précité, § 114) ; c'est cet impératif qui est la considération primordiale à la base desdites règles et non des objections à une apparence liée aux convictions religieuses de la requérante⁶.

6 *Kurtulmus c. Turquie*, Cour européenne des droits de l'homme, deuxième section, Requête no 65500/01, décision du 24 janvier 2006, p. 7.

En outre, rappelons également qu'il s'agit en tous les cas d'emplois ou de fonctions librement consentis et acceptés ; il n'existe pas une telle chose qu'un droit fondamental de l'individu d'obtenir un emploi dans la fonction publique ni une obligation impérative pour l'État de procurer à l'individu un tel emploi. Rien n'empêche quiconque d'aller travailler au privé si la règle de neutralité exigée par la fonction publique ne convient pas, mais cette neutralité au bénéfice de tous est essentielle pour assurer la réelle liberté de conscience et de religion de toute la population dans la sphère civique de notre démocratie.

Lorsqu'un individu accepte de devenir un employé de l'État, l'exercice de son travail cesse de ne relever que de la relation privée entre l'employeur et lui-même. Il ne saurait ainsi faire abstraction du symbole et du rôle qu'il incarne tant auprès de la population que des collègues auprès desquels il travaille. Pourtant, le raisonnement de la Commission fait primer la perspective individuelle d'un employé de l'État sur sa mission civique et sur le respect des droits tant individuels que collectifs de tous les citoyens qu'il a pour devoir de servir.

II - Les compétences du législateur

À de nombreuses occasions dans son avis, la Commission laisse entendre que la *Charte des droits et libertés de la personne* incarnerait en quelque sorte le contrat social en vigueur au Québec et que toute modification qu'on voudrait lui apporter devrait s'effectuer dans le respect et la continuité de son évolution, particulièrement en matière d'accommodements raisonnables.

Deux éléments d'importance majeure permettent de remettre sérieusement en question la justesse de la position de la Commission à cet égard.

Premièrement, la prétention selon laquelle le gouvernement serait tenu de respecter l'état actuel du droit et de la jurisprudence pour modifier la *Charte des droits et libertés de la personne* apparaît des plus discutables au niveau juridique. La question est évidemment éminemment politique, mais, au plan de la légalité, le législateur a parfaitement le droit de modifier la *Charte des droits et libertés de la personne* comme il pourrait le faire pour toute autre loi qui ressort de sa compétence législative.

Deuxièmement, la Commission retient comme prémisse à son raisonnement l'affirmation selon laquelle les trente dernières années de décisions et interprétations en matière d'accommodements raisonnables fondées sur la *Charte des droits et libertés de la personne* auraient rendu correctement compte de la volonté démocratique de la société québécoise. En outre, selon la Commission, elles s'inscriraient en harmonie avec la réalité sociale en vigueur au Québec et il ne faudrait surtout pas perturber le délicat et harmonieux équilibre en résultant.

Cependant, cette prémisse sur laquelle la Commission semble fonder la majeure partie de son discours ne concorde pas avec la réalité vécue par la société québécoise et est au contraire dénoncée par une proportion croissante et aujourd'hui majoritaire de la population⁷. Un des objectifs fondamentaux et ouvertement déclarés de la Charte des valeurs québécoises est justement de la remettre en question. L'état du droit consacré en matière de liberté de manifester sa religion et d'encadrement des accommodements raisonnables a emprunté depuis les dernières décennies

7 Voir Guillaume Bourgault-Côté, «Sondage Léger – L'appui à la charte se consolide», *Le Devoir* (12 octobre 2013), en ligne : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/389896/l-appui-a-la-charte-se-solidifie> (consulté le 20 octobre 2013)

une tangente qui converge vers le multiculturalisme canadien et qui s'avère incompatible avec la réalité sociale et la volonté démocratique de la société québécoise. En ignorant la remise en question fondamentale de cette donnée pour se contenter de la réitérer comme un fait admis, la Commission emprunte une logique circulaire qui est étrangère au droit et qui minimise le besoin de faire évoluer le droit pour tenir compte de la réalité sociale.

En outre, on doit reconnaître au législateur le droit de modifier les lois et de renverser les courants jurisprudentiels lorsqu'ils ne concordent plus avec la réalité sociale. En plaidant que le législateur démocratiquement élu devrait être tenu de respecter l'état actuel du droit et de la jurisprudence pour modifier les lois, la Commission doit être bien consciente qu'elle se retrouve ni plus ni moins à lui nier ce pouvoir fondamental et à assujettir le droit de la population québécoise de modifier ses propres lois aux interprétations judiciaires antérieures de magistrats non élus nommés par le gouvernement fédéral.

Dans ses commentaires, la Commission se révèle en définitive être non seulement la gardienne du *statu quo*, mais également celle de la *Charte canadienne des droits et libertés* – dont il importe de rappeler qu'elle fut imposée au Québec sans son consentement – ainsi que des interprétations de la Cour suprême du Canada fondées en particulier sur le concept du multiculturalisme.

III - L'évaluation du caractère raisonnable

Même en considérant la question à l'intérieur des paramètres constitutionnels et de la *Charte canadienne des droits et libertés*, il demeure présomptueux d'affirmer que l'interdiction du port de signes religieux ostentatoire par

des employés de l'État dans l'exercice de leurs fonctions contreviendrait de manière évidente aux droits et libertés de la personne au plan juridique.

La Commission allègue que la Charte des valeurs québécoises nuirait à l'intégration économique des membres des communautés culturelles alors qu'ils formeraient déjà un groupe économiquement défavorisé. Il en résulterait une accentuation d'une situation d'inégalité qui constituerait une atteinte à la dignité humaine et une discrimination interdite. Conséquemment, selon la Commission, la Charte des valeurs québécoises ne passerait certainement pas le test du contrôle judiciaire et serait vouée d'avance, en droit, à une invalidation pour cause d'inconstitutionnalité.

Cet argument est pourtant fort critiquable. La fonction publique au sens large emploie plusieurs milliers de personnes issues des communautés culturelles alors qu'ils sont des centaines de milliers au Québec⁸. Est-ce dire que tous ceux qui ne travaillent pas dans la fonction publique sont laissés à eux-mêmes dans la détresse économique ? Le lien de causalité entre ces deux éléments est bien discutable – plus encore alors qu'une part significative de ces mêmes communautés culturelles réclame plus de laïcité et reçoit d'un bon œil un environnement de travail exempt de religion⁹. On ne

8 Voir notamment Conseil du Trésor du Québec, *L'effectif de la fonction publique 2010-2011 – Analyse comparative des cinq dernières années*, 2012, en ligne : http://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/effectif_fonction_publique/effectif10_11.pdf (consulté le 19 octobre 2013)

9 Voir notamment Sarah-Maude Lefebvre, « Certains musulmans en faveur de la Charte », *Journal de Montréal* (18 octobre 2013), en ligne : <http://www.journaldemontreal.com/2013/09/18/certains-musulmans-en-faveur-de-la-charte> (consulté le 20 octobre 2013); et Association Amitié Québec-Kabylie, « Pétition: Cette immigration favorable à la Charte des valeurs québécoises », 19 septembre 2013, en ligne : http://www.petitions24.net/cette_immigration_favorable_a_la_charte_des_valeurs_quebecoises (consulté le 20 octobre 2013)

peut tout simplement pas considérer l'accès sans restrictions à l'emploi dans la fonction publique comme étant fondamental à l'intégration économique des communautés culturelles à la société québécoise en tant que groupe, ni que le port de signes religieux ostentatoires y soit relié. Il convient de le répéter : il n'existe pas de droit fondamental d'avoir un emploi dans la fonction publique.

Pourtant, la Commission semble considérer le droit à la liberté de manifestation des pratiques religieuses, comprenant le port de signes religieux ostentatoires, comme un droit absolu. Or, ce n'est pas le cas : le droit de manifestation de ses pratiques religieuses est certes un droit fondamental, mais il n'est pas absolu. La Commission semble sélectivement l'ignorer, mais le contexte est ici d'une grande importance, et ce droit peut – et doit – être encadré lorsqu'on quitte la sphère purement privée de l'individu pour entrer dans la sphère publique (et à plus forte raison ici dans l'accomplissement de fonctions civiques dans le cadre d'un travail en tant qu'employé de l'État). Plusieurs des références de la Cour suprême que la Commission cite elle-même au soutien de ses arguments le reconnaissent dans leurs raisonnements : un encadrement de la liberté de manifestation de ses pratiques religieuses ne constituera généralement pas une discrimination interdite s'il s'avère raisonnable et justifié par le contexte de son application et le respect des droits d'autrui¹⁰.

Au surplus, même en présence d'une hypothétique discrimination comme le prétend la Commission, des restrictions aux droits et libertés fondamentaux peuvent être constitutionnellement valides si elles s'inscrivent dans la poursuite

¹⁰ Voir notamment *Syndicat Northcrest c. Amselem*, [2004] 2 R.C.S. 551 et *Congrégation des témoins de Jéhovah de St-Jérôme-Lafontaine c. Lafontaine (Village)*, [2004] 2 R.C.S. 650.

d'un objectif légitime et qu'il y a un lien rationnel, proportionnel et d'atteinte minimale aux droits fondamentaux entre l'objectif et les mesures entreprises pour l'atteindre. Selon la Commission, la Charte des valeurs québécoises contreviendrait à chacun de ces points. Cependant, l'interprétation qu'elle fait du caractère « urgent et réel » de l'objectif poursuivi ne semble pas tenir compte du fait que ce critère de l'objectif urgent et réel a évolué vers celui de la « préoccupation légitime », plus souple, lorsqu'il est question de lois à politique sociale qui visent à assurer l'équilibre des droits de tous au sein de la collectivité¹¹ et dont relève, selon nous et par son objet, la Charte des valeurs québécoises. En l'occurrence, il serait vraiment inconsideré de nier l'existence d'une préoccupation sociale claire au Québec pour rétablir le respect du principe de neutralité de l'État ou de la qualifier d'illégitime. En outre, l'atteinte de cet objectif commande l'abstention du port de symboles religieux ostentatoires au sein de la sphère civique par tous les employés de l'État dans l'exercice de leurs fonctions – descendre sous ce seuil rationnel, proportionnel et minimal ferait de la Charte des valeurs québécoises une mesure simplement cosmétique qui n'accomplirait rien.

Compte tenu des intérêts et des visions politiques en jeu opposant les valeurs québécoises au multiculturalisme canadien, il est prévisible que la Charte des valeurs québécoises sera éventuellement contestée devant les tribunaux par ses opposants. Bien que l'on puisse valablement plaider que la future Charte des valeurs québécoises est respectueuse des droits et libertés de la personne garantis en droit québécois et canadien, vu l'orientation ouvertement multiculturelle

11 Sur le critère de l'objectif légitime, voir notamment *Black c. Law Society of Alberta*, [1989] 1 R.C.S. 591.

dont sont teintés les actuels courants interprétatifs et jurisprudentiels en la matière¹², l'issue d'une telle remise en question devant les tribunaux demeure toutefois incertaine.

Dans cette perspective, s'il y a en définitive une recommandation à retenir de l'avis de la Commission, c'est l'opportunité d'exercer le droit de dérogation *reconnu par l'article 52 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et l'article 33 de la Charte canadienne des droits et libertés* aux fins de protéger la future Charte des valeurs québécoises contre les tentatives d'invalidation devant les tribunaux canadiens.

La Commission semble considérer la chose comme un geste grave, mais son interprétation sur ce point est purement politique. Au contraire, le gouvernement aurait grand avantage à le considérer au cours de l'évolution du projet de loi. Non seulement pour empêcher que la réflexion civique de prime importance que sous-tend la Charte des valeurs québécoises ne soit censurée au nom d'un faux débat soutenu par des perspectives individuelles et polarisées, mais surtout, pour assurer la volonté démocratique de la société québécoise dans son projet légitime de lutter contre la dissolution tranquille et d'affirmer la neutralité de l'État au bénéfice de tous contre des interprétations politiquement subjectives du même genre que celle présentée par la Commission.

Le gouvernement semble vouloir faire le pari que les tribunaux et, en dernier ressort, la Cour suprême du Canada ne déclareraient pas la nouvelle loi québécoise sur la laïcité inconstitutionnelle. On sait qu'ils auraient l'occasion de statuer sur cette question puisque de nombreuses organisations, sans parler du gouvernement du Canada lui-même, ont déjà fait savoir qu'il en contesterait la légalité constitu-

12 Voir notamment *Multani c. Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys*, [2006] 1 R.C.S. 256.

tionnelle. Toutefois, on pourra craindre une contestation qui aura pour effet de rendre la loi inapplicable jusqu'au jugement ou l'avis de la Cour suprême du Canada, bâillonnant ainsi en pratique la Charte des valeurs québécoises jusqu'à un jugement final qui ne surviendra que plusieurs années plus tard – et dont nous ne pouvons être certains du dénouement sur une question aussi politisée. Et si cela survient, notre choix de société en matière de laïcité aura été arrêté en définitive par neuf juges de la Cour suprême du Canada, dont seulement trois proviennent du Québec (et dont on n'est pas sans savoir le processus de nomination), disqualifiant la volonté exprimée par l'Assemblée nationale et à travers elle du peuple québécois qui en élit les membres.

Nous croyons que le Québec est dans une situation où l'utilisation de la clause de dérogation de la Charte québécoise et de la Charte canadienne est pleinement justifiée et que l'Assemblée nationale devrait faire savoir, haut et fort, que sur cette question, elle aura le dernier mot. □

Denis Monière*

Charte**POUR UNE LAÏCITÉ
COHÉRENTE ET COHÉSIVE**

Le débat entourant la charte des valeurs québécoises me laisse dubitatif. Il y a d'abord les raisons de ce débat maintenant. Les motivations électoralistes et populistes du gouvernement Marois sont évidentes. Ensuite, je suis loin d'être convaincu que ce projet de charte deviendra loi puisque même si tel était le cas, il mourra au feuilletton avec le déclenchement des élections. Il s'agit d'un ballon d'essai pour mobiliser l'électorat selon des arguments identitaires. Comme il est téméraire de vouloir créer des attentes en matière d'engagements économiques, en situation de presque récession, et comme le projet d'indépendance est remis aux calendes grecques, le PQ se cherche un enjeu qui déstabilise ses adversaires et puisse rallier les nationalistes éparpillés.

Mais au-delà de ces considérations électoralistes, somme toute, inévitables, ce débat a son utilité parce qu'il contribue à baliser le sens du vivre ensemble et qu'il met en cause la suprématie des valeurs canadiennes. Il tente de soustraire le Québec de la chape de plomb du multiculturalisme. Affirmer des valeurs québécoises ne signifie pas que ces valeurs sont spécifiques au Québec, ce qui serait absurde pour caractériser l'égalité homme-femme ou encore la neutralité de l'État, cela veut dire que le Québec se démarque

* Professeur de science politique à l'Université de Montréal

des valeurs que nous impose le Canada. Guy Rocher avait bien raison de comparer ce projet de charte à la charte de la langue française qui tentait de réaliser la quadrature du cercle en instituant l'unilinguisme français dans une province canadienne engluée dans le bilinguisme institutionnel. Il est donc facile de prévoir que cette éventuelle charte sera à terme désavouée les juges en vertu de la Charte canadienne des droits. Il y aura alors beaucoup d'encre qui aura coulé sur les rotatives et cette charte n'aura probablement aucun résultat concret.

Mais quoi qu'il arrive, ce débat aura eu le mérite de nous éclairer sur le sens des mots et sur les diverses conceptions du vivre ensemble. En écoutant les arguments des uns et des autres dans cette conversation publique, on en vient à préciser ses propres idées. Pour un enfant de la révolution tranquille qui a connu à la fois les affres du cléricalisme et les libertés apportées par la déconfessionnalisation, la laïcité apparaît comme un bienfait collectif. La laïcité obéit à un vieux principe : « Rendez à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu » qui implique que la sphère publique doit être séparée de la sphère privée pour garantir la liberté de religion et permettre à tous de vivre selon leurs convictions. Cette logique prend tout son sens dans des sociétés pluralistes où plusieurs religions coexistent. La neutralité de l'État est alors la condition de la liberté de tous.

Curieusement, cette valeur semble faire consensus puisque rares sont les intervenants qui réclament le retour de la confusion entre l'Église et l'État. La discussion porte plutôt sur les conséquences pratiques de l'application de ce principe en particulier en ce qui concerne le port de signes religieux ostentatoires dans la fonction publique. Si le gouvernement retirait de ses intentions législatives cette mesure, il pourrait se vanter d'avoir réussi à faire consensus. Comme

il y a rarement équivalence entre ce qui est annoncé dans un projet de loi et ce qui est voté, le gouvernement se garde sans doute la possibilité de reculer sur cette question comme il l'a fait sur d'autres.

Mais l'ambiguïté ressurgit dès qu'il s'agit de faire primer l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel. Certains intervenants soutiennent, au nom de la protection de l'identité que chaque individu aurait un droit inaliénable à transporter son identité religieuse de la sphère privée dans la sphère publique et donc à afficher ses croyances dans le cadre du service public. On fait alors fi d'une grande tradition démocratique établie après des siècles de lutte pour mettre l'État au-dessus des factions, des partis et des groupes particuliers. Cela s'appelle le devoir de réserve qui interdit à quiconque d'afficher ses convictions dans le cadre de la fonction publique pour respecter la liberté des autres et ne pas entacher l'État du soupçon de partialité. Pourquoi alors l'identité religieuse des uns devrait-elle l'emporter sur le devoir de réserves des autres qui laissent leurs convictions à la maison lorsqu'ils servent le public? Les citoyens doivent être égaux et pour cette raison tous doivent faire des compromis pour vivre avec les autres.

Les symboles religieux divisent, font étalage de la différence, du fossé qui sépare des autres. Ils témoignent d'une appartenance, ils disent essentiellement: je ne suis pas comme toi, je n'appartiens pas au même monde. A ce propos, il y a une incohérence insupportable dans le projet du gouvernement Marois qui conserve le symbole du catholicisme au dessus de la tête de ceux qui votent les lois d'un État supposément neutre.

Mais le débat sur le port des symboles religieux passe sous silence un autre aspect de la question. Les symboles reli-

gieux ne sont pas seulement une dimension de l'identité des croyants, ils ont aussi une fonction stratégique et politique. Tout symbole a une connotation propagandiste et vise à influencer les autres pour les amener sur le chemin de la vérité. Le sens et le but de toute religion est de missionner et de convertir, voilà pourquoi je pense que l'État doit interdire le port des symboles religieux pour incarner la séparation entre le public et le privé. C'est la condition du respect mutuel que se doivent les membres d'une collectivité. □

Sam Haroun*

Charte

Comment, d'une relation particulière
entre l'Église et le pouvoir,
est né l'État moderne du Québec!

LA CROIX ET LE LYS

Né catholique, le Québec grandit catholique. Pendant un siècle et demi, de 1608 à 1763, il est modelé à l'image de la France de Louis XIV, homogène, gallicane. Dans le dernier quart du XVIII^e siècle, la Conquête anglaise oblige l'élite administrative et la classe marchande françaises à quitter le pays, laissant le territoire sous la tutelle de l'Église qui renforce progressivement son pouvoir et accroît ses prérogatives. L'Église canadienne issue de la Conquête est ultramontaine et triomphante. Aujourd'hui, après un demi-siècle de modernisation rapide et soutenue, le Québec ressemble à toutes les démocraties libérales d'Occident. Trois siècles et demi d'imprégnation catholique suivis d'un demi-siècle de sécularisation : de ces deux références, catholique et séculière, a émergé l'État moderne du Québec. Étonnant toutefois que les protagonistes du récent débat sur la laïcité au Québec aient, sciemment ou inconsciemment, occulté la référence catholique comme si l'État et ses institutions avaient surgi du néant, à la faveur d'une génération spontanée. Dans ce texte, nous tenterons de lui restituer son apport fondamental à l'élaboration des sensibilités et des institutions québécoises.

* Auteur

La majesté du Lys

L'une des premières compagnies chargées de développer le Canada au XVII^e siècle, en échange du monopole de la traite des fourrures, la Société des De Caën (1620), est mixte au point de vue religieux : Guillaume de Caën est protestant alors que ses deux associés, Ezéchiel et Emery sont catholiques. L'Édit de Nantes (1598) est en vigueur dans l'empire, plus pour longtemps. En 1627, Richelieu crée la Compagnie des Cent-Associés pour peupler le Canada, mais, aux prises avec une agitation protestante vigoureuse alliée, de surcroît à l'Angleterre, et sous la pression des Jésuites, ennemis jurés des réformés et très actifs au Canada, il décide d'interdire l'installation des huguenots en Nouvelle-France pour éviter de se retrouver avec le même problème outre-Atlantique. Et quoique des huguenots continuent à venir en Nouvelle-France, ils n'ont accès à aucune charge publique et ne peuvent ériger ni temple ni cimetière. Sous Louis XIV, à partir de 1663, le Canada sera totalement interdit aux huguenots.

En même temps que les huguenots sont exclus et afin d'intégrer rapidement les autochtones, on reconnaît comme *naturels françois sans lettres de déclaration ni de naturalité*, tout Amérindien qui fait profession de la foi catholique. C'est dire que le principal critère d'identité – sinon le seul, d'un individu est la foi catholique : Louis XIV donne, en 1663, force de loi à ce principe quand il décide de faire du Canada une colonie royale, c'est-à-dire, un territoire à l'image exacte de la métropole, soumis à *un roi, une foi, une loi*. Il concentre entre ses mains tous les pouvoirs qu'il délègue à un triumvirat : le gouverneur, l'intendant et l'évêque. Il nomme et révoque ces trois piliers de l'administration, assigne à chacun des fonctions bien précises. Sous le Régime royal, l'Église influence, de par sa doc-

trine, la pensée des princes, « assume des tâches sociales extrêmement nombreuses et importantes, dont nul n'a encore supposé qu'elles puissent être des fonctions de l'État: elle tient l'état civil, elle distribue l'enseignement et l'assistance¹ ». L'évêque fait partie, avec le gouverneur et l'intendant, du Conseil souverain, sorte de cour suprême de justice. On pourrait penser que les pouvoirs étendus de l'Église lui confèrent un statut exceptionnel. En réalité, « Une étude des problèmes de la vente de l'eau-de-vie aux autochtones de même que l'imposition et la perception de la dîme démontrent (1) que ces champs d'activité et d'influence de l'Église étaient restreints; (2) que même quand on menaçait les récalcitrants d'excommunication, de refus des sacrements et des foudres de la damnation éternelle, ce pouvoir coercitif était très limité et (3) que l'Église avait à accepter l'autorité finale de l'État en matières mixtes² ». C'est le gallicanisme triomphant: ainsi le veut Louis XIV, maître absolu de son royaume, sans interférence du pape, censé pourtant avoir son mot à dire dans les affaires ecclésiastiques de la chrétienté.

Mais la présence du bas clergé dans toutes les paroisses, l'administration des sacrements, aussi essentielle, aux yeux des habitants, que la vie elle-même, l'univers quotidien de ces catholiques rythmé par les angélus, les baptêmes, les mariages et les enterrements, cérémonies imprégnées de dévotion en présence du curé, l'homogénéité confessionnelle de la colonie et l'unicité de la hiérarchie catholique créent entre les Canadiens et leur Église un attachement réel et solide. Et quand viendra le temps de résister à la politique d'assimilation de la couronne britannique, il sera plus facile d'opposer à l'Empire une seule foi, un seul

1 A. Latreille, cite par Vincent HARVEY, dans *L'Église et le Québec*, Les Éditions du Jour, Montréal, 1961, p. 28

2 Laurier LAPIERRE, *ibid*, p. 34-35

code de lois et une seule langue... et un seul interlocuteur, l'Église, habituée à traiter avec les puissants de ce monde. Alors qu'en Nouvelle-France, l'Église est une institution de l'État qui jouit d'un statut élevé, sous le Régime anglais, elle sera l'État, *imperium in imperio*, sous surveillance par Londres, et exercera une exceptionnelle emprise politique, sociale et morale sur le peuple canadien-français.

La Croix triomphante

Sous le Régime anglais (1763-1867), l'Église articule son action sur deux axes : l'un, politique, consiste à démontrer, avec zèle et constance, une allégeance sans faille au conquérant anglo-protestant en échange de la reconnaissance de l'Église comme unique gardien de la foi, de la langue et des institutions civiles, et comme unique bénéficiaire de privilèges et de prérogatives habituellement dus au pouvoir régalien ; l'autre, doctrinal, consiste à justifier l'emprise catholique sur le peuple canadien-français par le recours à l'ultramontanisme, doctrine qui proclame la suprématie du pape sur toute autre forme de gouvernement, et se nourrit d'une stricte observance du dogme. Cette étrange et ambivalente alliance entre l'Église et l'occupant anglais, faite de sous-entendus et d'arrière-pensées, permet à celui-ci d'avoir un interlocuteur sûr et crédible, capable d'exercer un certain contrôle sur une population hostile à la Conquête, et à celle-là de maintenir la cohésion du peuple canadien-français et catholique. Le paradoxe réside dans le fait que Londres traite quasiment d'État à État avec l'Église catholique d'un territoire conquis alors qu'en Angleterre même, les catholiques jouissent de peu d'autonomie ; de son côté, l'Église canadienne-française rompt avec la France révolutionnaire qu'elle considère comme impie, déicide et régicide.

La collusion avec la couronne d'Angleterre s'explique par le départ des élites françaises, administrative et marchande, offrant à l'Église, avec sa hiérarchie et son réseau paroissial, une forme d'État parallèle et proche du peuple. C'est aussi une manière d'autoconservation : jusqu'à la Révolution française, l'idée de *nation*, quoiqu'en germe dans les écrits des philosophes des Lumières, était encore peu répandue, et les peuples, quand ils changeaient de prince à la suite d'une guerre ou d'un mariage entre deux dynasties, étaient accoutumés soit à adopter, de plein gré, la religion du nouveau prince selon le principe *cujus regio ejus religio*, soit à subir l'assimilation. Il ne faut pas oublier qu'en 1755, huit ans avant le traité de Paris qui cédait le Canada à l'Angleterre, les Acadiens avaient été déportés, sans autre forme de procès, pour avoir refusé d'abjurer leur foi catholique : à l'époque, la religion est une donnée essentielle aussi bien dans l'organisation interne des États que dans les rapports entre les États.

Toute l'Église [...] s'entend pour considérer la nation d'abord comme une entité culturelle. Communauté sociologique caractérisée par l'unité de religion, de langue et de coutumes, la nation, aux yeux du clergé, ne doit par sa perpétuation à l'État, mais à sa cohésion interne et à une volonté farouche de préserver ses traits culturels et ses institutions³.

Tout est dit : *entité culturelle, communauté sociologique*, alors que, pour les révolutionnaires de 1789 et les penseurs libéraux du XIX^e siècle, le peuple souverain définit la nation, entité *politique* englobant les aspects sociologique, culturel, religieux, etc. En même temps que l'Église du Canada se transformait en institution étatique et nationale, à l'est de l'Europe, la Pologne catholique, dépecée et partagée en 1792 entre la Prusse protestante des Hohenzollern, la

³ Lucia FERRETTI, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Boréal, 1999, Montréal, p. 86

Russie orthodoxe des Romanov et l'Autriche catholique des Habsbourg, désorientée et profondément blessée, se replia sur sa foi et confia son destin à la seule institution encore en vie : l'Église polonaise. Et nous retrouverons, tout au long du XIX^e siècle, la Pologne et le Canada catholiques dans le camp de la papauté.

Par le traité de Paris de 1763, la couronne britannique garantit la liberté de culte aux Canadiens. Mais l'autorité conquérante sait qu'à défaut d'assimilation, les Canadiens qui représentent tout de même la quasi-totalité de la population de la vallée du Saint-Laurent ne se résigneront pas longtemps à cet état de sujétion. Alors, il faut assimiler par le biais de la législation.

Avec la Proclamation royale qui définit le statut territorial et juridique (lois civiles et criminelles exclusivement anglaises) de la *Province of Quebec*, Londres ajoute des *Instructions* qui bannissent la présence d'un évêque : on veut décapiter l'Église et tarir le recrutement des prêtres (en effet, seul un évêque est habilité à ordonner un prêtre), et qui interdisent la collecte de la dîme : sans argent, tout corps périclite, puis meurt. À terme donc, Londres entend, tout en respectant la lettre (mais non l'esprit) du traité de Paris, par les nouvelles *Instructions*, éradiquer toute présence catholique dans sa nouvelle colonie.

Mais, au sud, les Treize colonies s'agitent et réclament une plus grande représentativité dans le processus de décision *No taxation without representation*. En 1773, a lieu la *Boston Tea Party*, point de départ de la Révolution américaine. En 1774, effrayée par l'éventuelle perte de toute l'Amérique du Nord, peur accentuée par des rumeurs de ralliement de Canadiens à leurs voisins du sud, la Couronne promulgue l'Acte de Québec par lequel l'Église recouvre toutes ses pré-

rogatives *ante bellum*, c'est-à-dire, la présence de l'évêque, la collecte de la dîme, l'autorité exclusive quant à l'éducation et l'assistance sociale; en outre, Londres reconnaît la langue française et remet en vigueur les lois civiles françaises: et *comme l'Église est le seul corps structuré du Canada, elle accapare, faute de candidats, des pouvoirs qui ne lui étaient même pas dévolus du temps du Régime français.*

Par une incroyable ironie de l'histoire, la Révolution américaine, à la foi réformée et à l'esprit libertaire, fait le lit de l'Église catholique, de langue française et d'esprit traditionaliste. Bref, la Croix s'empare du Lys et en fait sa chasse gardée. À charge toutefois pour l'Église, non seulement de prêter allégeance à la Couronne, mais d'amener le peuple canadien à plus de loyauté à l'égard du conquérant. L'Église s'y emploie en s'appuyant sur l'Épître de Saint Paul aux Romains (XIII, 1, 2 et 5): «Que toute âme soit soumise aux souverains, car il n'y a de puissance qui ne vienne de Dieu». Formule répétée sans cesse par les papes et les clergés: «Même le prince hostile doit faire l'objet d'une prière qui lui soit favorable», dit Tertullien (155-222) dans son *Apologétique*.

Pourquoi cette soumission aux autorités en place? Il est important d'en connaître les motifs, car l'Église canadienne-française bâtira son loyalisme à l'égard de Londres sur ce socle.

L'autorité du prince s'impose, parce qu'elle est l'instrument de Dieu. Il est l'exécutant, qu'il le veuille ou non, des intentions de la Providence qui inspire ses actes [...] Il remplit une besogne divine, même à son insu⁴.

Mais, à la différence des païens, le chrétien ne voue aucun culte à César, car il n'est pas Dieu, mais doit rendre à César et à ceux qui le représentent l'hommage dû à l'exécutant

4 Marcel PRÉLOT, *Histoire des idées politiques*, Dalloz, Paris, 1975, p. 145-146

des intentions de Dieu. Et cet hommage prend la forme de prières et de cérémonies religieuses. Dans son mandement du 14 février 1762, intitulé *Pour faire chanter un Te Deum en action de grâce du mariage du Roy George III*, Mgr Briand ajoute vers la fin : «À la messe, à l'endroit du canon où l'on prie pour Roi, on ajoutera Georgio. Dans les saluts, à l'Oraison pour le Roi, on suivra la même règle, également qu'à la bénédiction du cierge pascal, le Samedi Saint⁵».

En vertu de l'Épître aux Romains (XIII) de Saint Paul, «Si bien que celui qui résiste à l'autorité se rebelle contre l'ordre établi par Dieu. Et les rebelles se feront eux-mêmes condamner», Mgr Briand mande à ses ouailles, sous peine d'excommunication, de demeurer fidèles à la couronne d'Angleterre et de refuser de rallier les révolutionnaires américains. Malgré quoi, certains Canadiens passent outre les injonctions de leur clergé. Alors, Mgr Briand fustige, dans un mandement daté du 12 juin 1776, *les parjures, les apostats, les schismatiques* :

Que penser de ces personnes-là ? Elles ont encouru l'excommunication, surtout ceux qui sont coupables de voies de fait, ou ont parlé dans l'église insolemment, ou qui ont conseillé, applaudi à ces forfaits [...] ce sont des Canadiens qui ont volé, qui ont pillé, assassiné, brûlé, enlevé leurs frères.

Le 27 septembre 1776, Mgr Briand s'enorgueillit d'avoir sauvé le Canada de l'invasion révolutionnaire : «On peut dire que la conservation de la colonie au roi d'Angleterre est le fruit de la fermeté du clergé et de sa fidélité». Détail intéressant : en 1793, la France est en guerre contre l'Angleterre, et les rumeurs circulent selon lesquelles elle serait favorable à l'adhésion du Canada aux États-Unis d'Amérique. Alors, Mgr Hubert, successeur de Mgr Briand, envoie,

⁵ Adrien THÉRIO, *Un siècle de collusion entre le clergé et le gouvernement britannique*, XYZ, Montréal, 1998, p. 13

le 9 novembre 1793, une lettre circulaire aux curés dans laquelle il rappelle aux Canadiens que par

[...] les capitulations de Québec en 1759 et de Montréal en 1760 et encore plus le traité de paix de 1763, les liens qui les rattachaient à la France ont été complètement rompus et que toute la fidélité et l'obéissance qu'ils devaient précédemment au Roi de France, ils les doivent, depuis cette époque, à Sa Majesté britannique.

La cause est entendue, le décor est planté : l'Église au Canada devient canadienne, sans liens avec la France révolutionnaire, le nouvel Antéchrist. Nationale, celle-ci continuera de témoigner, à l'égard de la couronne anglaise, d'une indéfectible loyauté, en échange de la cession par Londres de larges pouvoirs régaliens : la paix sociale et la préservation de l'identité canadienne-française cimentent la collusion entre l'évêque catholique et le roi anglican.

Les Rébellions de 1837-1838 illustrent, s'il en est encore besoin, l'alliance objective entre l'Église et la Couronne. Plus d'un demi-siècle après la Conquête, apparaît une bourgeoisie canadienne-française, composée d'artisans, d'avocats, de notaires et de médecins : représentée à la Chambre d'Assemblée par le Parti canadien qui deviendra, plus tard, Parti patriote, elle y détient la majorité, mais aucun pouvoir autre que celui de protester, face au gouverneur britannique et à la minorité anglo-canadienne, représentative des intérêts de *Montrealers*, ces marchands anglais qui se sont accaparés de la traite des fourrures en 1760, après le départ des marchands français. La rébellion des Patriotes a un double objectif immédiat : faire en sorte que la réalité du pouvoir passe du gouverneur non élu et ses alliés de la minorité parlementaire à la majorité parlementaire issue des élections ; et que cet éventuel gouvernement responsable exerce plus de pouvoirs, dont une partie est entre les mains de l'Église.

Son chef, Louis-Joseph Papineau, est un libéral, agnostique et anticlérical, semblable aux bourgeois voltairiens d'Europe qui mènent la lutte contre les monarchies autoritaires et le cléricalisme des classes dirigeantes conservatrices. Quoique foncièrement attaché à la sécularisation de l'État, Papineau, comme les autres bourgeois ici et ailleurs, a inscrit son fils dans une école catholique, seule capable, à l'époque, de dispenser un enseignement de qualité. Mais il est une autre raison qui éclaire, d'une façon paradoxale, la dimension nationale de la Rébellion.

Le catholicisme, écrit-il à son fils, est partie de notre nationalité qu'il faut avouer en toute occasion. L'opposition au catholicisme est moins souvent indépendance de conviction ou de caractère que flagornerie pour un gouvernement protestant, ce qui, pour un Canadien, serait lâcheté⁶.

Agnostique, Papineau n'en reconnaît pas moins que l'identité catholique est indissociable de l'identité nationale: l'Église en profitera pour affirmer sa prééminence sur toute autre catégorie de la société. L'Acte de Québec de 1774 fait d'elle la seule institution canadienne en place et le seul interlocuteur de la Couronne: elle seule représente la légitimité des Canadiens et en assure la pérennité. «Forcée de maintenir son existence dans un pays où dominent des maîtres protestants, dont la religion est d'ailleurs pour beaucoup une affaire d'État, l'Église doit faire surenchère de loyalisme⁷».

Ce que Papineau et les Patriotes veulent: une réelle démocratie parlementaire, l'Église ne peut y souscrire, car elle est fidèle à la Papauté qui considère la démocratie comme une atteinte à la souveraineté de Dieu: c'est l'ultramontanisme du XIX^e siècle, anti-parlementaire, anti-libéral. Né en

6 Cité par R. LEMIEUX et J.-P. MONTMINY, dans *Le catholicisme québécois*, Éditions de l'IQRC, Sainte-Foy, 2000, 17

7 *Ibid*, p. 52

Europe et introduit simultanément au Québec, l'ultramontanisme fonctionne, sur les deux rives de l'Atlantique, en vases communicants. Sauf que, la branche européenne, en butte aux assauts des bourgeoisies libérales, est davantage sur la défensive que celle triomphante du Québec, forte du patronage de l'autorité politique anglaise et de l'immense influence qu'elle exerce sur le peuple canadien-français, privé de ses élites civiles.

À ce sujet, si l'ultramontanisme trouve, au Canada, un terreau favorable et parfois plus catégorique qu'en Europe, c'est parce que le libéralisme en Amérique du Nord est associé, aux yeux des Canadiens français, au protestantisme anglo-saxon, et que la société canadienne-française, bien encadrée par l'Église et donc moins sujette aux influences extérieures, a peu senti les vents de la liberté souffler à travers l'Atlantique.

1870 marque le début du déclin de l'ultramontanisme. La France de Napoléon III est défaite par la Prusse, la III^e République proclamée, celle de Jules Ferry et d'Émile Combes, les artisans de la laïcité républicaine : la papauté perd un allié de taille aussi bien religieux que politique. Napoléon III représentait auparavant le barrage contre les idéaux révolutionnaires et assurait la protection des États pontificaux contre toute velléité d'annexion par les nationalistes italiens. Rappelons que l'Italie, unifiée en 1860 avec l'aide militaire de Napoléon III, était, en 1870, dépourvue de sa capitale millénaire, Rome et le Latium étant sous l'autorité de Pie IX. La capitulation française devant la Prusse ouvre la voie à la réunion de Rome à l'Italie ; le pape proteste en s'enfermant dans le quartier du Vatican : il n'est plus le bras armé de Dieu qu'il a été pendant dix siècles.

Au Canada, les libéraux tentent de secouer l'omnipotence de l'Église. L'Institut canadien, à la fois lieu de conférences, bibliothèque et salle de journaux, est fondé à Montréal en 1844; le journal *L'Avenir*, en 1847; en 1848, Papineau revient d'exil⁸. Si la confrontation des deux visions, libérale et ultramontaine, est soutenue, elle est, en revanche, inégale, l'Église jouissant d'une exceptionnelle puissance de diffusion à travers ses journaux, ses prêches dominicaux, ses mandements et ses lettres circulaires, son réseau scolaire et universitaire. Mais quoique, dans le dernier quart du XIX^e siècle et au tournant du XX^e siècle, l'Église québécoise prospère en effectifs: un prêtre pour 680 fidèles et un religieux ou une religieuse pour 166, des proportions parmi les plus élevées du monde catholique⁹, et projette l'image d'une organisation efficace et populaire: remarquable qualité de l'éducation et des services sociaux qu'elle dispense, proximité avec le peuple marquée par d'innombrables dévotions mensuelles, processions, offices religieux, retraites, pèlerinages, elle doit relever les formidables défis de l'industrialisation et de ses effets: exode rural, urbanisation accélérée, syndicalisation, émigration vers les États-Unis, renforcement de la bourgeoisie libérale, et se résigner à admettre qu'elle ne peut contrôler toutes les forces en mouvement dans la société. Ainsi, vers la fin du siècle, le courant ultramontain, malmené en Europe, s'affadit au Québec, et l'Église, très largement occupée par ses activités sociales et culturelles, se détachera un tant soit peu de l'idéologie et s'investira davantage dans la défense des intérêts politiques et nationaux de ses ouailles: écoles catholiques de l'Ontario, campagnes contre la conscription durant les deux guerres mondiales.

8 Cf. FERRETTI, *op. cit.*, p. 83

9 *Ibid*, p. 102

Le Lys reprend ses droits et rentre dans l'État

Un siècle et demi après avoir exercé les pouvoirs régaliens, la Croix fléchit et cède devant le Lys. La sécularisation des mentalités et des institutions québécoises s'accélère et prend un tournant décisif durant le mandat d'Adélard Godbout (1940-1944). Pour preuves: l'instauration de l'enseignement obligatoire et gratuit au primaire, financé par l'État, le droit de vote accordé aux femmes aux élections provinciales¹⁰, l'entrée massive des femmes sur le marché du travail à cause de la guerre en Europe qui réclame de plus en plus de soldats, enfin, un fait qui peut paraître anodin, mais dont la portée est considérable: en 1941, la femme a le droit d'exercer la profession d'avocat.

À partir des années 1960, la femme bénéficie d'une double révolution qui emporte tous les obstacles à son émancipation, bouleversement irréversible, étroitement relié à la sécularisation des mentalités: d'abord, la millénaire difficulté de contrôler ses grossesses est résolue par le progrès scientifique et médical, ce qui permet à la femme d'accéder sans handicap au marché du travail; ensuite, l'accession de la femme aux études supérieures, la mécanisation et l'informatisation des fonctions relèguent en arrière-plan la «supériorité physique» de l'homme. Et la législation a suivi: égalité conjugale et parentale, levée de toutes les entraves relatives à l'usage d'un passeport ou à l'ouverture d'un commerce, équité salariale... De la participation des femmes aux luttes des Patriotes en 1837-1838 (fondation de l'Association des dames patriotes) aux acquis de la fin du XX^e siècle, la femme québécoise a non seulement recouvré ses droits, mais elle a aussi contribué grandement à la sécularisation des institutions politiques et sociales.

¹⁰ Les femmes ont obtenu le droit de vote aux élections fédérales en 1920, vingt ans plus tôt.

Quant à la fréquentation obligatoire et gratuite de l'école, elle conduit à l'émancipation de tous par le savoir. La science n'est ni française ni chrétienne: elle est universelle, et les enfants, garçons et filles, pauvres et riches, sont égaux devant la connaissance. L'ouverture d'écoles financées par l'État, concurremment aux écoles privées catholiques, brise le monopole tenu par l'Église depuis trois siècles, offre la promotion sociale aux catégories défavorisées de la société québécoise, et expose la jeune génération à un enseignement axé exclusivement sur la connaissance. Aussi l'habitude de fréquenter des lieux appartenant à l'État, c'est-à-dire à tous, crée de nouvelles fidélités: l'Église n'est plus la seule autorité à dispenser les instruments de la promotion sociale.

Et les années Duplessis (1945-1960)? Elles ont interrompu le processus de sécularisation des institutions publiques, mais non celui des mentalités: c'est pourquoi, quand viendra le temps de la Révolution tranquille, la société québécoise, y compris l'Église, sera prête à assimiler les changements, rapidement et sans bouleversement. Duplessis a eu beau freiner des quatre fers la modernisation de l'État et associer son pouvoir à celui de l'Église, il ne pouvait contrôler le mouvement souterrain qui saisissait la société dans ses fondements. Une population majoritairement urbaine, de violentes luttes syndicales (amiante, textile) qui ont jalonné les années Duplessis et qui ont divisé le clergé (dissidence de Mgr Charbonneau), l'émergence d'une intelligentsia libérale (*Cité libre*, *Refus global*), le militantisme des femmes éclairées et déterminées (Thérèse Casgrain), la généralisation de l'instruction, aussi bien pour les garçons que pour les filles, l'ouverture au monde grâce à la télévision, la banalisation de la présence de la femme sur le marché du travail, tous ces facteurs composaient, pour le Québec des années 1950, un État perclus de traditions d'un

autre âge, pétri d'une religiosité figée, dont les références étaient nostalgiques d'une ère révolue, bref un État décalé dans le temps régissant une société en voie de transformation rapide, sollicitée par les attraits du confort matériel et sensible à l'idéal d'une démocratie en phase avec le siècle. Duplessis a battu Godbout en 1944, non pas sur un programme de gouvernement, mais sur la question de la conscription qui a dressé les Québécois contre Ottawa, et il s'est maintenu au pouvoir durant toutes ces années en exploitant les frayeurs de la guerre froide, en s'identifiant à une Église québécoise encore puissante et une Papauté accrochée à un dogmatisme que Jean XXIII balaiera par sa proximité avec les aspirations des chrétiens (la Révolution tranquille et Vatican II se sont produits en même temps). Le drame du Québec sous Duplessis a consisté à être dirigé par un homme politique exceptionnellement doué pour les jeux du pouvoir, mais réfractaire au changement et tourné vers le passé. Duplessis a retardé le processus de sécularisation de l'État, il n'a pas pu le prévenir.

La Croix et le Lys et un certain crucifix

Si la révolution a été tranquille dans les années 60, c'est parce que la société avait déjà été bouleversée dans ses profondeurs depuis le début du XX^e siècle, devenant un terreau propice à la réforme de l'État. Certes, l'Église a résisté, mais peu. Elle avait compris (l'hémorragie des prêtres et des religieux vers la vie laïque dissuadant le clergé de tout zèle intempestif) que les années Duplessis avaient été un anachronisme, qu'il était temps que l'État se défroque et qu'elle-même suive l'*aggiornamento* de Vatican II. Au demeurant, les penseurs (V. Harvey, L. Lapierre, F. Dumont...) et les artisans (J. Lesage, R. Lévesque, J. Parizeau...) de la Révolution tranquille sortaient tous, laïcs et religieux, des collèges et des universités catholiques,

et en voulaient moins à l'Église qu'à l'ordre politique de l'époque. L'Église a lâché prise, on ne la bouscula pas outre mesure. En vérité, la Révolution tranquille a mis l'État en adéquation avec la société, et non l'inverse.

Ainsi l'État du Québec est bâti sur le double socle d'une forte imprégnation catholique et d'une adhésion sans réserve à la modernité. Dissocier l'une de l'autre serait une hérésie historique et un non-sens politique. C'est pourquoi toute politique relative aux rapports entre l'État et la religion doit tenir compte et de l'une et de l'autre. Un État est la somme et la résultante de son passé, des volontés de son présent et de ses aspirations. Ici, la tradition et la modernité forment les volets d'une même évolution : faire table rase du passé est séduisant, mais n'aboutit qu'à bâtir sur le sable ; être nostalgique du passé, quelque glorieux qu'il soit, est une prime à l'isolement et une complaisance dans le folklore.

L'imprégnation catholique ne signifie pas – loin de là ! – l'adhésion au credo évangélique (la déchristianisation des sociétés occidentales est assez avancée pour ne pas l'accuser de prosélytisme), mais l'acceptation des principes et des valeurs d'égalité, de liberté et de reconnaissance¹¹ que les Québécois ont su apprivoiser et adopter avec le temps.

Ces principes et ces valeurs ne sortent pas du néant, ils participent d'une histoire et s'inscrivent dans un processus séculaire. Au commencement il y eut Jacques Cartier plantant la croix de Dieu et le lys de France sur la pointe

¹¹ Les philosophes athées – et qui professent leur athéisme ! – Paolo Florès d'Arcaïs et Jürgen Habermas, affirment, dans *The Christian Science Monitor* du 15 septembre 2006, que « le christianisme, et rien d'autre, demeure le fondement de la liberté, de la conscience, des droits de l'homme et de la démocratie, autant de signes distinctifs de la civilisation occidentale. À ce jour, nous ne pouvons tabler sur rien d'autre que sur le christianisme. Nous continuons de nous abreuver à cette source ».

orientale du Québec. Aujourd'hui, nos villes et nos villages, nos rues et nos boulevards portent des patronymes de saints : ce sont des témoins vivants et ineffaçables de la mémoire nationale ; nos réflexes, nos gestes quotidiens (jusqu'aux jurons) reflètent cet héritage. Aujourd'hui, nous parlons français, une des plus belles langues de la civilisation occidentale et langue première de l'Europe classique¹² : nous y sommes attachés comme à la prune de nos yeux. Notre droit civil, hérité du code Napoléon et perfectionné à l'aune de la modernité, est unique en Amérique du Nord.

La tradition et la modernité se conjuguent donc pour former cette entité qu'est l'État du Québec : cet État incarne la nation et ambitionne d'en être le garant et d'en assurer la pérennité. Dans cette configuration, le crucifix, accroché à l'Assemblée nationale par Duplessis en 1936, nous a valu récemment une querelle des plus baroques. Des tenants de la laïcité voudraient le garder là sous prétexte qu'il appartient au patrimoine alors que des partisans des accommodements religieux favorables aux signes des religions minoritaires voudraient le faire enlever. On n'est pas à une incongruité près ! On réconciliera les uns et les autres en rappelant que le principal intéressé, Jésus-Christ lui-même, n'en aurait pas voulu. Toute sa vie, il a rejeté les honneurs et les richesses, les pouvoirs et les ors des pouvoirs : « Mon Royaume n'est pas de ce monde ». Ce n'est tout de même pas pour finir en objet patrimonial au même titre qu'une colonne en marbre ou un buste en

12 Des traités de Westphalie (1648) rédigés en latin et pour la première fois en français aux traités de Versailles et de Sèvres (1919) rédigés en français et, à la demande du Président Wilson, en anglais, tous les traités entre les nations européennes furent rédigés en français seulement. Pourtant la France n'était pas la première nation européenne, mais une des grandes nations. Le choix du français était dû aux qualités de précision et de clarté de la langue, comme l'écrivit si bien Rivarol dans son *Discours sur l'universalité de la langue française* (1784).

bronze. En lieu et place du crucifix, acte fondateur de la foi chrétienne, pourquoi pas la Croix de Jacques Cartier, acte fondateur de la nation, auréolé de lys sur fond d'azur ? Comme sur le drapeau, la Croix et le Lys réunis ! 



Plus de **15 ans d'action**
pour une économie
plus **performante**, plus
équitable et plus **verte**.

Les investissements auprès des entreprises québécoises
sont au cœur de la mission de Fondation.
Par ses investissements, Fondation contribue au
maintien et à la création d'emplois au Québec.

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com

À quoi sert mon argent ?

PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de
Laure Waridel



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527

Montréal 514 598-2122

Lanaudière 450 753-7055

www.placement.coop



Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.

www.fondsftq.com

DOSSIER

LA PROVINCE ET LE FÉDÉRALISME PÉTROLIFÈRE

Dossier

LA PROVINCE ET LE FÉDÉRALISME PÉTROLIFÈRE

Enbridge: lorsque le mensonge se
drape de vertu
*Bernard Dagenais** 94

Géopolitique canadienne du pétrole
*Pierre-Paul Sénéchal** 103

Le Saint-Laurent: les conséquences
non calculées du risque pétrolier
*Pierre Blouin** 134

Lire

Lire les essais 175

MICHELINE LABELLE, JOCELYN COUTURE ET
FRANCK W. REMIGGI (DIR.)
La communauté politique en
question 176

JEAN DORION
Inclure. Quelle laïcité pour le
Québec? 182

ANTOINE SFEIR
L'Islam contre l'Islam 191

Bernard Dagenais*

ENBRIDGE: LORSQUE LE MENSONGE SE DRAPE DE VERTU

Peut-on accorder quelque confiance que ce soit à des entreprises qui tiennent continuellement un double discours ? Lorsque des déclarations et des pratiques de séduction auprès du grand public sont en totale opposition avec les activités de lobby qu'exerce la grande entreprise pour orienter les décisions politiques dans le sens opposé à ses déclarations, il y a là un fossé rempli de mauvaise foi. Et lorsque les pouvoirs publics partagent cette mauvaise foi, le public est complètement berné. L'exemple de l'exploitation et de l'acheminement du pétrole des sables bitumineux de l'Alberta, qualifié « d'une forme avancée de désastres écologiques » par Guillaume Fraissard¹, va nous servir pour illustrer ces derniers propos.

Un pétrole sale non reconnu comme tel

Le pétrole est une énergie non renouvelable et en regard du développement durable, celui provenant des sables bitumineux de l'Alberta est qualifié tout particulièrement d'énergie sale. Les dégâts causés à l'environnement par son extraction

* Professeur titulaire, Département d'information et de communication, Université Laval

¹ « Fort McMoney, le film dont vous êtes le héros », Le Monde Télévision, 24-25 novembre 2013, p. 6.

ont dûment été documentés. En octobre 2013, un «total de 21 prix Nobel, dont deux Canadiens, pressent l'Union européenne de mettre en application une directive qui étiquetterait ce pétrole [...] comme étant plus polluant que les autres formes de brut²». Le pétrole des sables bitumineux du Canada est donc dénoncé comme étant celui, toutes provenances confondues, dont l'extraction cause le plus de dommage à l'environnement au monde. À ce double titre, ce pétrole ne peut en aucun temps faire partie du développement durable.

Pourtant, en Grande-Bretagne, Shell, un des partenaires dans l'extraction de ce produit n'hésite pas en 2008, à faire paraître des publicités affirmant que l'exploitation des sables bitumineux faisait partie du développement durable. L'organisme britannique de contrôle de la publicité (ASA) a alors jugé le groupe pétrolier Shell coupable de publicité mensongère pour cette campagne.

En mai 2013, le gouvernement canadien, dans sa croisade pour faire accepter ce pétrole, lançait un appel pour des projets de recherche dans lequel il présentait lui aussi ces sources d'énergie fossile comme des «ressources renouvelables³».

Il s'agit donc d'un mensonge planifié tant par les entreprises que par le gouvernement canadien qui les supporte. Nous avons l'impression que l'industrie pétrolière doit continuellement habiller son discours de demi-vérités tellement la vérité risque d'être peu convaincante.

2 SHIELDS A. (2013A), «Ottawa qualifie les sables bitumineux de «ressource renouvelable», *Le Devoir*, 4 mai.

3 SHIELDS A. (2013B), «21 prix Nobel demandent à l'Europe de tourner le dos aux sables bitumineux», *Le Devoir*, 7 octobre.

Le pétrole éthique

C'est ainsi qu'il est impossible dorénavant de parler de l'exploitation des sables bitumineux sans susciter une vive réaction négative auprès d'un certain public. L'industrie pétrolière va donc avoir recours à un double stratagème pour jeter la confusion sur ses véritables intentions. D'une part, elle va se cacher derrière un groupe de façade, créé de toutes pièces pour donner l'impression qu'il s'agit d'un mouvement spontané de Canadiens; d'autre part, ce groupe va inventer le terme «pétrole éthique» et va se lancer dans une offensive contre les régimes antidémocratiques du Moyen-Orient.

Toute cette mise en scène commence lorsque, en 2010, Enbridge se trouve dans la mire de nombreux contestataires alors que survient une rupture d'un de ses pipelines provoquant un déversement de plus de 3,5 millions de litres de pétrole dans la rivière Kalamazoo. Les groupes de résistance auxquels l'entreprise doit faire face sont des groupes environnementalistes, des ONG écologistes comme Équiterre, Greenpeace, la Fondation David Suzuki et les groupes d'autochtones Chippewas et Aamjiwnaang qui mettent en avant des préoccupations sanitaires, sécuritaires et écologiques.

À mesure que des groupes contestataires montent au créneau pour contrer les activités d'Enbridge par de nombreuses manifestations à Montréal, Toronto et Hamilton, ou en faisant circuler des pétitions pour mettre fin aux projets, on constate que l'entreprise organise ses soutiens discrètement.

L'organisation pétrolière se cache derrière un individu nommé Alykhan Velshi. Il est le fondateur et l'animateur du blogue intitulé EthicalOil.org. Il fut aussi directeur des communications du ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration Jason Kenney. Il finance (avec quels

fonds?) une publicité de trente secondes qui déplore l'achat par le Canada en 2010 de 400 millions de barils de pétrole en provenance de l'Arabie saoudite⁴. La publicité présente en parallèle les conditions oppressives dans lesquelles vivent les femmes saoudiennes : leur valeur est moindre que celle des hommes, on leur interdit de conduire et elles ne peuvent sortir de chez elles sans être accompagnées d'un homme. La publicité questionne ensuite le rôle du Canada et sous-entend qu'en achetant de l'Arabie saoudite, le Canada financerait l'oppression féminine. À cette situation, la publicité offre une alternative : les sables bitumineux, présentés comme un choix éthique.

Sera alors créé, en 2011, l'*Ethical Oil Institute* qui servira de groupe de façade contre les attaques que subira Enbridge des groupes environnementalistes et des groupes des premières nations qui s'opposent au projet du *Northern Gateway*. Enbridge se fait discrète, même si c'est elle qui est directement visée par les protestations. L'*Ethical Oil Institute* produit alors de nombreuses publicités télévisées et entreprend des sondages démontrant que la population canadienne approuve son approche. Il s'agit donc d'une campagne importante de communication, appuyée par le recours aux médias sociaux comme Facebook qui permet à l'Institut de diaboliser les opposants et de jouer le registre de la démocratie.

Ethical Oil Institute défend ainsi des principes ou embrasse des causes comme «le droit national contre la dictature étrangère» ou «le droit des femmes» à travers ses publicités. Les porte-parole d'*Ethical Oil Institute* (Marshall et Velshi) accentuent les attaques contre les actions des adver-

4 Buzzetti, Hélène. 2011. «Sables bitumineux – Du pétrole sale, éthique ou hypocrite?». *Le Devoir*. En ligne. <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/332238/sables-bitumineux-du-petrole-sale-ethique-ou-hypocrite>. Consulté le 7 octobre 2011.

saïres en les traitant «de groupes de lobbyistes mal intentionnés anti-OGM», ou «des pantins à la solde des intérêts étrangers⁵».

Derrière cet argument, on voit immédiatement la tentative de diversion. Pendant qu'on parle des droits de la personne en Arabie Saoudite, on essaie de faire oublier le gâchis total sur le plan environnemental que cause la filière des sables bitumineux au Canada.

La création d'emploi

L'insistance sur la dimension économique du projet est une autre tentative de diversion. Déjà en 2009, on affirme que les sables bitumineux de l'Alberta représentent les deux tiers de tous ceux que l'on retrouve au Canada. Cette industrie injecte dans l'économie plusieurs milliards et représentait en 2007 5,6 % du PIB canadien. L'exploitation des sables bitumineux crée également 372 000 emplois, soit 2,2 % de la population active. Ce secteur de l'économie est aussi responsable d'exportations majeures pour le Canada⁶.

L'argumentation de l'Ethical Oil Institute tourne autour du fait que le projet Northern Gateway ou encore celui de l'extension de la ligne 9b vers le Québec sont une manne pour de nouveaux emplois et que cela va améliorer l'économie canadienne. Pour le gouvernement cela serait par exemple un gain de 81 milliards \$ au lieu de 6,8 milliards \$ actuellement (Ethical oil.com).

5 Leroy Priscillia, La tierce partie et les groupes de façade, Université Laval, 2011

6 (Talbot, 2009 : en ligne). Talbot, Vincent. 2009. « Les sables bitumineux : un enjeu conservateur ». Université de Sherbrooke. En ligne. <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMAAnalyse?codeAnalyse=1087>. Consulté le 7 octobre 2011.

Al Monaco, président et chef de la direction d'Enbridge, reprend sous sa signature la même approche économique. Selon lui, « Les retombées de la canalisation 9B et des nouveaux investissements seront très positives pour le Canada, avec une augmentation attendue du PIB de 25 milliards de dollars⁷ ».

Et il poursuit : si l'inversion de la canalisation 9B est approuvée, cela permettra aux Canadiens d'obtenir leur matière première de l'Ouest canadien plutôt que de compter sur du brut étranger, beaucoup plus cher. Selon lui, les arguments économiques et de sécurité d'approvisionnement sont convaincants et cette inversion permettra de sauver des milliers d'emplois.

Qu'importe que les chiffres varient au rythme des interventions, qu'importe qu'on joue ici le chantage à l'emploi, l'important c'est de ne pas penser aux sables bitumineux. Avec ses statistiques et ses lancées patriotiques, Enbridge se pose en messie de l'économie canadienne.

La complicité de l'État

En fait, la frontière est si mince entre le politique et l'industrie pétrolière qu'on pourrait affirmer que l'entreprise décide et que l'État gère cette décision. En voici quelques preuves.

Nous avons déjà signalé que le gouvernement Harper est venu aider la cause des sables bitumineux en qualifiant lui-même ces sources d'énergie fossile de « ressources renouvelables ». Dorénavant, le discours de l'entreprise privée et celui du gouvernement Harper sont indissociables.

7 « Énergie et environnement : deux côtés d'une même médaille », *Le Devoir*, 7 novembre 2013, p. A7.

Suite à l'accusation d'Alykhan Velshi contre le régime d'Arabie saoudite et son pétrole inique, ce pays s'insurge contre le procédé. Pour éclairer les Canadiens et leur donner l'heure juste dans cette polémique entre les deux pays, et pour défendre la liberté d'expression au Canada, la chaîne de télévision SunTV News, dirigée par Kory Teneycke, ancien directeur des communications du premier ministre Stephen Harper, décide de tenir une table ronde sur le sujet.

Et qui sont les invités de cette table ronde ? Le ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration Jason Kenney, Stockwell Day, ancien ministre conservateur, Alykhan Velshi, fondateur du blogue Ethical Oil.org et ancien directeur des communications de Kenney, avec sur le plateau l'animateur Ezra Levan, ancien directeur des communications de Stockwell Day et auteur de l'ouvrage *Ethical Oil: the Case for Canada's Oil Sands* paru en 2010⁸.

Cette «table ronde» met en scène, à première vue, des acteurs indépendants livrant un message qui leur est propre. Pour le téléspectateur, ces individus prennent la parole dans un espace non partisan, soit celui d'un média. De l'extérieur, ces individus défendent leur opinion en utilisant leur droit à la libre expression. Leur apparente indépendance contribue à masquer les intérêts de l'institution qu'ils défendent. Toutefois, tous ces acteurs sont intimement reliés entre eux et tous reliés de très près au gouvernement conservateur. Et de quoi va traiter cette émission ? Du pétrole éthique évidemment.

Il faut aussi se souvenir que la création de l'Ethical Oil Institute, le 9 mars 2011, coïncide exactement avec l'ouver-

8 Burnet Alexandra, *L'utilisation d'une tierce partie comme stratégie de communication institutionnelle*, Université Laval, 2011

ture de la campagne électorale fédérale canadienne, au cours de laquelle le concept du pétrole éthique fut abondamment utilisé⁹.

Par ailleurs, comme l'Ethical Oil Institute est un organisme sans but lucratif, il est impossible de savoir comment il est financé. Mais on aura compris que ses démarches ont accompagné les difficultés d'Enbridge et qu'il a servi de groupe de façade pour toute l'industrie pétrolière et le gouvernement conservateur.

Et les autres demi-vérités

Dans une longue profession de foi, Al Mocano, président et chef de la direction, d'Enbridge a tenu à s'expliquer sur les véritables intentions de l'entreprise dans *Le Devoir* en affirmant qu'Énergie et Environnement sont deux côtés d'une même médaille. Le président y est allé d'une description détaillée de tous les efforts que l'entreprise déployait pour assurer la sécurité de son réseau. Le discours était impeccable. Mais deux jours plus tard, Nicolas Soumis a justement rappelé dans *Le Devoir* qu'Enbridge avait témoigné d'une négligence certaine dans l'entretien de ses réseaux au cours des dernières années. Par ailleurs, Al Mocano fait un net raccourci en liant énergie et environnement, en ne tenant pas compte du fait que l'énergie transportée (le pétrole des sables bitumineux) est à sa face même un dégât écologique¹⁰.

9 Source Watch. 2011. «Ethical Oil Institue». En ligne. http://www.sourcewatch.org/index.php?title=Ethical_Oil_Institute. Consulté le 7 octobre 2011.

10 *Le Devoir* du 7 et du 9 novembre 2013.

Conclusion

Le recours au mensonge, l'utilisation hypocrite d'un groupe de façade, les activités de diversion, les demi-vérités, un lobby auprès du gouvernement conservateur extrêmement efficace, tout concourt à donner aux citoyens une image inexacte de la réalité. Cette image est d'autant plus hypocrite que l'industrie pétrolière en général et Enbridge en particulier, veulent donner l'impression d'avoir à cœur le bien-être et la prospérité de la nation canadienne et de vouloir protéger l'environnement, alors que leur but premier est d'augmenter leurs profits, sans véritables égards pour les conséquences écologiques et humaines de leurs actions. □

Pierre-Paul Sénéchal*

**La route du Saint-Laurent
résolument dans la mire d'Ottawa
et de l'industrie pour l'exportation
du pétrole de l'Ouest**

GÉOPOLITIQUE CANADIENNE DU PÉTROLE

Avec ses 173 milliards de barils enfermés dans les sables bitumineux de l'Ouest canadien, le Canada de l'Ouest détient la troisième réserve mondiale connue de pétrole (Arabie saoudite, 264 milliards). Actuellement quelque 2,6 millions de barils par jour sont traités par les pétrolières albertaines. D'ici 5 ans, elles comptent doubler leur production, puis la porter à 10 millions de barils/j en 2030. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) anticipe qu'à cette époque, la consommation mondiale de brut pourrait approcher les 100 millions de barils/j.

À Ottawa, on voit grand. La «nouvelle richesse» issue du pétrole est un véritable cadeau du ciel, non seulement financier, mais politique. Par sa capacité de galvaniser le nationalisme économique canadien, cette richesse est vue comme une opportunité stratégique pour renforcer un rapport de force toujours difficile avec le Québec. Pour ce dernier, le véritable enjeu du pétrole de l'Ouest ne concerne pas son marché interne, finalement très peu significatif dans l'ensemble continental, mais essentiellement le choix qu'on fait actuellement de la route du Saint-Laurent pour «sortir» vers les marchés externes une grande partie de cet or noir

* Vice-président du GIRAM (Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu), ex-gestionnaire et ex-conseiller socio-économique, gouvernement du Québec.

disponible pendant encore au moins cinq décennies. Avec les deux oléoducs proposés, c'est 1,4 million de barils/jour qu'on souhaite faire transiter par le Québec à compter de 2017 (contre 0,83 million pour la desserte KeystoneXL des grands centres de raffinage des États-Unis). Et après 2017?

Rien n'est actuellement ménagé en termes d'efforts de persuasion et de lobbying pour faire adhérer l'élite économique et les élus du Québec à ce nouveau «Canada du pétrole». La partie semble relativement facile. On a déjà commencé à convaincre le public que les exportations aux quatre coins de la planète seront source de richesse nationale pour plusieurs générations d'enfants. Le Québec saura-t-il enfin lever les paupières et analyser la réalité des impacts des pipelines terrestres, mais surtout «flottants», que les pétrolières s'affairent à installer sur son territoire? Saura-t-il saisir à temps l'ampleur des risques qu'on fait planer sur le Saint-Laurent et l'économie industrielle qui en est largement tributaire?

1/ UN DÉPLOIEMENT DIPLOMATIQUE SANS PRÉCÉDENT POUR LE PÉTROLE ALBERTAIN

Dans l'univers du pétrole, fait remarquer Yves Lacoste expert réputé de la géopolitique moderne, les grandes multinationales du pétrole ont toujours réussi à s'assurer un soutien indéfectible des gouvernements nationaux, soit pour assurer la protection de leurs investissements, soit pour faire triompher leurs projets sur les marchés internes et externes. Le Canada ne fait évidemment pas exception à la règle. Les perspectives mirobolantes des réserves pétrolières canadiennes ainsi que les bénéfices colossaux qu'elles peuvent engendrer à terme ont attiré en Alberta les plus grandes compagnies pétrolières: Chevron, Husky Energy, Esso, North Atlantic, Nova Chemicals, Parkland Income, Petro-Canada, Shell Canada, Suncor, BP, Total, etc. Les principales compagnies chinoises ont d'ailleurs ouvert des bureaux à

Calgary et investissent dans des sociétés canadiennes en prévision de leur approvisionnement en pétrole lourd (20 milliards \$ investis par trois compagnies publiques pour l'acquisition de droits d'exploitation des sables bitumineux). Au cours des dix dernières années, l'industrie a injecté près de 160 milliards \$ pour développer le bitume de l'Alberta. Leur investissement est enfin arrivé au seuil de la rentabilité et de compétitivité internationale. Tout doit être mis en œuvre pour sécuriser à long terme ces investissements sur tous les marchés de la planète et les faire profiter.

Entré en fonction en 2006, le gouvernement de Steven Harper a immédiatement réorienté les priorités de la politique étrangère du pays au moyen d'une série orchestrée de gestes et de décisions en vue d'en faire une « diplomatie économique ». Ces sept années de pouvoir auront été marquées par une gouvernance et à l'interne et à l'externe, largement mise au service du pétrole des sables bitumineux.

Le premier défi en matière de diplomatie s'est présenté en 2008, alors que les 27 États de l'Union européenne appelés à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de la directive sur la qualité des carburants ont adopté une directive pouvant éventuellement empêcher les « carburants les plus polluants » d'entrer en Europe. Alliée aux lobbies et aux campagnes de publicité des pétrolières, la diplomatie canadienne s'est dès lors activée en multipliant les rencontres et événements auprès des institutions européennes, pour empêcher toute restriction, toute limitation ou tout encadrement de l'importation du pétrole albertain. Près de 100 millions \$ auraient été dépensés depuis 2009 en différentes campagnes publicitaires pour réussir à en faire une ressource « responsable » et « durable ». Il était alors tout à fait dans l'ordre des choses qu'Ottawa dénonce le protocole de Kyoto (manigance socialiste), puis s'en retire finalement en 2012.

Pendant ce temps, au moyen d'un projet de loi omnibus, Ottawa a modifié quelque 70 textes de lois régissant les actes régulant la pêche ou protégeant les habitats de la vie aquatique qui se trouvaient sur le chemin d'oléoducs potentiels vers l'Atlantique ou le Pacifique. On a mis au rancart un projet de réglementation plus serrée du traitement du pétrole extrait des sables bitumineux, promis au printemps 2013 (qui aurait eu pour effet d'augmenter de 1 \$ le coût de production du baril). De façon générale, on ne procède plus aujourd'hui à aucune évaluation environnementale des nouveaux projets d'exploitation de sables bitumineux. L'Office national de l'énergie a, quant à lui, bouclé en quatre jours ses audiences montréalaises sur l'inversion du flux du pipeline d'Enbridge 9B. Transports Canada ne consacre maintenant plus qu'un maigre 13 M\$ pour assurer la surveillance du transport des matières dangereuses au pays.

Sur un autre plan, la diplomatie canadienne s'est affairée à négocier des protocoles, puis des ententes visant à faire lever le plus de barrières tarifaires possible, dans le but de faciliter l'entrée du pétrole albertain dans les grands centres de raffinage de la planète. En 2013, ces capacités de raffinage sont évaluées à plus de 93 millions de barils/j; on les retrouve principalement en Extrême-Orient et en Chine. Les pays de l'Ouest comme l'Europe et l'Amérique du Nord comptent à eux seuls pour environ 40 % du nombre total de raffineries dans le monde. Il est à noter que ces pays consomment environ 40 % de la production mondiale.

Répartition mondiale des capacités de raffinage par zone géographique :

Asie & Pacifique : 31,3 % (29,1 millions de barils traités/jour)
Europe & Eurasie : 26,4 % (24,6 millions de barils/j)
Amérique du Nord : 23 % (21,4 millions de barils/j)

Moyen-Orient: 8,6 % (8 millions de barils/j)
Amérique du Sud & centrale: 7,1 % (6,6 millions de barils/j)
Afrique: 3,6 % (3,3 millions de barils/j)

Depuis les années 2000, les hydrocarbures traités par les centres de raffinage sont plus lourds qu'auparavant et nécessitent davantage de transformations. La gamme des pétroles bruts exploités s'élargit de sorte que les pétroles lourds et non conventionnels tels ceux des sables bitumineux vont graduellement y trouver niche.

Marché de l'Asie

Dans quinze ou vingt ans, la capacité de production de l'Asie dépassera la moitié de celle du monde. Déjà, treize des vingt plus grands ports de conteneurs sont situés sur ce continent. Pour donner une idée de l'ampleur du phénomène, les ports de Busan et de Shanghai affrètent à eux seuls 90 porte-conteneurs à l'heure. C'est donc essentiellement vers ce continent que la demande de raffinage de pétrole est aujourd'hui portée et où la demande continue d'augmenter. Ceci fait de l'Asie, et de loin, le plus important centre d'intérêt pour les producteurs pétroliers du monde entier.

Considérant le poids des retombées financières en provenance de la Chine, peut-il y avoir encore place pour les idéaux ou les «petites gênes»? En tout cas, les nouvelles façons de faire du Canada ne semblent pas s'embarrasser de scrupules. Rendu public par la SRC en novembre 2012, le «Plan pour la politique étrangère du Canada» (document confidentiel dévoilé par la SRC) énonce comment procéder: «Pour réussir, nous devons rechercher les relations politiques qui concordent avec nos intérêts économiques, même si celles-ci vont à l'encontre de nos intérêts politiques ou de nos valeurs.» Une belle vision des relations internationales qui ne pose mani-

festement pas de problème, ni à Monsieur Harper, ni à Justin Trudeau qui rêve d'assurer la relève dans ce créneau.

En février 2012, un accord « historique » visant à protéger et à promouvoir les investissements sera finalement conclu entre la Chine et le Canada. Ce dernier sera suivi en octobre 2013 par une entente visant l'acheminement de pétroles albertains à partir de ports côtiers de l'Amérique du Nord. Entente signée, non par le Canada, mais bilatéralement par l'Alberta et l'État chinois. Une initiative sans précédent entre une province canadienne et un État, de surcroît une grande puissance. Le président de la Chine, Xi Jinping, était même présent lors de la signature de l'entente. En novembre 2000, Ottawa n'avait-il pas cavalièrement écarté Lucien Bouchard d'une anodine cérémonie d'assermentation du nouveau président du Mexique Vincente Fox ?

Marché de l'Europe

Pour les pays européens, la conjoncture et les marchés potentiels sont assez différents. Il n'y a plus de réelle croissance de la demande en pétrole raffiné en Europe depuis les récentes années. Selon L'European Petroleum Industry Association (Europia), on peut même anticiper une baisse de la consommation de l'ordre de 11 % d'ici 2030. Si elle devait d'ici là rester en l'état, la capacité de raffinage deviendrait alors une situation de surcapacité de production de 25 %. Selon l'organisme, il faut s'attendre que, d'ici à cette date, quelque 25 raffineries des 96 unités actuelles soient fermées ou mieux, converties à d'autres modes de traitement. Toutefois, la France demeurera un joueur important en raison de sa situation géographique en façade atlantique.

Mais malgré cet état de situation, le pétrole albertain entend se tailler une place dans cet important marché en attendant

une reprise. Il faut prendre note que depuis les quatre dernières années, les capacités de traitement du pétrole lourd ont littéralement doublé en Europe, ce qui ouvre des perspectives pour les pétrolières de l'Ouest canadien. Total s'apprête à investir un milliard d'euros dans sa raffinerie d'Anvers (Belgique) pour augmenter sa capacité de production de gazole. La production d'essence de la raffinerie baissera à 3,4 millions de tonnes tandis que celle de gazole augmentera à 7,4 millions de tonnes. La multinationale prépare l'arrivée des hydrocraqueurs devant permettre de convertir des pétroles lourds – très riches en soufre – notamment en diesel, faiblement souffré.

On ne connaît pas encore tous les aboutissants de l'entente de principe récemment conclue entre le Canada et l'Europe, mais le Canada a plusieurs fois laissé entendre qu'il n'ouvrirait ses marchés intérieurs qu'à condition que le pétrole issu des sables bitumineux puisse être exporté en Europe (qui doit éventuellement se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de la «directive sur la qualité des carburants» adoptée en 2008).

Marché des États-Unis

Actuellement, le Canada contribue encore au quart des importations de pétrole des États-Unis. Dans la conjoncture actuelle, notamment en raison de l'arrivée soudaine du pétrole de schiste et de la hausse des extractions dans de nouveaux gisements dans le nord du pays, on ne peut prédire quels seront, à moyen terme, les niveaux d'importation à partir du Canada comparés à ceux des autres pays producteurs. Mais, la loi du marché étant la plus forte, du côté d'Ottawa on reste persuadé que les raffineries américaines auront toujours une préférence pour le pétrole moins cher expédié du Canada plutôt que celui en provenance d'un autre continent.

Il apparaît par ailleurs de plus en plus évident aux yeux de certains analystes que le pétrole de schiste ne fournira pas un rendement soutenu sur un très long terme.

Pas étonnant qu'Ottawa et Calgary aient mis autant d'espoir dans l'oléoduc Keystone XL pour assurer le transport d'hydrocarbures synthétiques et de bitume dilué, depuis la région des sables bitumineux de l'Athabasca, vers les raffineries d'Oklahoma, d'Illinois et de Louisiane. Une campagne agressive de publicité a été menée tout au long de la dernière année en sol américain pour soutenir le travail des lobbyistes de Calgary. Bien qu'on espère toujours que la suspension de janvier 2012 de l'administration Obama ne soit pas finale (une nouvelle proposition est prévue en 2014), on est contraint d'envisager tous les autres scénarios de transport. Ottawa est parfaitement conscient que les groupes écologistes sont beaucoup plus puissants aux États-Unis qu'au Canada et au Québec. De plus, il faut tenir compte du fort sentiment protectionniste qui sévit actuellement dans les hautes sphères de l'administration fédérale. N'est-ce pas le Département d'État qui a évalué à la baisse les retombées économiques du projet Keystone durant la phase d'exploitation à un maigre 35 emplois, alors que l'agence responsable des parcs aux États-Unis émettait des craintes quant à l'impact négatif de ce pipeline sur la vie sauvage en raison «des bruits et de la lumière» qu'il allait engendrer ?

La mise en veilleuse temporaire de Keystone ne met pas fin immédiatement au marché du sud des États-Unis, mais on est bien conscient à Ottawa que l'arrivée du pétrole non conventionnel est là aussi en grande progression et pourrait mener les États-Unis vers l'indépendance énergétique vers 2035, tout en conférant un avantage compétitif grâce à des prix toujours plus bas. («De l'énergie à revendre». Agence France-Presse. *Le Devoir*, 13 novembre 2013).

2/ LA ROUTE DU SAINT-LAURENT RÉSOLUMENT DANS LA MIRE D'OTTAWA ET DE L'INDUSTRIE POUR L'EXPORTATION DU PÉTROLE DE L'OUEST

Tous les États pétroliers sont actuellement engagés dans une course folle pour s'accaparer ou fidéliser les marchés internationaux. Le Brésil, par exemple se lance maintenant dans l'exploitation en haute mer pour consolider sa position, la Russie surveille de près ses arrières en Chine et en Europe ; même l'Afrique commence à penser pétrole, car les réserves recensées ont fortement augmenté ces trois dernières décennies, passant de 53 milliards de barils en 1980, à 130 milliards en 2013.

Pour «sortir» l'or noir de l'Athabaska de sa situation d'enclavement, pour soulager l'industrie de l'inévitable compression des prix qui en découle, il faut, le temps presse, permettre sa livraison à grande échelle vers les lucratifs marchés de la planète. Cela nécessite l'aménagement au plus vite de grandes routes pipelinières et maritimes permettant de relier les centres d'extraction et de traitement primaire de l'Ouest aux grands terminaux de la planète. Keystone XL étant pour l'instant sur la voie de garage, toutes les opportunités doivent s'avérer faisables à l'intérieur d'un calendrier encore plus court que celui initialement tracé dans les officines de Calgary.

Pour la route de l'ouest et le marché de l'Asie, on mise bien sûr encore sur l'oléoduc Northern Gateway devant traverser la Colombie britannique jusqu'à Kitimat. Bien que le gouvernement provincial accepte maintenant que des discussions puissent être entamées via un comité de fonctionnaires (annonce du 5 novembre), les leaders des communautés autochtones affirment, quant à eux, demeurer sur leurs positions quant à l'inviolabilité de leurs terres ancestrales. Par contre, le transport du brut albertain par wagons-citernes vers les ports du Pacifique est déjà bien amorcé.

Qu'en est-il de la route de l'Arctique (passages du Nord-Ouest et du Nord-Est) qui ouvre des perspectives de trajets raccourcis vers l'Europe et l'Asie? En dépit d'un réchauffement climatique qui laisse pressentir un début d'activités maritimes dans la région, aucun scénario providentiel n'est envisageable avant 20 à 50 ans. Les conditions climatiques et de glaces ne permettent en effet pas d'entrevoir une fluidité suffisante pour le transport d'hydrocarbures (voir à ce sujet « Le Passage du Nord-Ouest n'est pas une future autoroute maritime », Frédéric Lasserre – Directeur d'une équipe de recherche sur la géopolitique de l'Arctique, Université Laval, *Le Devoir*, 22 janvier 2007).

Face à un tel contexte géopolitique, Ottawa et l'industrie sont bien au fait que le désenclavement de 170 milliards de barils de pétrole, ainsi que leur livraison sur les marchés externes pendant près de cinq décennies, doivent absolument pouvoir reposer sur du solide. On veut contrer les variations cycliques dans la demande continentale et mondiale; on souhaite, par des routes «flexibles», contourner toutes les zones de turbulences politiques et climatiques potentielles. Tout comme le Northern Gateway, le Saint-Laurent répond de toute évidence à une telle exigence.

Au fait, les travaux d'élargissement du canal de Panama vont très bientôt chambouler la donne en matière de transport maritime international. Aussi tôt que 2015, une nouvelle voie élargie doit permettre d'ouvrir, dans des conditions compétitives, le marché asiatique à partir de l'est de l'Amérique du Nord. Conçue pour permettre le passage des navires «post-Panamax», elle fera en sorte d'attirer notamment les transporteurs de produits à risques, tels que les combustibles, aujourd'hui contraints de contourner le continent via le Cap Horn.

Pour accéder au marché européen, le Saint-Laurent est également une voie incontournable. Il permet d'opposer une concurrence au pétrole que les États-Unis comptent eux aussi bientôt exporter outre-Atlantique. On a souvent tendance à penser que le site de Lévis, éloigné de plus de 1200 kilomètres de la façade atlantique serait en marge des grands circuits de transport de la planète. En réalité, il est bien plus proche de l'Europe et du Moyen-Orient (encore le plus important centre de raffinage du monde) que ne l'est le golfe du Mexique.

En raison de tous ces facteurs, la voie du Saint-Laurent s'impose de soi comme une des options privilégiées de l'industrie albertaine. Deux consortiums sont actuellement à s'y tailler une place: Enbridge (inversion de l'Oléoduc 9B) et TransCanada (projet Energy-East Pipeline visant la conversion d'un pipeline existant en provenance de l'Ouest et son prolongement en territoire québécois). Ensemble, ils auront la capacité de faire transiter via le Saint-Laurent plus de 1,4 million de barils/jours, soit une capacité de plus de 168 % de celle de Keystone XL.

3/ UNE BOÎTE À SURPRISES?

À Ottawa et à Calgary, on sait maintenant le Saint-Laurent sous constante observation des groupes écologistes, et pour cause. Plus question de faire la fanfare ou une annonce «son et lumière» comme ce fut le cas avec Rabaska ou les gaz de schiste. La leçon a été durement apprise. C'est donc sur la pointe des pieds qu'on travaille actuellement du côté des ministres à Ottawa et des spécialistes en communication de Calgary. Autant du côté de l'industrie que du gouvernement, peu de conférences à grand déploiement, pas de présentations avec des intentions trop arrêtées; on se garde des marges de manœuvre.

Un comité fédéral d'experts déjà à l'œuvre

Après avoir graduellement muselé les scientifiques qui s'intéressaient au réchauffement climatique et mis fin au financement de grand nombre de projets de recherche environnementale, voilà qu'Ottawa, vient de créer un «comité d'experts» non pas sur l'empreinte des sables bitumineux, le sujet est clos, mais plutôt sur le transport maritime du pétrole en dessous du 60^e parallèle. On veut s'assurer que la capacité d'intervention actuelle des pétroliers jaugeant 10 000 tonnes soit en mesure de répondre à une «norme de classe mondiale» (un premier rapport doit être déposé fin 2013). Des études sont, par ailleurs, en cours afin de parfaire la connaissance des comportements potentiels des «produits pétroliers non conventionnels advenant qu'ils soient déversés dans les milieux marins». Enfin, on s'affaire déjà à planifier la mise en place d'un système amélioré d'aides à la navigation (bouées, feux et autres dispositifs) devant baliser l'emplacement des voies de transport à privilégier.

Pendant qu'à Ottawa on dresse l'échiquier énergétique (diplomatie internationale, transport maritime), à Québec, c'est le ronron de la vie quotidienne; pas d'études spéciales, on se contentera d'une commission parlementaire de quelques jours pour faire l'examen du projet d'inversion de l'Oléoduc d'Enbridge. Et encore, on ne semble pas vouloir procéder à une analyse complète de l'impact qui en résultera, notamment au chapitre du transport. Bref, on semble bien loin de tout ce qui, à Ottawa, grouille et grenouille pour faire du Saint-Laurent une future autoroute du pétrole. Pendant que Valero fait l'acquisition de 5 300 wagons supplémentaires du même type que ceux de la MMA à Lac-Mégantic, à Québec, on ronronne...

Au pays des aveugles...

Les multinationales du pétrole, notamment les «super majors» sont réputées savoir user de façon démesurée du monopole d'expertise et de connaissances dont elles disposent, pour imposer «leur loi» et leurs méthodes aux administrations gouvernementales. Québec ne fait évidemment pas exception. Depuis la prise du pouvoir par les libéraux de Jean Charest en 2003 et sa «réingénierie de l'État», l'examen des projets industriels, de même que les analyses environnementales, sont systématiquement confiées au promoteur plutôt qu'aux pouvoirs publics. Une véritable aberration sur le plan de la gouvernance démocratique. C'est ainsi qu'au cours de cette décennie libérale, la multinationale Valero (alias Ultramar-Lévis) a pu restructurer et redéployer l'ensemble de ses activités à la suite d'un gigantesque chantier qui lui aura permis de doubler sa capacité de raffinage à 265 000 barils/jour. Cet important chantier a été mis en œuvre sans que la moindre analyse d'impact environnemental ne soit menée par les autorités gouvernementales, sans le moindre débat public et en dehors de toute curiosité des médias. Bien plus, au moyen d'une loi spéciale, le gouvernement a octroyé à l'entreprise texane un pouvoir exceptionnel d'expropriation pour la construction de son oléoduc (pour produit raffiné) vers le marché montréalais. Aujourd'hui encore, ce sont les laboratoires de Valero et non ceux du ministère québécois de l'Environnement qui procèdent à la vérification et au suivi des émissions atmosphériques et des polluants de la nappe phréatique.

Qui peut aujourd'hui prétendre tout savoir à propos de ce que concoctent les deux consortiums engagés dans la course du Saint-Laurent? Enbridge et TransCanada ont certes publié les grandes lignes de leur projet respectif. Mais ce qui a été dit est d'un minimum déconcertant. Que savent au juste le gouvernement du Québec et le citoyen à propos

de ce qui se prépare en rapport avec le Saint-Laurent? En ce qui concerne Energy East Pipeline, on navigue littéralement à vue, les scénarios sont flous et construits au gré de la conjoncture du moment. Pendant plus de trois mois, TransCanada a consulté la population en annonçant d'abord une zone d'entreposage et un terminal maritime dans la «région de la Ville de Québec» (peut-on être plus vague?), avec desserte par pipeline jusqu'à St-John NB. Le 12 novembre, changement de cap, on dit vouloir s'installer à Cacouna. On connaît probablement la légendaire tolérance des Québécois au jeu de cache-cache. En 2005, Rabaska avait au départ quatre sites dans ses cartons (Cacouna, Rivière-Ouelle, Saint-Vallier, puis Beaumont-Lévis. Après que le choix ait été porté sur cette dernière option, il lui restait encore deux autres emplacements locaux secrets après avoir été éconduit de Beaumont par référendum.

4/ VALERO-ENBRIDGE : DE PLUS GROS NAVIRES-CITERNES SUR LE TRONÇON FLUVIAL MONTRÉAL-LÉVIS

*Les navires transportant des cargaisons dangereuses
doivent passer loin des routes maritimes principales et
des principaux points de convergence pour réduire les
rapprochements dangereux.*

(Prescription de Transports Canada. Termopol 3.15.12.).

Selon le peu que l'on connaît encore de son projet, Enbridge entend faire couler quotidiennement 300 000 barils de brut par jour dans son pipeline 9B, du sud de l'Ontario jusque dans l'est de Montréal en inversant le sens d'écoulement de sa conduite construite en 1975, et en augmentant la capacité quotidienne de 60 000 barils. L'objectif officiellement énoncé: alimenter en pétrole de l'Ouest les deux raffineries en activité au Québec. Ce pétrole doit se substituer à celui qui arrive actuellement d'outre-mer (Kazakhstan, Angola, Nigeria Algérie).

Une augmentation du risque maritime sans qu'on procède à la moindre consultation publique

Pour se rendre jusqu'à Lévis, Valero doit réaliser de gros travaux au quai de Montréal-Est d'où partiront de nouveaux navires-citernes vers Saint-Romuald. Un porte-parole officiel de Valero nous informe, sans plus de précision «qu'il faut s'attendre à ce que les pétroliers qui seront en service soient de plus grande taille que ceux qui assurent actuellement la desserte de Montréal en remontant le fleuve». (*La Presse*, 23 mai 2013).

Ce que ne dit pas publiquement Valero, c'est qu'elle vient de faire l'acquisition de deux Paramax (type de navire qui fait 294 mètres de long par 32 de large) afin d'augmenter sa capacité de transport sur le tronçon fluvial situé en amont de Québec. Étonnant, car ce tronçon a toujours été considéré par tous les experts comme étant très limitatif pour les navires de fort tonnage. Du côté fédéral, rien n'a été annoncé en termes d'évaluation de sécurité de type Termopol (*Code d'analyse de risques pour la navigation que présentent l'emplacement et l'exploitation des terminaux maritimes pour pétroliers ou gaziers*). Du côté du Québec, on baisse les yeux; «c'est de juridiction fédérale».

Au moment où ces annonces sont faites, étonnamment, on apprend que Transports Canada et la garde côtière canadienne viennent conjointement d'autoriser la remontée jusqu'à Montréal de navires «post-Paramax», ces géants des mers dont la largeur peut atteindre 44 mètres et la longueur plus de 400 mètres (*Economic News, Trends & Analysis-Maritime/Shipbuilding*, 14 mai 2013).

Il y a amplement matière à se poser des questions. Comment une telle décision est-elle possible et surtout, pourquoi est-elle rendue dans un climat de si grande discrétion? On nous

dit chez Transports Canada que le «système de gestion de la navigation» auparavant utilisé dans ce tronçon fluvial Québec-Montréal a dû être revu et modifié. Dorénavant, l'organisation des routes maritimes ferait en sorte que les navires «se croiseront au bon endroit, au bon moment». Une évidence à laquelle, curieusement, personne n'avait pas pensé avant aujourd'hui? Ou bien, annonce-t-on que dorénavant de longues sections fluviales seront interdites aux croisements de navires. Une telle décision risque assurément de poser une hypothèque au chapitre de la fluidité de la voie maritime et pourrait signifier que le transport pétrolier est en train de se donner une sorte de préséance aux dépens de futurs joueurs qui, potentiellement, pourraient s'avérer très importants pour l'essor de l'économie industrielle du Québec.

Saint-Romuald : site en transformation pour l'exportation ?

On est à la fin novembre 2013 et au quai de Saint-Romuald juste en face des plaines d'Abraham, les «maries-salopes» sont à l'œuvre pour draguer la section intérieure du quai de transbordement et l'adapter à l'arrivée de ces nouveaux navires. Le groupe Océan est déjà sous contrat pour retirer des milliers de mètres cubes de sédiments rocheux, à une profondeur de 12,5 m. Ces matériaux seront probablement comme d'habitude largués en eaux libres ailleurs dans le fleuve, possiblement dans la zone de St-Augustin ou de Donnacona.

À court terme, c'est l'arrivée de plus de 300 000 barils/j qui est prévue par oléoduc et plus de 60 000 barils/j transportés par 100 trains-citernes qui arriveront chargés de pétrole de Bakken. Or, il est déjà dans les plans qu'en plus, l'oléoduc Energy East de TransCanada doive approvisionner Valero-Lévis sur sa route vers l'Est. Dans un contexte où le marché

de l'Est semble déjà en situation de saturation, il apparaît de plus en plus plausible, une fois ces capacités réunies, que l'actuel site de Saint-Romuald ne sera désormais plus un terminal d'importation de brut, mais un terminal d'exportation. Sa capacité d'entreposage terrestre y est déjà de très fort potentiel et des agrandissements sont possibles grâce aux achats de terrains réalisés ces dernières années. Son site portuaire eau profonde est stratégique et d'une valeur incomparable. Toutes les conditions seront alors réunies pour qu'il devienne une importante plaque tournante vers les marchés de la planète. Le transbordement de vrac, telle est la vocation que nos élus, et à Québec et à Ottawa, semblent vouloir réserver à la Capitale nationale du Québec. Belle vision de pays !

5/ LE PROJET DE TERMINAL D'EXPORTATION DE CACOUNA

Le projet Energy-East-Pipeline de TransCanada vise, quant à lui, à transporter plus de 1,1 million de barils/j en provenance de l'Alberta et de la Saskatchewan vers les raffineries Suncor (Montréal), Valero (Saint-Romuald) et, selon le prospectus émis, Irving (St-John NB). Le projet implique la construction d'un tronçon de pipeline d'environ 1000 kilomètres via la vallée du Saint-Laurent dans le but de relier le sud de l'Ontario au Nouveau-Brunswick. Il est anticipé de construire une quinzaine d'immenses réservoirs d'entreposage dans la région de Lévis, de même qu'un terminal maritime d'exportation par navires-citernes vers d'autres marchés. Selon le dernier scénario connu (12 novembre 2013), ce terminal serait finalement construit à Cacouna. La desserte maritime serait aménagée au large des installations portuaires actuelles, soit à 600 mètres de la batture, là où la profondeur du fleuve est d'au moins 40 pieds, de manière à pouvoir accueillir ici aussi des pétroliers géants pour l'exportation sur de longues distances.

À elle seule, la capacité de 1,1 million de barils par jour, Energy East est plus imposante que celle prévue pour KeystoneXL (830 000 barils/jours). L'échéancier annoncé dans le prospectus est étonnamment court compte tenu de l'ampleur du projet: 2013 pour les premières demandes de soumissions exécutoires, 2014 pour le dépôt du projet à l'ONE et 2017 pour la mise en service.

6/ LÉVIS/VILLE-GUAY : SITE LE PLUS AVANTAGEUX POUR REJOINDRE LES MARCHÉS MONDIAUX

Le projet Rabaska aura permis de révéler avec plus d'évidence qu'en amont de Cacouna, c'est Lévis-Ville-Guay qui offre les conditions les plus avantageuses pour l'établissement d'un terminal de desserte des navires-citernes de fort tonnage. Accroché à la rive sud du Saint-Laurent, il est le seul qui puisse offrir toutes les connexions terrestres ferroviaires et pipelinières nécessaires à la jonction avec les grands réseaux continentaux ou extracontinentaux de distribution. Cette zone est située à «l'extrémité amont» de la navigation fluviale en eau profonde où puissent naviguer de façon assez flexible des navires-citernes comme ceux qui sont actuellement envisagés pour le transport du brut sur longue distance, tout en étant épargnés des contraintes qu'on retrouve plus à l'est soit dans la zone de Cacouna.

Le plus profitable du point de vue du rendement financier

Sur la base du paramètre économique, parmi trois zones potentielles pour le transport fluvial (Cacouna, Saint-Romuald et Ville-Guay) seules ces deux dernières offrent une interface mer-terre vraiment satisfaisante en regard des conditions de navigation (profondeur, conditions de vent, de vagues et de glace) et de manœuvres maritimes à proximité d'espaces terrestres encore disponibles. C'est la firme Roche (mandaté

par le consortium Rabaska) qui a le mieux documenté le dossier (*Construction of a LNG receiving terminal on the Saint-Laurent. Pré-feasibility of a jetty component of the project.*)

Le rapport nous apprend que Ville-Guay-Lévis est de loin le site le moins coûteux à tous égards pour l'établissement d'un terminal en eau profonde. Sommairement, les coûts estimés il y a dix ans pour la construction d'infrastructures en eau profonde (excluant donc les pipelines et les routes d'accès) s'établissaient à 375 M\$, alors qu'ils pouvaient facilement grimper à 700 M\$ à Cacouna. Et c'est sur le plan des frais d'exploitation que l'avantage du site Lévis prenait tout son sens. Estimés à 12 M\$ par an pour le site de Cacouna, ils n'étaient plus que de 7 M\$ dans la zone Lévis, et ce, essentiellement en raison de la proximité des services portuaires amortis par le nombre de clients, principalement Ultramar-Lévis (Roche 6-5). Considérant ces paramètres, il n'est pas étonnant qu'en 2013, il faille toujours considérer cette zone portuaire de Lévis comme étant potentiellement dans la mire des pétrolières. Parmi les propriétaires de ces espaces, il y a, on ferait erreur de l'oublier, la pétrolière Enbridge.

Plus de 275 hectares déjà dézonés pour l'entreposage terrestre et l'arrimage fluvial

Une récente recherche de titre réalisée par Lise Lachance pour le Giram fait ressortir de façon plutôt étonnante, que ce n'est qu'une fois le projet déclaré «cliniquement mort», que le consortium Enbridge-GDF-Gaz Métro, a amorcé ses acquisitions de terres agricoles préalablement dézonées sous les bons soins du gouvernement Charest. On se rappellera que ce dernier n'avait pas hésité à mettre sous tutelle la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Voici brièvement en résumé le tableau des transactions réalisées :

De décembre 2007 à mars 2009, 85 hectares en vertu du décret du 24 octobre 2007 (Décret Béchar-Charest),

Printemps 2010, 190 hectares en vertu du décret et de la loi 204 (projet de loi d'intérêt particulier présenté par le PLQ) concoctée spécifiquement pour permettre au promoteur l'achat de superficies supplémentaires en étant exempté de la contrainte de la protection du territoire agricole.

Ces transactions totalisent environ 275 hectares (2 751 000 mètres carrés). Espace gigantesque si on compare avec ce que requerrait à l'époque le compétiteur Énergie-Cacouna qui, quant à lui, avait identifié un besoin de 25 hectares pour un projet de capacité équivalente.

Beaucoup de questions aussi à propos du libellé du « décret Charest » de 2007. Pourquoi ne comportait-il pas de clause crépusculaire en cas de non-réalisation du projet ? Pourquoi, ne pas avoir précisé qu'il ne s'appliquait qu'à un projet gazier ? Mais surtout, pourquoi procède-t-on, encore en 2010, à des acquisitions ? L'annonce faite le 3 octobre 2013 par le gouvernement Marois relativement à la cessation du bail liant le MDDEP et Rabaska ne concerne que l'utilisation de la zone hydrique. La propriété de ces 275 hectares maintenant zonés « industrie lourde » n'est nullement remise en question pour le moment.

7/ PROLONGATION DE L'OLÉODUC JUSQU'À ST-JOHN : PROJET SÉRIEUX OU DIVERSION TEMPORAIRE ?

Au début d'octobre 2013, en même temps que se déroulent à Lévis les consultations sur le tracé de l'oléoduc Energy-East, le vice-président de TransCanada, Steve Pohlod, déclare à St-John que sa compagnie ne sera finalement pas en mesure de déposer son projet d'ici la fin de l'année, comme elle se le promettait : « l'évaluation environnementale du pipeline

n'est pas terminée et son tracé pas encore finalisé» (*La presse canadienne*, 3 octobre 2013). Que les détails du tracé ne soient pas arrêtés, soit, mais un certain flou demeure quant au lieu de la destination finale. Gardons en mémoire qu'à eux seuls les deux terminaux maritimes projetés sur le Saint-Laurent auront la capacité de «sortir» plus 1,4 million de barils/jour, alors que la capacité de raffinage au Québec est de 400 000 barils/jours et qu'on estime le marché relativement saturé. Ne reste-t-il pas encore un potentiel de près de 1 million de barils/j pour exportation?

Il y a plusieurs raisons pour douter du prolongement de l'oléoduc TransCanada jusqu'à St-John. C'est qu'à terme, la logique économique finit toujours par s'imposer. La capacité de raffinage chez Irving est de 300 000 barils/j, mais l'usine est déjà alimentée en quantités toujours croissantes de brut en provenance des plates-formes en haute mer de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse, détentrices de réserves fort importantes. Étant donné que dans les Maritimes la demande de carburant est en ralentissement (le même phénomène touche la Nouvelle-Angleterre qui représente 90 % des ventes d'Irving), quel est l'argument économique en faveur d'une augmentation des capacités de raffinage dans cette région?

Corollairement, pourquoi investir des centaines de millions \$ pour doubler le circuit maritime par un pipeline, dans l'hypothèse où la finalité en serait finalement une d'exportation? Il semble établi que pour les longues distances, le transport par navires-citernes géants est une formule plus économique que celle du pipeline (confiné à l'intérieur d'un tuyau, le pétrole ne circule qu'à une vitesse de 5km/h, alors que par navire-citerne, il en fait 28). Surtout, il faut considérer que la rentabilité d'un pipeline exige d'un client ou d'un fournisseur qu'il s'engage sur le très long terme et d'une

façon fiable sur les volumes et sur le prix. À ce chapitre, le transport par navire-citerne réalisé directement à partir de la zone Québec-Lévis ou, le cas échéant, celle de Cacouna, offre beaucoup plus de flexibilité et de versatilité pour desservir les grands terminaux d'importation du continent (centre de raffinage du golfe du Mexique par exemple) ou ailleurs dans le monde.

L'autre scénario voulant que le terminal de St-John NB puisse être essentiellement consacré à l'exportation d'essence préalablement raffinée. Ce scénario suscite également l'interrogation. Selon la littérature consultée, il s'avèrerait en effet techniquement complexe, ou à tout le moins contre-indiqué, de vouloir faire le tour de la planète avec de l'essence raffinée. D'après Ressources naturelles Canada, transportée sur de trop longues distances, l'essence voit sa teneur en soufre augmenter au point qu'il faille procéder à un traitement correctif coûteux à destination. Dans certains cas, il peut y avoir nécessité de raffiner de nouveau pour convenir à une utilisation satisfaisante.

Dans les deux cas de figure, la logique économique, territoriale et financière ne suggère-t-elle pas que l'on considère crédible l'hypothèse que l'essentiel des opérations de transbordement soit réalisé à partir d'une plaque tournante située sur les rives du Saint-Laurent?

8/ RISQUES ASSOCIÉS AU TRANSPORT DES HYDROCARBURES SUR LE SAINT-LAURENT

Étant donné l'extrême complexité de la navigation dans le golfe du Saint-Laurent, à cause de la loi des nombres, un grand accident de pétrolier se produira inévitablement.

Gilles Laroche, expert en matière de protection des mers. *La Presse*, 13 janvier 1993

Le contexte de 2013 est déjà très loin de celui des années 1990; le transport des marchandises dangereuses sur le Saint-Laurent s'est profondément modifié, les navires sont plus gros et plus nombreux. Entre 2002 et 2011, plus de 53 accidents/incidents impliquant des navires-citernes se sont produits sur le Saint-Laurent entre Les Escoumins et Montréal. Ce total représente 60 % du total des «événements» survenus au Canada, côtes Atlantique Pacifique réunies. Les risques environnementaux qui résultent de cette situation de dangerosité sont spécifiquement traités dans le texte de Pierre Blouin publié dans ce numéro.

Tronçon Montréal-Saint-Romuald : hauts fonds et très nombreux passages sinueux

Les dangers reliés à la navigation sur le fleuve Saint-Laurent ont été traités à maintes occasions. «Il est l'un des plus dangereux au monde, car il n'est pas linéaire comme beaucoup d'autres cours d'eau. Entre Montréal et Québec; un navire peut changer de direction 55 fois» (Nathalie Legendre, Garde côtière canadienne, citée dans le Mémoire soumis au Comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes. Groupe Océan. Juin 2013, p. 4). D'abord, il s'agit d'une voie d'eau très fréquentée: plus de 10 000 navires l'empruntent annuellement à la hauteur de Québec. Il est largement reconnu que le Saint-Laurent est une voie maritime unique caractérisée par d'importants écueils tout au long de son parcours: les courants sont puissants à certains endroits, les vents particulièrement capricieux, les glaces, les bancs de brouillard ont un impact majeur sur la sécurité du transport maritime.

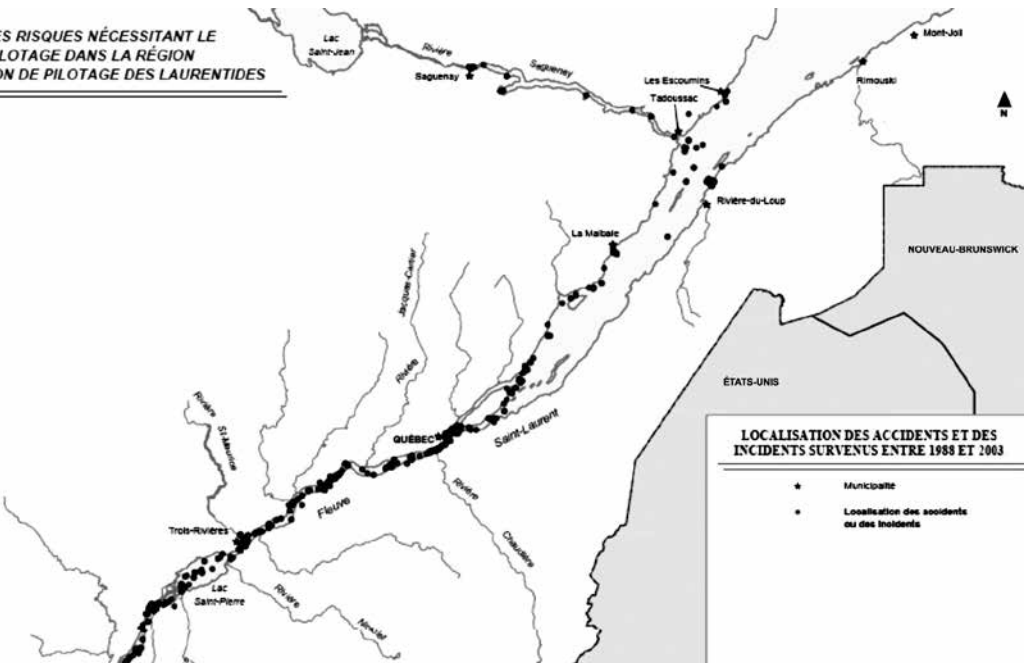
Au-delà de l'image que nous donne la surface du fleuve dans ce tronçon, un navire devant faire la course Montréal-Saint-Romuald doit en réalité composer avec un chenal très étroit

et sinueux. La faiblesse relative de sa profondeur en certains endroits est toujours apparue comme très critique. Le pont de Trois-Rivières représenterait un point relativement délicat à franchir. Ce constat général se complexifie lorsqu'on parle de transport de produits pétroliers et de produits chimiques par navires-citernes. Aussi est-il très étonnant que Transports Canada en soit arrivé en 2013 à autoriser la venue de pétroliers de type post-Panamax jusqu'au port de Montréal.

Bien que datant lui aussi de quelques années, le rapport du BAPE sur le projet Soligaz à Varennes fait clairement ressortir les types de problèmes reliés au transport par navire-citerne sur cette portion du fleuve. Les données relatives aux déversements de produits chimiques et pétroliers survenus dans cette portion de la voie fluviale indiquent un niveau de risque élevé. On y dénombre des déversements de produits pétroliers par centaines; la majorité de ces déversements seraient attribués à 73 % à l'erreur humaine et à 10 % à des défauts mécaniques. En dépit d'un accord international engageant le Canada à inspecter 25 % des navires-citernes étrangers qui entrent dans ses ports, seulement 8 % l'étaient à cette époque. Près du quart des navires inspectés par la Garde côtière canadienne étaient défectueux. Quel pourcentage en 2013?

Le groupe Innovation maritime dans son «Étude sur les risques nécessitant le double pilotage dans la région de l'Administration de pilotage des Laurentides», insiste pour démontrer que la grosseur des navires influence directement leur manoeuvrabilité et qu'elle est finalement d'une influence déterminante sur les risques d'accident, particulièrement dans les eaux plus restreintes. À l'ouverture du port pétrolier d'Ultramar à Saint-Romuald, les navires étaient de 75 000 tonnes, de 120 000 tonnes à la fin des années 80, de 240 000 aujourd'hui. Cette tendance au gigantisme toujours croissant est la principale menace qui pèse sur la voie maritime.

ÉTUDE SUR LES RISQUES NÉCESSITANT LE
DOUBLE PILOTAGE DANS LA RÉGION
DE L'ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES



En aval de Québec : la contrainte majeure de la Traverse du Nord

La zone fluviale en aval de Québec est reconnue comme extrêmement difficile, sinon plus par tous les experts maritimes. Pour se rendre à Saint-Romuald, les navires-citernes doivent actuellement tous obligatoirement franchir la Traverse du Nord, longue de 32 kilomètres et d'une largeur égale à la longueur d'un navire de classe «Panamax». Le Saint-Laurent n'offre à cet endroit aucune voie de contournement en cas d'obstruction et les passages se font un à la fois sur toute cette distance.

En excluant les marges de sécurité, pour franchir cette traverse, la plupart des navires-citernes doivent bénéficier d'une marée suffisamment haute et maintenir une vitesse de 9 à 10 nœuds, sinon c'est l'échec. Pas question d'une panne de moteurs au milieu du trajet, auquel cas, c'est l'échouement assuré. En cas d'échouement, conclut un tout récent rapport de la firme Océan, «les contraintes exercées sur la coque à marée basse pourraient le fracturer. En pareil cas, une double coque (obligatoire en 2014 sur le Saint-Laurent) n'est d'aucun secours et un déversement est presque inévitable». (Mémoire du Groupe Océan. p. 5)

Cette «traverse» a depuis toujours été le théâtre d'un grand nombre d'échouements et d'accidents maritimes. Pas étonnant qu'en janvier 2004, la firme Roche, mandatée par Rabaska pour faire l'analyse du site Lévis-Ville-Guay, l'avait clairement identifiée comme le plus important obstacle physique du projet («significant drawback»). Et on était dans un contexte de navires de 300 X 32 mètres et non de 400 X 44 mètres comme vient de les autoriser Transports Canada.

Zone de Cacouna : vents, courants, glaces et... bélugas

Situé à 220 km en aval de Lévis, le site portuaire de Cacouna est lui aussi réputé comporter ses risques pour le transport du pétrole. L'analyse Roche en avait dressé un tableau assez éloquent. À la confluence du Saguenay et du Saint-Laurent, cette grande zone portuaire est soumise à des contraintes fort importantes de vents et de courants traversiers, même en été, alors que se rencontrent eaux froides et eaux plus chaudes en présence d'un air plus chaud et humide. Il en résulte des conditions de brume qui prévalent pendant de longues périodes qui, alliées aux turbulences des courants, peuvent déporter les navires vers les hauts fonds existants ou pis, vers les navires faisant route en direction opposée.

La saison des glaces vient considérablement accentuer ces contraintes. Roche anticipait des interruptions de services substantiellement plus nombreuses qu'en amont dans la zone de Lévis, et ce, en raison de la puissance des vents, du choc des glaces ou de la visibilité. De plus, Cacouna fait face à des contraintes écologiques ; 10 kilomètres au nord, il y a le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (zone des bélugas), 6 kilomètres à l'ouest, une réserve nationale de la faune, à 0 kilomètre, le troisième site en importance pour l'observation ornithologique au Québec (Marais de Cacouna).

**9/ LES RISQUES D'UNE TROP GRANDE « SERVITUDE PÉTROLE » DANS
LE SYSTÈME DE NAVIGATION DU SAINT-LAURENT**

En cas de déversement d'hydrocarbures, les conséquences économiques pourraient s'avérer dramatiques [...] Un arrêt possible du trafic maritime serait de nature à créer d'importantes perturbations quant à l'activité économique régionale, nationale et même continentale.

(Groupe Océan. 2013, p. 8)

Ces propos ne sont pas inutilement alarmistes. En 1990, la Commission Brander-Smith allait dans le même sens : « L'interruption des activités portuaires et les coupures de services publics » pourront être les conséquences premières d'une obstruction partielle ou totale du chenal maritime du Saint-Laurent consécutive à un échouement ou une collision dans un endroit stratégique ». Cette question occupait une place centrale dans la critique du projet Rabaska.

Les risques économiques résultant d'une pression de plus en plus à la hausse sur toutes ces voies fluviales ne peuvent en effet être pris à la légère. Avec le temps, « l'offre » (mesurée en termes de zones de passages) devient de plus en plus limitée à mesure que la demande exprimée en termes de nombre de navires utilisant ces zones augmente. Et elle augmente sans cesse. La géographie physique des zones sensibles de navigation, combinée à l'accroissement de la taille des navires de transport de marchandises dangereuses et à l'augmentation du trafic, favorise un accroissement des risques maritimes. Cette information est tirée d'un rapport oublié : « Systèmes de transport. Transformations de l'industrie maritime : portrait international de développement durable appliqué ». Étude réalisée pour le compte du ministère des Transports du Québec, Décembre 2005 (p. 55).

Dans un tel contexte de vive concurrence, les spécialistes du transport maritime demandent qu'on ait toujours à l'œil les projets (pouvant par ailleurs avoir leurs bonnes intentions sur le plan économique) qui risquent à terme de porter atteinte à la capacité concurrentielle du Saint-Laurent dans sa mission de desserte du Québec. Les ports de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières sont des courroies de transmission importantes du trafic tran-

satlantique. Ils jouissent d'une part enviable du marché nord-américain. Pouvant accueillir de grands océaniques de lignes régulières, au cœur d'un ensemble organisé de services de collecte qui les approvisionnent, ils constituent de véritables plaques tournantes au service de l'industrie québécoise.

Toute interruption dans le transit des navires appelle une levée de drapeau jaune chez les compagnies de transport maritime. La couleur tourne au rouge après trois jours si les causes de l'interruption persistent, et ce, en raison de la conséquence d'effet domino sur plusieurs secteurs industriels. Le Groupe Océan nous dit cette année qu'un échouement dans la zone «extrêmement périlleuse» de la Traverse du Nord (où s'est échoué l'Alcor il y a une dizaine d'années causant des entraves lourdes au système de navigation) «nécessitera des opérations de remise à flot pouvant durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines». C'est évidemment le transport par conteneurs (accroissement de l'ordre de 10 % annuellement), dont les livraisons sont soumises à des agendas particulièrement contraignants, qui en serait le plus affecté.

Ottawa dans la locomotive, Québec dans le wagon de queue

Du point de vue business, quand on voit les niveaux de gouvernement en collaboration, c'est toujours une bonne affaire.

(Bruce Lazenby président d'investissement Ontario, faisant la promotion d'Energy East Pipeline. 3 novembre 2013).

Pour ouvrir les marchés mondiaux aux pétroles de l'Alberta, le fédéral a stratégiquement investi une bonne partie des plus importantes tribunes internationales. La morale n'aura eu guère d'importance dans son entreprise. Pour

faire adhérer les Québécois à leur projet, les multinationales auront, quant à elles, usé de tous les arguments nécessaires. Hier, Rabaska faisait la promotion du gaz du Moyen-Orient, soi-disant pour «libérer le Québec du gaz de l'Ouest canadien»; aujourd'hui, les pétrolières recyclent le slogan, mais à l'envers: «il faut libérer le Québec du pétrole étranger». Comme quoi on se permet de dire à peu près n'importe quoi lorsque, du haut de sa tour, à Ottawa, Toronto ou Calgary, on croit s'adresser au «pays des aveugles».

Cet enjeu de l'arrivée massive du pétrole des sables bitumineux soulève la question de l'éthique environnementale certes. Mais pour les Québécois, il y a plus: il y a cet immense enjeu du futur du Saint-Laurent. En refusant d'analyser les projets Enbridge et TransCanada sous cet angle, le Québec risque de se laisser emporter dans les mailles d'un filet d'où il sera impossible de sortir par la suite. Le secteur maritime du Saint-Laurent soutient actuellement 27 000 emplois au Québec, directement ou de manière induite. À cette donnée, il faut ajouter les dizaines de milliers d'emplois reliés à l'économie industrielle du Québec qui dépend en bonne partie du Saint-Laurent pour assurer son essor au cours des prochaines décennies. Comment, à Québec, peut-on, paupières baissées et dans une apparente insouciance, accorder à l'industrie pétrolière albertaine un laissez-passer sans restriction?

Face à Ottawa, face à ces géants industriels qui débarquent aujourd'hui, on sent encore une fois notre gouvernement national bien petit. Et il en est ainsi parce qu'il le veut bien. Quelle expertise s'est-il donnée en cette matière alors que l'essentiel de son horizon quotidien demeure toujours confiné à la gestion des services de proximité? À défaut

d'une telle expertise, le Québec va demeurer essentiellement à la remorque du fédéral Lévis et de l'industrie. Du déjà vu dans le dossier Rabaska. Plutôt gênant, surtout très inquiétant. □

LE SAINT-LAURENT : LES CONSÉQUENCES NON CALCULÉES DU RISQUE PÉTROLIER

Quelle est la probabilité d'un déversement pétrolier dans le fleuve Saint-Laurent dans la grande région de Québec ou dans l'estuaire? Comment peut-on en imaginer les conséquences? Cette question hante journalistes spécialisées et scientifiques depuis plusieurs années, depuis en fait le début de la navigation des grands transporteurs-citernes pétroliers sur le fleuve. Avec raison, on peut se questionner sur le transport fluvial sans cesse en croissance des matières dangereuses que sont les produits de l'industrie chimique et pétrolière en particulier: les conséquences d'un accident sous toutes ses formes (collision, échouement ou perte de contrôle) sont chaque fois d'une gravité qui ne doit pas être sous-estimée.

Parler des risques de la navigation sur le fleuve, c'est d'abord faire état de ce que cette voie de circulation est devenue depuis 20 ou 30 ans. Le Saint-Laurent, un orphelin, voire un mal-aimé, est à l'image de ce peuple de l'eau que furent d'abord les Québécois de la Nouvelle-France. Le grand, l'énorme Saint-Laurent que le célèbre géographe Jean-Claude Lasserre saluait comme le «cœur et le berceau de la nation québécoise», matrice de l'économie de traite et du peuplement en ruban du territoire, grande mer intérieure allongée, espace sacré des origines, ce Saint-Laurent est

* Recherche, rédacteur. Conseiller technique, GIRAM

depuis peu de temps malmené. Placé depuis 1867 sous juridiction fédérale, privé de ses goélettes avec leurs hardis marins-habitants (« Aujourd'hui, on voit des *cathédrales* circuler sur le fleuve, mais on n'a pas l'idée d'adapter les bateaux en fonction du lieu où ils naviguent. On imagine plutôt d'adapter la géographie du lieu en question¹ »), dégar- ni de ses quais de villages, pollué par les égouts des villes et par ses industries, le fleuve au centre de notre vie est ignoré.

Depuis les commencements de l'occupation humaine, voie de pénétration et de conquête de l'Amérique par les cou- reurs des bois et explorateurs qui l'ont déroulée jusqu'au Mississippi, le Saint-Laurent s'est mué en creuset de notre renfermement de survie. De nos jours, plus aucun navire de croisière québécois ne le sillonne pour son paysage et sa majesté, sinon pour observer les baleines ou y débar- quer sur ses îles. Ce sont plutôt les paquebots rutilants des croisiéristes internationaux qui débarquent leurs hordes de touristes dans la vieille ville de Québec pour y faire tourner l'économie locale. Désormais, tout domestiqué et canalisé, envahi par les espèces étrangères, avec même un débit contrôlé par un barrage (Moses-Saunders à Cornwall²), ce fleuve ne serait-il devenu qu'une voie de transit ou un corri- dor industriel, de plus en plus à haut risque ?

Aux plans politique et administratif, le gouvernement cana- dien en est le maître absolu. Il planifie et administre tout le Saint-Laurent, de manière opaque, sans consultation, pour ses intérêts propres (ceux de l'Est et de l'Ouest), puisqu'il en

1 Frédéric Back, entretien avec Sophie Vaillancourt, À *Bâbord!*, no 29, Avril-Mai 2009

2 L'organisme American Rivers a désigné en 2008 le fleuve Saint-Laurent comme étant le quatrième fleuve le plus menacé en Amérique du Nord et cela en raison des dommages causés à l'écosystème par ce barrage. *American Rivers*, « America's Most Endangered Rivers: 2008 Edition », March 2008, <http://www.ens-newswire.com/ens/apr2008/2008-04-17-01.asp>

est le propriétaire. Ses administrations portuaires en font autant. Le Québec possède la bordure, les berges, selon un tracé de zonage allant jusqu'à la ligne de «basses eaux».

Il est clair que, dans le cas des projets de transit pétrolier, un risque toujours plus sérieux plane sur l'intégrité du Saint-Laurent. Que ce soit par la rupture de l'oléoduc sous le fleuve qu'il traverserait, sous la rivière Outaouais et la rivière des Mille-Îles, ainsi que sous la rivière des Prairies, sur les terres riveraines, ou encore par un accident maritime de transport par les pétroliers de Valero en provenance de Montréal dans le cadre du projet Enbridge, toute fuite de pétrole dans le milieu fluvial serait une catastrophe. Enfin, le site du port de mer de Cacouna, choisi par TransCanada, implique des risques que Gaz Métro et Enbridge avaient pris en compte pour ne pas y établir leur quai en eau profonde en plein fleuve lors des préparatifs de leur terminal de GNL Rabaska.

Répetons qu'il est fortement probable que le terminal de Cacouna serve à l'exportation directe outre-mer ou en Nouvelle-Angleterre. Il serait peu profitable pour TransCanada de prolonger un pipeline jusqu'à la raffinerie Irving de St-John si une voie maritime existe. Le représentant de TransCanada l'a confirmé: «C'est absolument nécessaire d'avoir un terminal, a-t-il répété. Nous avons des clients expéditeurs qui ont exprimé la volonté de se servir du terminal maritime du Québec pour de l'exportation³.»

Un portrait des difficultés de navigation du Saint-Laurent

Lorsque Jacques Cartier a débarqué à Québec lors de son second voyage en 1535, il s'est bien aperçu que le fleuve intérieur, celui en amont de Québec, n'avait rien à voir avec

3 Philippe Cannon, porte-parole de TransCanada à la présentation de Lévis en octobre 2013. Pierre Duquet, «Les environnementalistes demeurent sur leurs positions», *Le Peuple Lévis*, 10 octobre 2013

ceux de son continent natal. Il a alors entrepris sa remontée jusqu'à Hochelaga avec la plus maniable de ses 3 caravelles, l'Émérillon (40 tonnes). Au lac Saint-Pierre, il doit l'ancrer, car il constate que son tirant d'eau est trop grand. Il doit poursuivre en barques jusqu'au site du futur Montréal.

Aujourd'hui, on peut décrire un parcours fluvial rendu accessible à la grande navigation :

De la sortie du lac Saint-Pierre à la pointe est de l'île d'Orléans, le lit du fleuve se rétrécit et est peu sinueux. Le fleuve coule désormais entre deux rives escarpées ; les grands herbiers et les marécages si abondants en amont disparaissent presque complètement. En aval de Portneuf, ils laissent place à des estrans rocheux soumis à l'action des courants de marée et au mouvement des glaces au printemps, deux facteurs qui favorisent grandement le transport des sédiments.

Les eaux s'écoulent dans un mélange important jusqu'à Portneuf. Dans la région de Québec, le renversement du courant à la marée montante crée un effet de mélange accru des eaux des tributaires dont les rivières Saint-Maurice, Batiscan, Sainte-Anne et Bécancour.

Entre Trois-Rivières et Québec, la profondeur du chenal principal varie de 13 à 40 m et on trouve des fosses de 21 m à l'ouest de Trois-Rivières et de 60 m à Québec. On drague sur une largeur de 240 m les endroits où la profondeur n'atteint pas 11 m, afin que les océaniques puissent se rendre à Montréal. Au sud de l'île d'Orléans et jusqu'à la Traverse du Nord (qui parcourt l'est de l'île jusqu'à l'île aux Coudres), le chenal fait de 2,5 à 5 km de large, mais il doit être dragué sur une largeur de 300 m afin de maintenir une profondeur de 12,5 m «aux fins de la navigation maritime (Ministère du Conseil exécutif, 1985, p. 6)⁴».

4 Centre Saint-Laurent, 1996. *Rapport-synthèse sur l'état du Saint-Laurent*. Vol. 2, «L'état du Saint-Laurent». *Environnement Canada, région de Québec, Conservation de l'environnement*. Éditions MultiMondes, Montréal. Coll. «BILAN St-Laurent».

Les bancs de sable constamment en mouvance peuvent aussi provoquer des dangers d'échouement comme il est arrivé au paquebot Norwegian Sky au large de Baie-Sainte-Catherine, face à l'embouchure du Saguenay, en septembre 1999. Déporté sur les hauts-fonds lors d'une manœuvre de giration pour observer les baleines. L'enquête du BST dit que «[...] les vérifications confirment des dégâts importants aux hélices et gouvernails ainsi qu'une voie d'eau dans les *double-fonds*⁵».

Quant à la glace, principale préoccupation pour la navigation, elle est un défi constant et une source de dangers. Flux et reflux des marées font que le courant du fleuve s'inverse plusieurs fois par jour. Le goulot d'étranglement sur la portion entre Québec et Lévis rend ces mouvements problématiques l'hiver, lorsque les glaces s'accumulent et peuvent bloquer toute la largeur du fleuve. Un mouvement très simple et fondamental peut ainsi se compliquer. Si les vents soufflent dans le même sens que celui de la marée, dans le sens du courant donc, les glaces s'évacuent bien. Si le vent souffle dans le sens contraire de la marée, les effets sur les glaces sont tout autres : un vent du sud-ouest ou ouest facilitera le mouvement des glaces lors du reflux «alors qu'il le freinera lors du flux. De même, un vent de nord-est, assez fréquent en hiver à Québec, fait barrage aux glaces emportées par la marée descendante et les accumule en amont par marée montante⁶».

Étonnamment, l'absence de glace rend les conditions de navigation souvent plus difficiles. La présence de glace limite l'impact que peuvent avoir les vagues sur un navire.

5 Bureau de la sécurité des transports du Canada, *Rapports MARINE* – 1999, M99Lo098.

6 «Quelques idées récentes sur les glaces de l'estuaire du Saint-Laurent». Jean-Pierre Deveau, *Revue de géographie alpine*, 1968, Volume 56, Nos 3-4, p. 607

Un historique de négligence remboursée

Des milliers de déversements de pétrole ont lieu tous les ans dans les eaux canadiennes, et le gouvernement fédéral s'apprête à consacrer 5 millions \$ au cours des trois prochaines années pour nettoyer une partie des dégâts.

Le ministère fédéral de l'Environnement estime qu'une douzaine de déversements (chacun représentant environ 4000 litres de pétrole) sont déclarés chaque jour au pays. Cela représente plus de 17,5 millions de litres de pétrole qui se retrouvent annuellement dans les écosystèmes marins canadiens⁷.

Le principe du pollueur privé-payeur public s'applique donc au Canada (et au Québec) sans retenue ni gêne : on laisse la corporation faire ses dégâts d'affaires et l'État nettoie le tout.

Mars 2007 : Environnement Canada indique dans le rapport du BAPE sur Rabaska qu'elle n'est pas en mesure de faire des modélisations pour un accident de méthanière survenant au large de l'île d'Orléans. Le rapport indique que les méthanières navigueront à 500 m de la rive sud de l'île. Cependant, la probabilité d'un tel événement est faible, jugent les commissaires (page 150 du rapport). On conclut donc que le rapport rassure complètement.

Mars 2008 : deux déversements coup sur coup surviennent chez Ultramar. Après divers incidents, dont une explosion, depuis 2005. La probabilité de telles séquences était tellement faible qu'on les a tenues secrètes pour ne pas « ameuter inutilement les gens » (*Le Soleil*, 28 mars 2008). Le plan de communication avec la Ville de Lévis n'a pas été appliqué, sous prétexte que l'incident est arrivé dans les limites de la raffinerie. Aucune précision n'a été donnée sur les impacts physiques à plus long terme sur le milieu.

7 « Des milliers de déversements de pétrole au Canada, selon le gouvernement », La presse canadienne, lesaffaires.com, 11 juin 2010

16 mars 2008 : une fuite de 400 tonnes de fioul lourd et toxique à la raffinerie de Donges touche l'estuaire de la Loire, site écologique et touristique sensible. Total commence son enquête interne le 20 mars. Plusieurs manquements sont identifiés. Plusieurs communes sont touchées, la nappe se propage jusqu'aux îles de Ré et d'Oléron, à plusieurs centaines de kilomètres de là. L'alerte a trop tardé sur ce site classé SEVESO II (*Le Monde*, 25 mars 2008). L'estuaire de la Loire avait été touché sur une vingtaine de kilomètres, notamment dans le secteur de Paimboeuf. Une fissure de 20 centimètres sur un tuyau reliant le poste n° 6 à la raffinerie Total serait à l'origine de la fuite de fioul lourd (*Mer et Marine*, 23 mars). « La population locale est plus méfiante, qui est excédée par cette nouvelle mésaventure, huit ans après celle de l'Erika. Une "marche de la colère" est appelée samedi à Saint-Nazaire » (*Libération*, 19 mars).

21 mai 2011 : un déversement de 4 000 litres à la station de pompage de Terrebonne du pipeline 9-B, dont 3 000 sont « retournés » au pipeline, ne sera dévoilé que le 12 novembre 2013, étant « passé inaperçu » dans le milieu et les médias. Une situation pancanadienne, semble-t-il. La Ville de Terrebonne n'a pas été avisée⁸.

1^{er} septembre 2013 : la fuite de pétrole des réservoirs de Cliffs Natural Resources sur la pointe Noire à Sept-Îles (450 000 litres, dont 5 000 fuient dans la baie) dérive jusqu'aux

8 Véronick Talbot, « 4 000 litres de pétrole déversés à Terrebonne », *La Revue*, 12 novembre 2013

http://www.larevue.qc.ca/actualites_4-000-litres-petrole-deverses-aterrebonne-n27943.php

Max Paris, "Enbridge breaks safety rules at pipeline pump stations across Canada - Company's defence is that National Energy Board is interpreting rules differently", CBC News, May 06, 2013

<http://www.cbc.ca/news/politics/enbridge-breaks-safety-rules-at-pipeline-pump-stations-across-canada-1.1316100>

installations de la Ferme maricole Purmer, sur l'île Grosse-Boule, quelque 18 kilomètres plus loin, en passant entre le port et l'île Grande-Basque. 250 000 livres de moules bleues doivent être jetées, cinq ans de travail son perdus; le directeur de l'usine parle aux médias le 10 octobre et précise que 300 travailleurs sont à l'œuvre.

En 1990, près de deux ans après que l'Exxon Valdez eût perdu 40 millions de litres de pétrole sur les côtes de l'Alaska, en janvier 1989, un rapport produit par M. David Brander-Smith, un avocat de Vancouver, avait recommandé que tous les pétroliers canadiens soient munis d'une double coque d'ici 1998.

Le rapport recommandait aussi que seuls les navires étrangers munis de double coque soient autorisés à circuler dans les eaux du Saint-Laurent, à compter de l'an 2000.

Le gouvernement fédéral n'a toutefois jamais donné suite à ces recommandations, provoquant la colère de l'auteur du rapport qui estimait que les chances «statistiques» pour que se produise un déversement de un à 10 millions de litres au Canada revenaient une fois tous les deux ans.

De plus, le rapport estimait qu'un «déversement catastrophique» de plus de 10 millions de litres, soit neuf fois moins que la cargaison du Braer, pouvait se produire au Canada tous les 15 ans⁹.

Le document de travail de Transports Canada intitulé *Transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses: responsabilité et indemnisation* (octobre 2010) commence ainsi.

Au Canada, au cours des neuf dernières années (2001-2010), au moins 98 déversements de produits chimiques provenant de navires en eaux canadiennes ont été recensés. Même si, dans la plupart des cas, il s'agissait de pétits

9 Bruno Bisson, «À Saint-Romuald, le «jumeau» du Braer a aussi des ennuis de moteur», La Presse, 6 janvier 1993, p. A1

déversements, le volume important de SNPD transportées par des navires de mer, en particulier dans le cadre de nos échanges commerciaux internationaux, fait que le risque d'un déversement majeur de produits chimiques en eaux canadiennes est très réel.

Ce document analyse la Convention des substances nocives ou potentiellement dangereuses (SNPD) de 2010. Fait intéressant et même crucial pour un terminal québécois, ce document nous apprend que la contribution du transporteur au Fonds SNPD ne s'applique pas dans le cas de transbordement de SNPD, d'un navire à l'autre ou via un terminal ou un port. Ce transfert de cargaison est considéré en tant qu'étape (double) de son transport par mer vers une destination finale. Le transport par camion ou par train n'est pas touché par cette disposition (p. 12).

Avec le transit pétrolier sur toute la longueur du Saint-Laurent, on peut donc constater que le risque global augmente. Dans l'hypothèse où Valero ferait de l'exportation en situation de surplus, ce qui peut se déceler dès à présent, on aurait deux ports d'exportation, en plus du transport en eaux intérieures (Montréal-Lévis) par les navires d'Enbridge et de Valero.

Le déversement et ses effets

Un expert reconnu, Émilien Pelletier, professeur à la Chaire de recherche du Canada en écotoxicologie marine de l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER) à l'Université du Québec à Rimouski, brosse un tableau succinct de ces problèmes en cas d'accident :

Il est assez évident qu'un accident important (quelques dizaines de tonnes et plus) à St-Romuald ou dans tout le secteur de Lévis-Québec aurait des conséquences immédiates et très néfastes sur le fleuve Saint-Laurent qui débite en moyenne 12 500 m³/sec avec un fort courant d'environ 7 nœuds à

marée basse. En plus, les vents sont souvent de l'ouest-nord-ouest ce qui pousse encore plus la nappe vers l'aval en direction des Îles et de toute la rive sud de l'estuaire moyen du St-Laurent de l'île aux Coudres jusqu'à Rivière-du-Loup. Un petit accident (quelques tonnes seulement) survenu au quai d'Ultramar au printemps 1988 (le navire Czantoria) avait clairement démontré le cheminement du pétrole vers l'aval jusqu'à l'île aux Grues en moins de 24 heures.

Toute la rive sud de l'estuaire et toutes les villes et les villages jusqu'à la pointe du parc Forillon pourraient être plus ou moins touchés selon l'ampleur du déversement. Il faudrait un déversement très important pour atteindre le golfe. Le pétrole n'aurait pas tendance à coller à la rive nord à cause des vents dominants et des courants de surface qui se dirigent principalement vers l'avant à l'exception des périodes de marées hautes.

Dans la région immédiate de Québec-Lévis, la marée montante est assez forte pour renverser la direction des courants et faire remonter une nappe de pétrole vers le pont de Québec et même la pousser vers Québec (avec un vent du sud) et le bassin Louise et même probablement pousser du pétrole vers le chenal nord de l'île d'Orléans. Mais dans ce cas il faut parler de grands volumes, c.-à-d. des centaines de tonnes.

En hiver, c'est la catastrophe annoncée! Il n'y a pratiquement rien à faire contre le pétrole qui se disperse à travers les glaces fracturées et mouvantes comme on les voit en face de Québec pendant la traversée en canots. Le pétrole restera prisonnier des glaces un certain temps et va ensuite descendre l'estuaire avec les glaces surtout en longeant la rive sud de nouveau et ainsi laisser le pétrole se disperser sur une immense superficie sans qu'il soit possible d'intervenir. Il faudra attendre à la fonte des glaces pour découvrir le pétrole tout le long des rives probablement jusque dans le golfe et au sud du Nouveau-Brunswick¹⁰.

En hiver, il y a la dérive des glaces, qui peuvent partir sans avertissement, et de nombreux problèmes qui sont rare-

10 Émilien Pelletier, communication personnelle, 12 novembre 2013

ment rencontrés dans les zones tempérées ou tropicales. Un déversement pendant cette période de l'année serait la pire situation que l'on puisse connaître puisque nous n'aurons aucun contrôle sur ce qui va se passer. Un déversement en face de Rimouski pourrait se retrouver à Gaspé, puis aux Îles de la Madeleine¹¹.

Le portrait le plus réaliste des conséquences d'un déversement fluvial majeur a été dressé par le Groupe Océan, dans un mémoire présenté à un comité d'experts de Ressources Canada en juin 2013 :

De 2002 à 2011, 90 événements maritimes impliquant exclusivement des navires-citernes ont été déclarés aux autorités au Canada (ANNEXE B-tableau 4).

Considérant que la capacité canadienne d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures est insuffisante, un seul de ces événements aurait pu mener à une catastrophe nationale. Cette donnée n'inclut ni les barges, ni les vraquiers transportant du pétrole. Dans la région des Laurentides seulement (qui comprend en gros le territoire québécois), 53 événements maritimes impliquant des navires-citernes sont survenus de 2002 et 2011 (ANNEXE B-tableau 4). Un seul déversement d'hydrocarbures aurait pu souiller la vallée du Saint-Laurent en entier et avoir des répercussions dans la région des Maritimes et dans les eaux canadiennes de l'Atlantique et au-delà, et pour des décennies comme ce fut le cas de l'Exxon Valdez en 1989¹².

[...] Les navires à fort tirant d'eau qui doivent profiter d'une marée suffisamment haute pour passer la Traverse du Nord doivent maintenir une vitesse minimale de 9 à 10 nœuds afin de pouvoir la franchir sans risque. Lorsque le navire est engagé dans la Traverse, s'il survient une erreur humaine ou une défaillance, il est impossible de faire demi-tour et il faut absolument la franchir en entier à marée haute pour ne

11 Geneviève Génier Carrier, « Entrevue avec Émilien Pelletier », *Le Mouton Noir*, 1^{er} octobre 2010

12 Groupe Océan, *Mémoire soumis au comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes* par le Groupe Océan, 19 juin 2013, p. 7-10

pas s'y échouer. Tous ces éléments, vitesse et marée haute, ont de fortes chances de pousser le navire loin hors du chenal navigable. Une fois le navire échoué, les contraintes exercées sur la coque à marée basse pourraient le fracturer. Dans pareil cas, une double coque n'est d'aucun secours et un déversement est presque inévitable.

De plus, les manoeuvres de remise à flot des navires échoués sont souvent très longues, et peuvent durer plusieurs heures, jours, voire semaines [...] Il ne faut pas oublier que le Saint-Laurent est la source d'eau potable de dizaines de communautés riveraines; un accident maritime impliquant des navires transportant des cargaisons dangereuses et toxiques, ou la déchirure de soutes à carburant, pourrait avoir des répercussions désastreuses sur le bien-être d'un grand nombre de riverains. Enfin, le dommage, possiblement irréparable, aux fragiles écosystèmes du Fleuve et de ses berges et la destruction des habitats d'une faune qui est riche et variée constitueraient aussi une perte incalculable.

[...] De la frontière Ontario-Québec jusqu'à Gaspé, le Saint-Laurent abrite plus de 750 aires protégées totalisant près de 652 000 hectares (6 520 km²), soit 17 fois la superficie de l'île de Montréal. Cela comprend les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, les habitats de mammifères marins ou dépendant du Fleuve, les milieux naturels de conservation volontaire, les parcs nationaux, les refuges d'oiseaux migrateurs, les refuges fauniques, les réserves écologiques, les réserves nationales de la faune et les réserves naturelles.

[...] De plus, le Saint-Laurent abrite trois réserves mondiales de biosphère de l'UNESCO, celles de Charlevoix, du lac St-Pierre (la plus importante héronnière d'Amérique du Nord avec plus de 1300 nids dénombrés, et la première halte migratoire printanière de l'oie des neiges sur le Saint-Laurent, classée site RAMSAR) et de Manicouagan-Uapishka.

[...] La prévention constitue un élément clé pour limiter les risques de déversement d'hydrocarbures. Le fait demeure que, malgré plusieurs avancées technologiques, les hydro-

carbures déversés sont extrêmement difficiles à nettoyer. Par exemple, seulement 10 % des hydrocarbures déversés lors de l'échouement de l'Exxon Valdez ont été récupérés¹³.

La faune et la flore des rives du Saint-Laurent sont en effet uniques et fragiles. Le fleuve se caractérise dans sa majeure partie par ses herbaçaies à scirpe, aussi nommées zosteraies ou estrans à zostère, ce « foin de mer » avec lequel les ancêtres confectionnaient oreillers et matelas, tout le long des rives, particulièrement du côté sud, moins habité, moins accessible et plus sauvage. Les effets de la contamination d'un déversement sont donc « durables » et à très long terme. Davantage que les oiseaux touchés, ces plantes marines retiendraient le pétrole qui serait pratiquement impossible à nettoyer.

Le Saint-Laurent et plusieurs rivières du Québec étant des sources majeures d'approvisionnement en eau potable, la protection de cette ressource constitue un enjeu majeur de santé publique. Par ailleurs, les populations avoisinantes peuvent également être affectées, à plus ou moins long terme, par la contamination des sols, de la faune et de la flore (alimentation), et de l'air ambiant. Pour certaines substances (persistantes et bioaccumulables), la contamination de mollusques ou de poissons peut perdurer plusieurs mois, voire plusieurs années¹⁴.

Le dossier qu'a monté le gouvernement du Québec en vue des consultations sur l'inversion du pipeline d'Enbridge se veut assez explicite sur la réalité d'un déversement :

En cas d'incident, le danger premier est l'exposition des populations avoisinantes aux produits pétroliers.

13 Groupe Océan, Mémoire soumis au comité d'experts sur la sécurité des navires-citernes par le Groupe Océan, 19 juin 2013, p. 7-10

14 Gouvernement du Canada, *Mieux comprendre les enjeux de santé environnementale pour mieux communiquer* (s.d.)

— Si les effets sont variables, les symptômes généralement rapportés sont des irritations des yeux, du nez et de la gorge, des maux de tête, des étourdissements et des somnolences.

— Certaines substances composant les produits pétroliers sont reconnues comme cancérogènes. Cependant, ces risques sont à relativiser, considérant leurs toxicités à long terme et les temps d'exposition généralement courts dans un contexte d'accident industriel.

— À la suite d'un déversement, il n'est pas exclu que le produit déversé prenne feu. Un certain nombre de personnes pourraient être potentiellement exposées à des radiations thermiques et aux fumées résultant de la combustion du pétrole brut.

— Les conséquences d'un accident d'envergure sur la santé des populations touchées ne se limiteraient pas uniquement à la dimension physique. À la suite d'un déversement pétrolier majeur et ce, même sans victimes à déplorer, la prévalence de troubles psychologiques pourrait augmenter.

— Un déversement touchant un cours d'eau, un lac ou la zone de recharge d'un aquifère pourrait menacer des sources d'eau potable.

— Dans sa portion québécoise, la canalisation 9B traverse de nombreux cours d'eau. Certaines de ces traversées sont particulièrement sensibles d'un point de vue de santé publique puisqu'elles sont en amont de prises d'eau majeures desservant jusqu'à 100 000 personnes.

— Le parcours de l'oléoduc traversant des zones densément peuplées, l'effort doit porter sur la définition précise du risque et sur la mise en oeuvre par le promoteur des mesures de sécurité et de mitigation inhérentes, en collaboration étroite avec les intervenants de première ligne¹⁵.

¹⁵ Inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge - Consultation publique.
Document déposé par le gouvernement du Québec, novembre 2013, p. 43

La Ville de Montréal a aussi fait état de ses inquiétudes quant à l'inversion de la ligne 9-B d'Enbridge. La Ville craint tout particulièrement l'impact d'un déversement sur ses sources d'eau. L'oléoduc 9B traverse la rivière des Outaouais, en amont de la métropole, et une fuite pourrait compromettre l'approvisionnement en eau de 2 millions de personnes. Le mémoire cite également des données de l'Institut Polaris selon lesquelles Enbridge est responsable de 804 déversements en Amérique du Nord, entre 1999 et 2010. Aux États-Unis, l'entreprise a été vertement critiquée par le gouvernement américain après un déversement dans la rivière Kalamazoo, au Michigan.

En raison notamment des conséquences et des délais d'intervention de l'entreprise, il devient légitime de soulever des questions sur l'état de sa préparation réelle en cas de fuite, de déversement ou autre incident reconnu comme sinistre¹⁶.

Le pipeline traverse la couronne nord de Montréal à la hauteur de Mirabel et Saint-Janvier, passe sous des quartiers résidentiels de Terrebonne, Saint-François à Laval et Rivière-des-Prairies. À Terrebonne, là où se situe une station de pompage, on trouve à proximité trois bâtiments scolaires et une garderie ouverte 24 heures sur 24. Une carte interactive a été tracée par Équiterre, Environmental Defence et d'autres groupes locaux, permettant aux résidents de voir pour la première fois par où passe ce tuyau sous leurs pieds¹⁷. L'accident maritime qu'est le déversement est le plus souvent dû au facteur humain :

La plupart des incidents sont des fuites et des débordements attribuables à l'erreur humaine. Ils se produisent lors des opérations normales des navires, chargements ou déchargements, nettoyage des citernes, rejets des eaux

16 Enbridge: «Montréal émet de sérieuses réserves sur l'inversion du pipeline», *La Presse*, Martin Croteau, 5 juillet 2013

17 <http://www.equiterre.org/solution/carte-du-pipeline>

contaminées... Exemple typique : un cargo qui laisse échapper 200 litres de pétrole à l'eau, lors d'une opération de pompage. Il y a aussi beaucoup de déversements d'origine inconnue, comme cette nappe de mazout de près 4000 litres qui s'est promenée au large de Rimouski, en 1992¹⁸.

Les pires conséquences d'un accident avec explosion, qui peut survenir dans le cas de collision ou de heurt sur l'eau par exemple, ou lors d'une fuite d'oléoduc, sont assez dramatiques, comme on l'a vu à Lac-Mégantic. Règle générale, tout déversement est susceptible de provoquer une explosion par inflammation des vapeurs, qui sont très concentrées près des nappes et qui se répandent avec les vents et les courants. C'est ce que savaient fort bien les sapeurs-pompiers de Lac-Mégantic, habitués à regarder passer les convois de bombes noires dans leur ville et redoutant davantage une rupture d'essieu ou de rail que le scénario inimaginable qu'ils ont vécu. « C'est notre cocktail de train... C'est notre cocktail de train! », s'est exclamé Denis Lauzon, chef pompier, au petit matin du 6 juillet 2013, reflétant ainsi les inquiétudes longtemps entretenues exprimées par la mairesse depuis que ces convois traversaient la ville.

Aucun plan d'urgence, si détaillé soit-il, ne peut parer à une catastrophe de cette vitesse. Les sapeurs n'ont eu qu'à regarder brûler les wagons et les arroser avec de l'eau puis avec de la mousse ignifuge expédiée par Valero de Lévis. Il y a eu premier BLEVE (Boiling Liquid Expanding Vapor Explosion) à 3 h 45, une boule de feu s'élevant en champignon au-dessus de la ville. Plusieurs suivent. Plusieurs wagons éclatent comme un pop-corn. La température a grimpé à 1 500 C, la température maximale que peut atteindre un feu d'hydrocarbures. On ne peut approcher à moins de 700 mètres. Les pompiers savent alors que le feu pouvait brûler pour 7

¹⁸ Lyne Lauzon, « Un fleuve à haut risque », *Franc vert*, Volume 14, numéro 6, décembre 1997-janvier 1998

à 10 jours. Ce n'est finalement que le 7 juillet à 11 h que la conflagration est éteinte¹⁹. Le nombre de victimes aurait pu être plus élevé si l'accident était arrivé le jour ou si quatre agents de la sécurité publique n'avaient averti les résidents.

Pour le milieu naturel, les conséquences sont insoupçonnées. Des zones marines inestimables bordent le site de Cacouna, entre autres.

« Les déversements d'hydrocarbures constituent également une autre menace pour les oiseaux qui fréquentent l'estuaire du Saint-Laurent, étant donné le nombre important de navires qui empruntent cette voie », réitère Environnement Canada à propos de la réserve nationale de faune des Îles-de-l'Estuaire, qui abrite des zones de protection intensive d'espèces nordiques rares, tels les guillemots et les petits pingouins. Cette réserve, qui comprend l'île aux Lièvres, s'étend de Kamouraska à Cacouna.

Quant à la réserve marine du Saguenay, qui s'étend dans le fleuve de Cap-à-l'Aigle jusqu'aux Escoumins, elle fait face à Cacouna. Les précieux bélugas qui s'y nourrissent et se reproduisent sont déjà en danger :

[...] la population de ce mammifère marin de l'estuaire du Saint-Laurent a chuté de près de 20 % en 10 ans en passant de 1100 à un peu moins de 900 individus. Cette situation a été décrite comme alarmante compte tenu que la population de bélugas était déjà plutôt mal en point. Cette population, qui avait à peine survécu à la chasse effrénée du 20^e siècle, puis qui s'est vue aux proies de contaminants persistants dans l'environnement (BPC, DDT), semble maintenant crouler sous le poids d'une combinaison de facteurs (conditions environnementales défavorables, dont la hausse des températures de l'eau, niveaux élevés de conta-

¹⁹ Radio-Canada, *Découverte*, 17 novembre 2013

minants polybromés (PBDE), une exposition accrue au bruit et au trafic maritime et un « bloom » d'algue toxique).

Bien que les facteurs responsables de ce déclin soient toujours sous la loupe des chercheurs, le véritable problème réside sans doute dans le fait que les coupures fédérales des dernières années en matière de recherche scientifique et environnementale n'aideront en rien à résoudre la problématique, tel que l'affirme Robert Michaud, président du Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins (GREMM). En abolissant des postes de scientifiques travaillant en écotoxicologie, tout comme le poste d'un chercheur spécialiste des bélugas, en plus de pratiquement ignorer la question des changements climatiques, le gouvernement fédéral, bien qu'affirmant le contraire, laisse à son propre sort l'une des espèces phares du Saint-Laurent²⁰.

Enfin, les effets plus difficiles à déceler et invisibles des contaminants qui s'introduisent dans la chaîne alimentaire, à la fois des animaux et des humains, ouvrent une boîte de Pandore dont on ne connaît pas encore la fin.

Les types d'interventions existants

Bien que l'industrie semble s'orienter vers une planification de contingence plutôt que les plans traditionnels de contingence, il reste que la prévention des risques a ses limites. Cette planification protège l'industrie en termes d'exigences juridiques, parfois imposées par l'État (cf. le dévoilement des substances en transit ferroviaire aux municipalités... après que les convois soient passés) et fournit des lignes d'action aux entreprises pour atténuer les conflits avec les populations, mais elle semble d'abord être une stratégie de coordination des ressources d'information et de main-d'œuvre sur le terrain de l'accident.

20 Jean-Patrick Toussaint, Ph. D., chef de projets scientifiques de la Fondation David Suzuki, « Les bélugas abandonnés à leur sort par le gouvernement fédéral », 30 octobre 2013, <http://www.davidsuzuki.org/fr/blogues/cercle-scientifique>

Les moyens qui sont disponibles à l'heure actuelle pour contrer une marée noire dans le fleuve, autant que dans le golfe, seraient dérisoires d'après les experts avisés :

[...] sans même l'arrivée d'une seule plate-forme pétrolière, pas moins de 82 navires de 150 000 tonnes – un tous les quatre jours – remontent le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent pour alimenter la raffinerie d'Ultramar à Lévis en plus des 10 000 navires commerciaux qui remontent le chenal du Saint-Laurent.

« Il n'y a rien qui a été fait en hiver pour connaître les conséquences d'un déversement pétrolier. Nous avons demandé du financement pour faire une expérience, mais en été, et ça n'avait pas été soutenu », a souligné Gustavo Ferreyra, chercheur à l'Institut des sciences de la mer de Rimouski, Émilien Pelletier, directeur de la Chaire de recherche du Canada en écotoxicologie marine à l'Institut des sciences de la mer :

« Nous sommes encore avec des barricades et des systèmes de pompage. Il n'y a pas presque pas eu de progrès depuis 30 ans dans la récupération du pétrole. Que ferions-nous s'il y avait un déversement de pétrole en présence de glace qu'il provienne d'un port, d'un pétrolier ou d'une plate-forme ? On a pratiquement les mains liées avec les techniques que je connais actuellement²¹. »

[...] Si l'on a affaire à un déversement de produits chimiques, il est le plus souvent impossible de procéder à un nettoyage. Au mieux, on pourra tenter de neutraliser le produit à l'aide... d'autres produits chimiques.

Mais dans le cas d'un déversement de pétrole, il y a généralement plus de possibilités d'intervention : déploiement d'estacades, pompage des hydrocarbures et effarouchement des animaux, pour ne nommer que les plus courantes.

Quand un incident est repéré en dehors des limites d'un port, on avise le Service de trafic maritime ou la station

²¹ Carl Thériault, « Ni plan ni étude pour parer à un déversement de pétrole dans le Saint-Laurent », *Le Soleil*, 24 octobre 2013

côtière la plus proche. L'alerte est ensuite donnée à tout un réseau dont font partie, entre autres, Transports Canada, Environnement Canada, le ministère de l'Environnement et de la Faune, le Service canadien de la faune et la Société d'intervention maritime pour l'est du Canada (SIMEC), afin de fournir des services et conseils en cas de déversement, à la Garde côtière et aux organismes qui en font la demande²².

[...] Les déversements majeurs les plus récents dans le Saint-Laurent remontent à 1990 (Rio Orinoco: 185 tonnes) et 1988 (Czantoria: 400 tonnes). La SIMEC, fondée en 1995, n'est donc intervenue jusqu'à maintenant que dans une vingtaine de déversements mineurs (moins de 1000 litres). Chaque année, la Société participe toutefois à une simulation provinciale réunissant les principaux intervenants dans un lieu à risque. Elle assure également la formation du personnel des firmes avec lesquelles elle pourrait être appelée à travailler sur le fleuve ou sur ses berges.

Mais Pierre Samson, directeur régional de la SIMEC, se garde bien de promettre l'impossible. « Notre but, dit-il, est de répondre à l'urgence, de minimiser l'impact. »

Selon Émilien Pelletier, professeur-chercheur à l'INRS-Océanologie à Rimouski, les bélugas et les phoques pourraient très bien s'enfuir, à la vue d'une nappe de pétrole. Mais rien n'est moins sûr. Or, « si des hydrocarbures entraient en contact avec leurs yeux ou leurs poumons, les réactions seraient certainement dramatiques ». Un moyen d'éviter ou de réduire au minimum l'engluement des animaux, des berges, des infrastructures et des bateaux, consiste à déployer des estacades le plus vite possible. Ces boudins flottants, de 60 à 150 cm de diamètre, confinent à l'intérieur d'un périmètre restreint les hydrocarbures échappés, en attendant qu'on les récupère. Mais de forts courants, ou la nature même du produit déversé rendent parfois ces barrières inefficaces²³.

22 Société de gestion privée mise sur pied par l'Association canadienne des carburants et appartenant à Ultramar, Shell, Suncor et Imperial Oil. La SIMEC opère à partir de Verchères, Québec et Sept-Îles. À Québec, la société COPIM, formée par Ultramar, Esso et Shell en décembre 1990, a été dissoute et ses ressources acquises par SIMEC

23 Lauzon, id.,

Les pêcheries commerciales, qu'on trouve dans le lac Saint-Pierre et en plus petit nombre et envergure dans l'estuaire (anguille, crabe, éperlan), ne sont pas protégées par la réglementation.

Le bitume présente encore plus de risques que le pétrole ou le gaz. Comme il est plus lourd, il se dépose au fond de l'eau et rend le nettoyage plus difficile, sans compter les impacts négatifs sur l'environnement qui se font sentir plus longtemps. Bien entendu, grâce aux changements apportés par le projet de loi C 38 du gouvernement fédéral, nous n'aurons plus à nous soucier des dommages que pourraient subir les cours d'eau et les terres où passera l'oléoduc, sauf s'ils abritent des poissons visés par une pêche commerciale, récréative ou autochtone²⁴.

L'implication de la population riveraine est aussi une avenue qui a été considérée dans la course au pétrole : au lieu de rester spectateur et de regarder passer les bateaux, le citoyen peut se faire milicien et s'armer contre la viscosité. Cependant, penser à sa santé serait déjà un premier pas :

[...] je crois pouvoir l'affirmer : nous ne sommes pas prêts. J'ai participé, en 1998, à une simulation en temps réel d'un déversement majeur 10 000 tonnes de mazout sur l'eau près de l'île d'Orléans. Imaginez le scénario : du pétrole à perte de vue de Lévis à Rivière-du-Loup. Durant cet exercice des premières 48 heures du déversement, j'ai proposé de faire de la santé des populations côtière un enjeu important. Prévoyons les effets respiratoires chez des riverains, qu'il faudra évacuer, ai-je dit. Autre scénario suggéré : des centaines de bénévoles débarquant de partout, émus devant les oies blanches noircies et voulant «aider», mais sans endroit où se loger. Ces deux cas arrivent lors de déversements majeurs. Pourtant, les intervenants ont mal réagi. C'était la première et la dernière fois que j'étais invité à participer à une telle simulation. Depuis des années, je me bats aussi pour implanter le Programme CORVAE, afin de

24 David Suzuki, «Un déversement de pétrole à chaque jour sur la planète!», davidsuzuki.org, 1er juillet 2012

former des citoyens pour en faire des premiers répondants efficaces en cas de déversement. La seule réponse que j'ai obtenue, c'est qu'il n'y aura pas d'accident chez nous... Notre manque de préparation amplifiera les conséquences humaines, écologiques et économiques lorsque l'accident surviendra. C'est notre déni de la réalité qui en sera responsable. Cessons de nier et prévoyons la catastrophe. C'est souvent la meilleure façon de la prévenir²⁵.

Ultramar avait mis en garde contre le transport fluvial lors de ses « corrections » au témoignage d'un participant à la commission du BAPE sur son projet de pipeline :

Page 10 : « Une fuite dans l'eau est grave, mais facilement récupérable. »

Rectificatif au mémoire [de Martin Scott] (DM-26)

Une fuite sur le fleuve Saint-Laurent peut être passablement complexe à récupérer. La vitesse du courant de l'ordre de 2 à 3 nœuds entre Montréal-Est et Grondines, puis d'intensité et de direction variables entre Grondines et Lévis en fonction des marées, fera en sorte qu'un déversement se sera déplacé plusieurs kilomètres une fois que les équipes d'intervention seront en mesure d'agir sur le terrain. Si ce déversement survenait dans un port et que le produit déversé était de l'essence, il pourrait y avoir accumulation de vapeurs et risque d'explosion. Enfin, la probabilité de bris d'un pipeline est au moins 7 fois moindre que pour un navire²⁶.

Les composés du pétrole

En plus du pétrole lui-même, diverses substances composées sont dangereuses, dont l'arsenic. En août 2010, le *Globe and Mail* a révélé des statistiques d'Environnement Canada démontrant l'augmentation de 26 % entre 2006 et 2009 des résidus d'arsenic et de plomb, avec d'autres substances

25 Daniel Green, « Bienvenue à Mazoutville, PQ », *Journal de Québec*, 18 novembre 2007

26 « Rectificatifs sur les mémoires et les transcriptions, Audience du 18 avril 2007 ». BAPE, Pipeline Saint-Laurent, Mai 2007

toxiques, dans les bassins de décantation des gisements de l'Alberta des sables bitumineux (*Canal Argent*, 11 août 2010).

Le gouvernement albertain, quant à lui, minimise l'importance de la présence de l'arsenic et des substances toxiques dans son pétrole en exigeant des sociétés des « techniques de pointe » pour mieux gérer son *output*²⁷.

On sait déjà que le produit transporté sur la ligne 9-B proviendra de plusieurs champs pétrolifères de l'Ouest, dont celui des champs de Bakken au Dakota²⁸.

L'arsenic trouvé dans la rivière Chaudière à Lac-Mégantic témoigne de la composition du pétrole de Bakken. Le MDDEP et son ministre Yves-François Blanchet ont tenté de banaliser cette présence, affirmant que l'arsenic se trouvait en concentration naturelle dans cette zone des Appalaches,

[...] suite aux prélèvements faits par la Société pour vaincre la pollution qui avaient décelé trois fois la norme en arsenic dans la rivière Chaudière qui prend naissance au lac. Il contient aussi des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) qui, mélangés avec l'arsenic, forment un cocktail des plus toxiques et cancérigène. Absorbés par les matières organiques et les plantes, ils sont absorbés par l'organisme humain et se lient à l'ADN et provoquent des dysfonctions cellulaires.

« Les pétroles de schiste sont des mélanges très complexes, et très peu de leurs composés ont été identifiés », indique l'Agence Internationale de recherche sur le cancer (IARC). Leur haute teneur en arsenic est cependant établie précise l'IARC, car c'est justement un des facteurs qui différencie ce carburant du pétrole brut.

27 La gestion environnementale des sables bitumineux de l'Alberta : une question de ressources, d'ingéniosité et de responsabilité, décembre 2008. <http://environment.gov.ab.ca/info/library/8123.pdf>

28 « Inverser le flux? », Philippe Leblanc, *Téléjournal* de Radio-Canada, 13 novembre 2013

Aux États-Unis, l'Agence de protection de l'environnement a relevé de hauts niveaux d'arsenic dans les eaux souterraines près des puits d'extraction par fracturation au Wyoming et en Pennsylvanie. Des chercheurs de l'Université du Texas à Arlington ont fait des découvertes similaires dans leur État.

Empoisonnement

Au Dakota du Nord, l'Institut Earth Island a ainsi documenté des cas de travailleurs de l'industrie pétrolière malades suite à un empoisonnement à l'arsenic. Chez certains, le niveau de ce poison retrouvé dans leur urine est près de trois fois supérieur à la norme.

Wagon de pétrole vidé et nettoyé à Lac-Mégantic

En plus de l'arsenic, l'IARC précise que le contact avec du pétrole de schiste expose l'organisme à une foule d'autres contaminants, dont le benzo(a)pyrène. Cet hydrocarbure aromatique polycyclique (HAP) cancérigène a justement été retrouvé dans les sédiments de la rivière Chaudière, par Greenpeace et la SVP, à des taux excédant parfois dix fois la norme²⁹.

L'équipement existant est rudimentaire (lorsqu'entretenu et réparé, ce qui n'est pas le cas au Québec du moins actuellement). Pompes, brosses, râpeaux, barrières, voire écrémeurs comme ceux de l'entreprise finlandaise Lamor (lamor.com) qui séparent les huiles de l'eau avec des brosses avant de la pomper. Le pétrole ainsi récupéré ne contient pas plus que 5 % d'eau, soutient le fabricant. Ces équipements sont conçus pour la côte ouest américaine, l'Europe du Nord et l'Arctique. À l'été 2013, la ministre Leona Aglukkaq, nommée présidente du Conseil de l'Arctique, a visité les installations de Lamor.

29 « Québec ne sait pas d'où vient le pétrole », Anne Caroline Desplanches, *Journal de Montréal*, 7 novembre 2013

Des superpétroliers de haute mer dans le fleuve: un risque évalué?

Les responsables de la Voie maritime sont eux aussi conscients du péril grandissant de la circulation de pétrole sur le fleuve; dans son témoignage devant une commission fédérale, un administrateur reconnu du domaine maritime est explicite :

Czantoria: le 8 mai 1988, un pétrolier de 100 000 tonnes rate son accostage au quai d'Ultramar à St-Romuald et laisse s'échapper 400 tonnes de brut léger qui contaminent 70 km de rives. Il en coûte 2 millions \$ pour ramasser le tout. Il s'est produit trois déversements d'importance dans le fleuve Saint-Laurent: près de l'île d'Anticosti, le Rio Orinoco, en 1990, a déversé 260 tonnes; en 1988, le Czantoria, près de Saint-Romuald, a déversé entre 100 et 400 tonnes; le Pointe-Lévy, en 1985, a déversé à Matane 400 tonnes [...]³⁰

Les grands cargos, surtout pétroliers et méthaniers bien sûr, sont des navires de haute mer, pas des navires de fleuve. Ils sont faits pour se rendre d'un point A à un point B avec le moins de manoeuvres possible. Le directeur adjoint de l'IFP (Institut français des pétroles) affirmait devant les parlementaires français :

Il faut savoir que les grands pétroliers sont des bateaux intrinsèquement fragiles dans la mesure où, non rigides, ils utilisent de manière poussée les caractéristiques des aciers modernes. En conséquence, il faudrait à mon sens, pouvoir contrôler non seulement la route qu'ils empruntent [...], mais les conditions météo dans lesquelles ils s'aventurent.

30 Guy Véronneau, président de la Société de développement économique du Saint-Laurent en 2005 et coprésident du Conseil maritime et industriel national, aussi président de la Corporation de gestion de la voie maritime du Saint-Laurent de 1998 à 2003 et président du chantier naval de MIL Davie, à Québec, de 1989 à 1996. Délibérations du comité sénatorial permanent de l'Énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, Fascicule 12 - Témoignages du 21 avril 2005

[...] D'une certaine manière, bien qu'ils soient équipés de moteurs très puissants et de gouvernails adéquats, de tels bateaux sont très peu maniables³¹!

Le Saint-Laurent est une voie reconnue difficile pour plusieurs raisons. Il faudrait y privilégier le trafic cabotier, de tonnage moyen, répondant aux besoins locaux et portuaires et non pas pousser les opportunités pour faire augmenter le chiffre du tonnage brut manipulé afin d'enrichir l'image des autorités portuaires, ce qui semble être l'option privilégiée actuellement, dans la poursuite de la tradition.

Les glaces posent un problème supplémentaire puisqu'elles peuvent obstruer les entrées d'eau de refroidissement des moteurs, provoquant ainsi leur arrêt. Il est arrivé plusieurs incidents et accidents dans le chenal fluvial à cause de ce problème. De plus, le balisage normal est enlevé l'hiver.

La coque des navires est le plus souvent renforcée, et non brise-glace. La distinction est importante: l'aide des brise-glace et de remorqueurs est et reste nécessaire. De plus, la contribution des remorqueurs dits d'escorte est limitée. Ces derniers ne peuvent pas intervenir à la seconde près et sont soumis aux circonstances, parfois complexes, des incidents qui surviennent. Une nouvelle génération de ces remorqueurs d'escorte, dite Rototug, va faciliter et sécuriser les manœuvres. Le remorqueur est contrôlé par trois hélices rotatives et peut tourner sur lui-même. Encore là, on ne peut écarter la défaillance technique ni le facteur humain.

En septembre 2003, inquiets des exigences sur le pilotage qui pourraient être assouplies, les pilotes du St-Laurent dénoncent les conséquences de cette volonté du gouver-

³¹ Édouard Freund, témoignage devant la Commission d'enquête sur la sécurité du transport maritime des produits, Assemblée nationale française, 29 avril 2003.

nement fédéral. Ils écrivent que la proposition d'alléger les règles, dont la présence même des pilotes à bord des navires, ne fait aucun sens :

[...] au surplus, la proposition de DDH [Environnement ltée] ne considère aucunement la nature des cargaisons et ne tient nullement en considération les navires transportant des marchandises dangereuses, alors que la réalité est à l'effet que les principaux bénéficiaires de cette hausse proposée d'exemption seraient des pétroliers.

Considérant par ailleurs que *le public n'a nullement été consulté quant à l'acceptabilité des risques aggravés découlant de cette proposition* – ce qui est pourtant en théorie au cœur même de la MGRP [méthodologie de gestion des risques en matière de pilotage de Transports Canada] – et *la nature névralgique de la zone concernée (haute densité de populations riveraines, Parc marin, Réserve de la Biosphère)*, la proposition de DDH est à nos yeux tout à fait déplacée³².

En 2007, le représentant de cette Corporation siège aux côtés du promoteur lors des audiences du BAPE et n'invoque plus ces risques cruciaux dans le projet Rabaska. Le rapport TERMPOL révèle en outre l'influence prépondérante de la Corporation dans sa rédaction (voir le mémoire de Pierre-Paul Sénéchal déposé à cette commission).

Un navire-cargo moderne n'est pas une structure auto-portante. Il est susceptible de se casser en deux lorsqu'il s'échoue et n'est plus supporté par l'eau. C'est ce qui est arrivé à l'Alcor en décembre 1999 au large de l'île d'Orléans. Ce cargo était un « navire-poubelle » chargé de ciment. Il a touché le fond au kilomètre 108 de la Traverse. Il a cassé avec l'action des marées, en attendant les pourparlers entre intervenants pour déterminer qui allait financer les opé-

32 Corporation des pilotes du Bas-St-Laurent, dans *Le pilotage maritime sur le St-Laurent et l'analyse des risques*, Société linnéenne et Les Amis de la Vallée du St-Laurent, 2003, p. 104-105. L'italique est de nous).

rations de renflouement. Malgré les calculs modélisés de DNV commandés par Rabaska, avec les effets de marées de 6 mètres, on peut douter de la résistance de la poutre navire en cas d'accident et d'échouement (sur fond soit sableux ou rocheux) : les plus grands pétroliers s'y sont abîmés au large des côtes européennes ou de l'Alaska, des déversements ont eu lieu malgré les doubles coques. Les déchirures sont toujours plus grandes que le 1 m 50 posé comme hypothèse majeure... La possibilité d'échouement est conditionnée par la latitude prise en navigation *just-in-time* et par la mouvance des fonds sableux ou vaseux qui, bien que dragués régulièrement, sont changeants.

Puisque le tirant d'eau d'un navire est un facteur prépondérant de rentabilité, les pratiques commerciales tendent à une navigation le plus près possible du fond³³.

En vertu du Règlement sur la prévention de la pollution par les navires et sur les produits chimiques dangereux pris en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, tout pétrolier construit après le 6 juillet 1993 doit posséder une double coque pour être exploité dans les eaux canadiennes. Une double coque est un type de coque dont le fond et les côtés sont composés de deux couches étanches. Les pétroliers qui ne sont pas munis d'une double coque sont progressivement retirés des eaux canadiennes

Plus grand est le navire, plus grands sont les risques d'accident et leurs conséquences. Les responsables des installations méthanières européennes affirment, avec raison, qu'il faut «une combinaison de facteurs bien précis pour créer un accident et cela n'est jamais survenu en 25 ans d'activité» à Montoir-en-Bretagne (concentration de gaz entre des pourcentages précis, présence d'une source d'inflammation,

33 «Le pilotage maritime sur le St-Laurent», op. cit., p. 75-76

etc.). N'est-ce pas justement une combinaison de facteurs précis qui a causé la catastrophe du Concorde le 25 juillet 2000? Et ce, en dépit de toutes les mesures de sécurité ou du relâchement calculé de ces mesures, ce qui fait aussi partie de la gestion économique de la technologie... Un avion qui n'a jamais eu d'accident grave en 40 ans d'opération (malgré un avertissement sérieux à Washington qui a risqué de dégénérer en accident du même genre qu'à Paris) est-il un avion automatiquement sûr? Ou un avion qui a simplement été chanceux?

La technologie est un système à multiples facettes, l'accident technologique étant la résultante d'une défaillance d'une maille de ce système. L'accident technologique n'a d'ailleurs jamais qu'une cause unique. Dans cet ordre d'idées, on a pu constater suite à l'événement de juillet 2000 que la statistique et la sécurité sont deux choses bien distinctes en technologie.

Mis dans le contexte de la rentabilité et de la compétitivité effrénées, le risque prend une proportion supérieure. Voici ce que M. Charles Pouliot, alors président de la Corporation des pilotes du Saint-Laurent, disait sur la sécurité lors d'une entrevue à l'émission *Contrechamp* à Radio-Canada en décembre 1978. C'est rapporté par M. Jean Gauthier, biologiste de la Société linnéenne de Québec, lors des audiences du BAPE en 1979 sur le projet de TransCanada de terminal de GNL à Pointe La Martinière à Lévis, un précédent de cette entreprise au Québec (pages 208 à 210). M. Gauthier dit lui-même avoir travaillé un an et demi sur des pétroliers (notez bien vers la fin du témoignage):

Question: Est-ce que vous prenez des risques?

Réponse: Oui, on prend des risques – c'est le représentant des pilotes du St-Laurent

Q: Quels sont les risques que vous prenez?

R: Les risques, on peut les qualifier de risques calculés, et c'est de prendre des navires et de les amener à destination dans des conditions de mauvaise visibilité, de tempêtes.

Q: Ce sont des risques d'accident?

R: Ce sont des risques d'accident, mais je dois dire – notre passé est garant de l'avenir. À ce jour, on a un excellent record et je pense que c'est là le point fort des pilotes [...]

Q: Est-ce que les pilotes suivent méticuleusement toute la réglementation du ministère des Transports?

R: On fait notre possible pour la suivre. Par contre...

Q: Est-il possible de la suivre?

R: À mon avis, non.

Q: À cause de la grosseur des bateaux?

R: Pas seulement à cause de la grosseur des bateaux, à cause du trafic maritime en général. Ce n'est pas, si on peut dire, rentable de suivre toute la réglementation. [...]

Q: Peut-on penser que si vous suivez toute la réglementation du MTC, vous ne pourriez pas naviguer quasiment tous les bateaux?

R: C'est sûr qu'on ne pourrait pas. Ce ne serait pas rentable pour les navires de venir ici parce qu'il y aurait énormément de retard.

Q: Est-ce que cela n'occasionne pas des dangers?

R: Comme je vous le dis, cela occasionne des dangers.

M. Pouliot conclut en disant que le ministère se lave les mains avec une réglementation qu'il sait inapplicable. Ce qui fait conclure à M. Gauthier:

– Je pense qu'il y a de quoi s'interroger et on doit se demander qui croire et à qui se fier. M. Pouliot citait d'ailleurs Sainte-Croix dans Lotbinière (Pointe Platon) et l'est de l'île d'Orléans (chenal de la Traverse du Nord) comme les deux zones les plus problématiques pour le pilotage sur le fleuve. Ces deux régions sont aussi les plus riches et les plus sensibles au plan écologique selon les experts.

Le fils de M. Pouliot, lui-même pilote, pensait à peu près la même chose 15 ans plus tard :

Ça fait 27 ans que je fais ce métier et j'assiste à une dégradation continue de la flotte de pétroliers. Les navires vieillissent et se détériorent. Les armateurs rognent sur la maintenance et embauchent des marins à rabais. Tout ça pour sauver de l'argent [...] ³⁴

Le trafic fluvial de superpétroliers n'était pas chose acquise au début des années 90. On évaluait tous les scénarios, soit le rail et le pipeline ou une combinaison des deux. Ironiquement, ces scénarios, abandonnés avec le temps, refont surface aujourd'hui et entrent en contradiction avec les prétentions formulées par le passé quant aux moyens les plus sécuritaires de transport. Ultramar va réintroduire du transport par rail supplémentaire vers Lévis alors qu'il a construit un pipeline pour, selon elle, éliminer les dangers du transport par rail, et veut aussi transporter par navire ses cargaisons de Montréal à Québec alors qu'elle soulignait les dangers du transport fluvial dans son rapport au BAPE lors des consultations sur son projet Pipeline Saint-Laurent...

Le docteur Gilles LaRoche, expert en matière de protection des mers, anciennement directeur du consortium des universités québécoises en matière de protection de l'eau, a récemment rédigé un rapport sur le transbordement des navires-conteneurs dans le golfe du Saint-Laurent pour le compte de la Société de développement du Saint-Laurent.

Il a dit hier à *La Presse* qu'en matière de protection du Saint-Laurent tout le monde « doit marcher sur la pointe des pieds ». Étant donné l'extrême complexité de la navigation dans le golfe du Saint-Laurent, il croit qu'à cause de la loi des nombres, un grand accident de pétrolier se produira « inévitablement ». Or, a-t-il fait valoir, l'estuaire du Saint-

34 Michel Pouliot, président de la Corporation des pilotes du Bas-St-Laurent, *Le Soleil*, 7 janvier 1993

Laurent (soit grosso modo la partie entre Les Escoumins et Québec) est l'un des lieux de reproduction biologique les plus riches du monde, une sorte de garde-manger universel qu'il faut protéger à tout prix.

On sait que le ministre fédéral de l'Environnement, M. Jean Charest, interrogé lundi par *La Presse* au sujet d'une éventuelle interdiction de la circulation des pétroliers dans l'estuaire a dit vouloir examiner «toutes les hypothèses».

Un porte-parole d'Ultramar, le propriétaire de la raffinerie de Québec (Saint-Romuald), M. Louis Forget, a rappelé hier qu'un pipeline est actuellement en construction pour acheminer vers Montréal à partir de la raffinerie de Québec³⁵, diverses matières raffinées («des produits finis»), dont l'essence. Il a dit que, depuis les 21 ans de son existence, la raffinerie de Québec, située sur les berges d'une délicate zone de marées, «a pris les meilleurs moyens disponibles» pour s'alimenter en pétrole brut et qu'aucun grave accident n'est survenu³⁶.

Un cas concret de gestion d'un déversement de pipeline: la fuite de la conduite de transfert d'Ultramar à Lévis

L'incident suivant a eu lieu en 2008. Il témoigne clairement des actions et des complicités manifestes lors de ces événements. Il est relaté par Daniel Green, de la SVP (Société pour vaincre la pollution).

Le 26 janvier dernier, le pipeline de 3 kilomètres qui relie le port à la raffinerie Ultramar de Lévis se rompt. Il échappe du mazout lourd, hautement polluant. Petite histoire d'un accident environnemental où tout n'a pas encore été dit.

Jour 1 : Alerté par la forte odeur d'hydrocarbures, un citoyen sonne l'alerte. Le lendemain, jour 2, Environnement

35 Ce pipeline n'a été construit qu'en 2011. Gaz Métro a achevé un gazoduc en 1995 entre Montréal et Québec.

36 Jean-Pierre Bonhomme, «La protection du Saint-Laurent pourrait passer par une utilisation accrue du pipeline Montréal-Portland», *La Presse*, 13 janvier 1993, p. A6

Québec confirme que 8 000 à 10 000 litres de mazout se sont répandus à 1 km du fleuve, qui n'a pas été touché. La Ville de Lévis, Québec et Ultramar affirment dans les médias que le déversement n'est pas grave.

Jour 3: Ultramar et les autorités reconfirmant les 10 000 litres déversés. Un ruisseau contaminé coule au fleuve, mais le fleuve n'est pas touché, disent-ils, grâce à des digues. Environnement Québec annonce qu'Ultramar ne sera pas poursuivie en justice.

Jour 4: Un média nous apprend que du mazout s'est malgré tout retrouvé dans le fleuve, entraîné par les fortes marées.

Jour 6: En soirée, un témoin prévient des médias. C'est l'état d'alerte, dit-il. Il y a beaucoup plus de mazout que les autorités ne le disent. Pourtant, Environnement Québec annonce encore 10 000 litres, dont 10 % a coulé dans le fleuve.

Jour 7: Ultramar persiste: le pétrole ne s'est pas rendu au fleuve. À 15 h 49, en ce vendredi d'une tempête telle qu'on annule le début du Carnaval de Québec, un média rapporte: Ultramar avoue que 200 000 litres se sont déversés, soit 20 fois plus que ses premières affirmations. Ultramar dit divulguer l'information par souci de transparence.

Ce serait le pire déversement de l'histoire d'Ultramar au Québec.

Bon. Maintenant, on sait. Et moi, j'ai des questions. Dans un pipeline, il y a des valves, des jauges à pression et des surveillants. Et des systèmes, on l'espère, de fermeture automatique en cas de problème. Qui a donné l'alerte, un citoyen ou le système d'alerte d'Ultramar?

Pendant sept longs jours, Environnement Québec a été le portevoix d'Ultramar sur les 10 000 litres déversés, sans le remettre en doute. Les citoyens ont cru l'État, il s'est trompé. Ou s'est-il fait tromper? Quelles preuves, quels relevés d'opération, Ultramar a-t-elle fournis aux inspecteurs? Ont-ils même réclamé des preuves?

A-t-on vraiment pris 7 jours avant de découvrir les 200 000 litres réellement déversés? Ultramar est une raffinerie haute technologie. Cette compagnie doit suivre son mazout au litre près.

Pourtant, ils auraient perdu 190 000 litres pendant une semaine sans s'en apercevoir? Si c'est le cas, je vous suggère de ne pas payer vos 40 litres à la pompe d'Ultramar! Ils ne verront rien!

Et comment peut-on annoncer qu'Ultramar ne sera pas poursuivie en justice avant toute enquête? On est sûr qu'il n'y a pas eu faute? Du mauvais entretien? Une erreur humaine?

Ironiquement, en plein déversement, monsieur Louis Forget d'Ultramar a pressé le gouvernement d'autoriser son projet de construction de pipeline de 238 km. Monsieur Forget doit d'abord nous prouver qu'il peut opérer son petit trois kilomètres existant sans s'échapper dans l'environnement³⁷.

On peut d'autre part consulter une carte interactive des incidents de pipeline au Québec et au Canada au <http://www.cbc.ca/news2/interactives/pipeline-incidents/>

Un cas de gestion de menace de déversement fluvial: le Kathryn Spirit à Beauharnois

En août 2011, l'épave d'un cargo désaffecté, le Kathryn Spirit, est amarrée près du barrage de Beauharnois pour être démolie. D'après Radio-Canada Montérégie,

Le Kathryn Spirit, immobilisé sur le bord du fleuve depuis plus de deux ans, contient des matières dangereuses pour le fleuve Saint-Laurent. Radio-Canada a appris qu'une entreprise mandatée par le propriétaire mexicain du navire pompe depuis mardi des centaines de tonnes de diesel, de mazout lourd et d'eaux souillées de la carcasse du cargo³⁸.

37 Daniel Green, «La mare noire d'Ultramar», *Journal de Montréal*, 10 janvier 2008

38 Radio-Canada, «Une épave inquiétante à Beauharnois», 18 septembre 2013

En date du 25 novembre 2013, elle s'y trouve encore et a laissé échapper des eaux d'origine inconnue ainsi que de l'huile en quantité inconnue. Elle tanguait dangereusement, touchant le fond. Aucun plan de remorquage n'a été proposé par son propriétaire mexicain. Or, le MDDEP est impuissant et s'est même vu refuser une inspection le 25 janvier 2012. Le député provincial déclare : « Seul le gouvernement fédéral a compétence sur le navire. Les règles du fédéralisme canadien imposent au ministère de l'Environnement de jouer, au mieux, un rôle d'observateur³⁹ ».

Le 19 septembre 2013 :

[...] les agents du MDDEP ne faisaient qu'accompagner ceux de Transports Canada, à qui revient la responsabilité du dossier. « Nous n'avons pas juridiction sur ce qui se passe sur l'eau. Mais nous étions présents pour nous assurer que Transports Canada joue son rôle » (Idem).

S'il est prouvé que la compagnie a procédé à un déversement volontaire de matières toxiques dans l'eau du lac, elle s'expose à une amende d'un million \$ selon la loi sur la marine marchande. Or, d'après les informations obtenues par le *Soleil*, aucun échantillonnage de l'eau rejetée n'aurait été fait⁴⁰.

Le maire est convaincu qu'il y a eu rejet de matière toxique dans le fleuve par la compagnie qui gère les travaux sur le Kathryn Spirit. « Nos pompiers ont tout filmé, et curieusement, Transports Canada, la Garde côtière et le ministère de l'Environnement sont intervenus juste après⁴¹ ».

Un communiqué du 20 novembre émis par le ministre Blanchet du MDDEP, demande toutefois au fédéral « d'agir avec célérité » afin d'évacuer le rafiôt qui menace depuis

39 « Épave du Kathryn Spirit à Beauharnois – Guy Leclair précise que Québec n'a pas juridiction », INFOSuroît, 22 octobre 2013

40 Patricia Blackburn, « Opération de pompage de mazout et de diesel », Le Soleil de Châteauguay, 19 septembre 2013

41 Patricia Blackburn, « Le maire outré par la réaction du ministère », Le Soleil de Châteauguay, 24 septembre 2013

deux ans la santé et l'environnement de Beauharnois et de la portion fluviale adjacente, ainsi que du lac Saint-Louis, un réservoir d'eau potable pour Montréal. Précisons aussi que la réserve de faune des Îles-de-la-Paix, à Léry, se trouve à deux kilomètres de l'épave. Cette forêt inondée constitue un refuge essentiel pour la nidification de nombre d'espèces d'oiseaux et de canards. C'est un des derniers milieux humides naturels du lac St-Louis.

La députée néo-démocrate de Beauharnois-Salaberry, Anne Minh-Thu Quach, n'a pas réussi à savoir qui peut bien octroyer une « Green Pass » demandée par le propriétaire pour faire escorter le navire et lui « faire prendre le large » (« Le navire s'incrute », 19 décembre 2012).

Curieusement, cette affaire n'a pas fait grand bruit dans les médias en dehors de la région touchée, un signe certain d'une trop grande discrétion qui règne sur la question environnementale et fluviale au Québec.

Aucun intérêt politique pour le Saint-Laurent au fédéral

Aucun engagement concret ne peut être trouvé sur le Saint-Laurent dans l'énoncé de stratégie canadienne de développement durable, à part une mention du fleuve dans les objectifs. L'accent est plutôt mis sur Grands Lacs, la baie Georgienne, les lacs Simcoe et Winnipeg.

Cible 3.5: Le fleuve Saint-Laurent. Prendre les mesures fédérales pour réduire les polluants et améliorer la qualité de l'eau, conserver la biodiversité et assurer la pérennité des usages du fleuve Saint-Laurent d'ici 2016. Indicateur: • Concentrations de phosphore dans le fleuve Saint-Laurent⁴².

⁴² *Planifier un avenir durable: stratégie fédérale de développement durable pour le Canada 2013-2016*, Bureau du développement durable, Environnement Canada. Novembre 2013, p. 55

La première version de cette stratégie, formulée il y a trois ans et demi, accusait les mêmes carences.

Pour Stratégies Saint-Laurent, le principal constat fait à la lecture de cette stratégie est que le gouvernement du Canada ne prévoit aucune mesure spécifique pour le fleuve Saint-Laurent. Or, au Canada, le système hydrographique Grands Lacs/Saint-Laurent constitue le principal bassin versant du pays, en termes de ressources hydriques, mais également en termes de bassin de population qui y habite. De fait, les Grands Lacs sont mentionnés à de nombreuses reprises dans la stratégie, mais le Saint-Laurent est quant à lui absent des préoccupations. Le Saint-Laurent est pourtant l'une des principales portes d'entrée maritimes du continent nord-américain. Plus de 80 % de la population du Québec vit sur ses rives ou celles de ses tributaires⁴³.

Conclusion : pourquoi risquer (ou que risquer) ?

Il y a presque vingt-cinq ans, simultanément à la commission du BAPE sur le projet d'importation de GNL Soligaz⁴⁴, l'ancien président du BAPE et spécialiste en environnement reconnu André Beauchamp écrivait :

Par définition, un accident est quelque chose de rare, voire d'exceptionnel. Mais la fréquence et la diversité des accidents dans l'industrie permettent d'entrevoir ce que Patrick Lagadec appelle «le risque technologique majeur» [*Le Courrier du CNRS*, dossier scientifique no 72, mai 1989]. Nous rêvons constamment d'une société sans risque, dotée d'une technologie parfaite et peuplée d'humains toujours compétents et responsables au point que l'accident ne puisse se produire. C'est là un monde de rêve. Dans la réalité, toute technologie a des faiblesses de conception et des défaillances. Une auto finit toujours par tomber en panne un jour ou l'autre. Même une industrie aussi spécialisée et

43 Stratégies Saint-Laurent, communiqué, 13 juillet 2010.

44 Projet qui avait été refusé par le BAPE au vu des risques trop élevés. Il impliquait le transport de GNL par voie fluviale en amont jusqu'à Varennes.

surveillée que l'aérospatiale a ses défaillances : le 28 janvier 1986, la navette spatiale Challenger explose après 74 secondes de vol. L'accident de Three Mile Island est attribuable à une défaillance technique, à une erreur de conception et à une erreur humaine. Les responsables de Tchernobyl, pour leur part, n'avaient pas tiré de l'accident de Three Mile Island les leçons nécessaires pour eux.

Nous vivons ainsi avec des technologies de grande puissance qui représentent des risques potentiels de très grande envergure, exigeant des conduites humaines spécialisées et psychologiquement irréprochables [...] Aucune technologie ne peut parvenir à un risque zéro. Plus encore, toute technologie connaît fatalement des incidents, qui peuvent mener à des accidents, lesquels peuvent mener à des catastrophes. En ce sens, la crise écologique moderne est constituée pour une part non négligeable d'un facteur de risque savamment occulté et pourtant toujours résurgent sous l'image de la catastrophe [...]

On se prend à rêver qu'au lendemain d'un accident comme Bhopal, Torrey Canyon, Exxon Valdez, Bâle, Seveso, la liste des administrateurs et membres du conseil d'administration soit publiée avec adresse personnelle et numéro de téléphone, non seulement au plan international, mais aussi au niveau local pour que les gens réalisent que les décisions d'organisation sont aussi des décisions personnelles prises par leurs semblables⁴⁵.

Qu'est-ce qui a tant changé depuis ce temps en matière d'évaluation et de prise en considération de risques dans les projets énergétiques majeurs au Québec ?

Une bonne étude d'impact doit démontrer qu'un projet donné est opportun socialement, elle doit faire la liste des différentes hypothèses de solution et procéder à une analyse comparative (y compris l'hypothèse zéro), procéder à un choix en retenant normalement la solution de moindre impact, prédire les effets éventuels, élaborer des mesures

45 André Beauchamp, Pour une sagesse de l'environnement, Novalis, 1991, pp. 43-44 et 122.

pour les corriger (mitigations et mesures d'atténuation) et prévoir les formes de compensation pour les citoyens lésés⁴⁶.

Le développement durable, identifié par le rapport Brundtland, est d'abord un développement viable et juste, socialement et économiquement.

Les prochaines décennies auront une importance cruciale. Le moment est venu où il faut rompre avec d'anciens systèmes. Chercher à maintenir la stabilité sociale et écologique en conservant les vieilles approches par rapport au développement et à la protection de l'environnement ne ferait qu'accentuer le déséquilibre⁴⁷.

En fin de compte, le risque est chose politique : il est accepté et acceptable par la grande corporation et l'appareil étatique et par la population qui doit l'accepter. C'était la grande conclusion du rapport du BAPE sur Rabaska : «Le risque semble acceptable», phrase très politique, «acceptable» aux yeux de qui, pour qui et dans quel but ? Après quelle optique d'analyse ? Selon quelle vision de la société ? On nous répète que le risque zéro n'existe pas : il n'existe pas pour les investisseurs et les financiers qui se lavent toujours les mains des conséquences d'un accident ou d'un incident, qui les font payer par l'État, qui disent que le risque imposé est nécessaire et même, pour certains, qu'ils aiment vivre dangereusement ; mais le risque inéluctable, incrusté dans le quotidien, invivable parfois, existe bel et bien pour le citoyen et l'homme de la rue.

Le véritable risque zéro, c'est de ne pas vivre de technologies à risque inacceptables (mais liées à des institutions et à la

⁴⁶ Idem, p. 125-126. Le gras est de nous.

⁴⁷ Commission mondiale sur le développement et l'environnement [Commission Brundtland], *Notre avenir à tous*, Publications du Québec/Éditions du Fleuve, 1988, p. 28. Le gras est de nous.

«croissance», celle des profits) alors qu'il existe d'autres technologies avérées ou en développement qui, elles, le sont. C'est le principe de précaution, qui semble ne pas faire le poids face aux pouvoirs des capitaux et à ses mythologies sociales implantées. Pour une région comme celle de la Capitale nationale ainsi que pour le Québec entier, pour un Québec de l'avenir qui cesse de miser sur des paradigmes économistes anciens devenus des dogmes, n'est-ce pas là un sujet d'études, de commissions et de méditation ? □

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

40 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533
À la boutique internet
www.action-nationale.qc.ca

La pensée québécoise en essais

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture* de L'Action nationale, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 36 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

LIRE

Lire

Lire les essais 175

MICHELINE LABELLE, JOCELYN COUTURE ET
FRANCK W. REMIGGI (DIR.)

**La communauté politique en
question** 176

JEAN DORION
**Inclure. Quelle laïcité pour le
Québec?** 182

ANTOINE SFEIR
L'Islam contre l'Islam 191

**MICHELINE LABELLE, JOCELYN COUTURE ET
FRANCK W. REMIGGI (DIR.)**

La communauté politique en question. Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir, PUQ, 2012, 375 pages

C'est bien connu, les ouvrages collectifs sont souvent un assemblage de textes de qualité inégale. *La communauté politique en question. Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir* ne fait pas exception à la règle. Ou plutôt, il fait exception à la règle, non pas parce que ses textes sont plus égaux, mais au contraire parce que l'inégalité de leur qualité atteint des sommets rarement vus.

Néanmoins, ce livre vaut la peine qu'on s'y attarde. Principalement, parce que ses thèmes font en sorte qu'il donne un portrait du paysage intellectuel québécois pertinent tel qu'il existait peu avant le débat sur la charte des valeurs québécoises. Accessoirement, parce qu'il contient un texte qui, attaquant l'auteur du présent compte-rendu de manière déloyale, ne doit pas rester sans réponse.

Dans la première partie du livre, consacrée à l'immigration et à l'État-nation contemporain, les textes sont généralement fort pertinents. Jocelyne Couture nous entretient à propos de « Justice et immigration » entre autres en rappelant que

l'ouverture des frontières ne résoudrait en rien le problème des injustices vécues par les immigrants dans les sociétés d'accueil, pas plus que celui des injustices encore plus graves qui les poussent à immigrer depuis leurs pays d'origine. Un peu dans le même sens, Alex Sager défend la thèse selon laquelle la justice des politiques d'immigration doit être évaluée à la lumière d'une analyse en termes de classes. Les exemples qu'il utilise, soit celui des travailleurs agricoles temporaires et celui des aides domestiques, servent très bien sa thèse. De son côté, Idil Atak offre une analyse comparative de mesures mises en place pour resserrer le contrôle de l'immigration au nom de la sécurité en Europe et au Canada. Elle en conclut que ces mesures convergent, en Europe comme en Amérique du Nord. Bien que l'auteur semble avoir un préjugé très favorable à l'immigration libre et aux droits individuels, son analyse est fouillée et solide. Toujours dans la catégorie des textes de qualité, il y a celui de Ricard Zapata-Barraro sur le modèle catalan d'immigration et d'intégration. L'auteur raconte habilement comment ce modèle allie politique d'immigration, politique linguistique et politique identitaire, en plus de suggérer que devrait s'y ajouter une politique des frontières.

Le premier texte de la partie intitulée «La diversité en tension» est également des plus instructifs. Il est signé par Khursheed Wadia et Gill Allwood et porte sur la crise du multiculturalisme en Grande-Bretagne. On y apprend notamment que cette crise a débuté sous un gouvernement travailliste, pourtant au départ très favorable au multiculturalisme. C'est seulement après des émeutes urbaines et le dépôt du rapport Cantle, qui a identifié la ghettoïsation comme une des principales causes de ces émeutes, que les travaillistes ont changé leur fusil d'épaule. À partir de 2002, ils ont prôné la «community cohesion», une approche qui s'est traduite notamment par une plus grande insistance sur

l'importance de la langue et des valeurs communes. Mais pour Wadia et Allwood, ce virage quelque peu assimilationniste ne doit toutefois pas faire oublier que le multiculturalisme officiel continue d'exister, souvent sous un autre nom, celui de «diversité».

C'est donc seulement à partir du deuxième texte de la seconde partie que le tout se gâte. Chedly Belkhodja et Christophe Traisnel, deux politologues de Moncton, nous y offrent ce qu'ils présentent comme une analyse de la «réaction» «conservatrice» face à l'immigration en général et l'Islam en particulier au Québec ainsi qu'en France. On connaît la recette, les auteurs dénoncent les amalgames et la stigmatisation, avant de tomber eux-mêmes dans les amalgames et la stigmatisation. Ainsi, lorsqu'ils évoquent leurs sources, on retrouve pêle-mêle «Vigile.net», un site où s'expriment toutes les tendances du souverainisme québécois, et «Point de Bascule» (sic), un site canadien consacré exclusivement à la critique de l'Islam. Pire encore, Belkhodja et Traisnel citent très souvent un nombre limité d'auteurs afin de mieux les stigmatiser, et ce, sans s'être vraiment familiarisés avec leurs œuvres. Pour la France, il s'agit surtout d'Alain Laurent et de Pierre-André Taguieff. Il est à noter que malgré l'ampleur de l'œuvre de ce dernier, Belkhodja et Traisnel ne mentionnent aucun de ses livres dans leur bibliographie et un seul de ses textes, lequel compte à peine sept pages et est disponible sur Internet. Pour le Québec, les principaux intellectuels coupables de critiquer le multiculturalisme sont Mathieu Bock-Côté, Guillaume Rousseau et Charles-Philippe Courtois. Ici aussi, l'analyse est tout sauf sérieuse. Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'une lecture fine de textes de ces trois auteurs permette à Belkhodja et Traisnel de révéler les nuances qui les différencient, nous avons plutôt droit à un mélange de confusion et d'erreurs. Par exemple, les deux politologues de Moncton affirment ceci : «Bock-

Côté et Rousseau vont assez loin dans leur lecture, soulignant que le multiculturalisme agit en tant que projet véritablement révolutionnaire: “La religion multiculturelle rêve d’en finir avec l’homme occidental pour accoucher elle aussi de son homme nouveau, *l’homme sans préjugé*” (Courtois et Bock-Côté, 2007, p. 52) »?!?!?! Mais le summum de la malhonnêteté intellectuelle est atteint lorsque Belkhodja et Traisnel me citent, sans se tromper d’auteur cette fois, mais en oubliant des mots dans sa citation de manière à en changer complètement le sens afin de me faire passer pour un islamophobe. Ainsi, l’énoncé du texte original «un islam chez-lui *chez-nous* pourrait être une chance pour le Québec» devient sous la plume des deux politologues «un islam chez-lui pourrait être une chance pour le Québec». On croyait ce genre de procédé ignoble réservé aux blogueurs obscurs de bas étage, on ne peut qu’être dégoûtés de le retrouver dans un ouvrage universitaire prétendument sérieux.

Le texte suivant, qui porte sur un thème proche, est lui digne d’intérêt. Rachad Antonius aborde la place de l’islam en Occident en affirmant que trop souvent on néglige le fait que son expression constitue une transposition, en contexte minoritaire, d’un discours majoritaire dans les sociétés arabes et islamiques. Après ce texte des plus solides, le contraste n’en est que plus frappant avec le suivant, signé Naïma Bendriss et Jean-René Milot, où les auteurs nous décrivent un Québec, plus particulièrement un Québec français, sombré dans l’islamophobie crasse. Les deux auteurs généralisent outrancièrement en écrivant que «dans les journaux» et non pas *des* journaux, «les romans, les sketchs humoristiques, les conférences, les émissions radiophoniques et télévisées, il est devenu une mode, de traiter du sujet/objet musulman, en insistant sur leur rapport à l’islam». Plus loin, ils vont jusqu’à tenter de faire passer la grande journaliste qu’est Anne-Marie Dussault pour une islamo-

phobe! Sans surprise, le texte se termine sur une lancée de ce qu'il est convenu d'appeler du « Benhabib bashing », un exercice de plus en plus fréquemment pratiqué par des intellectuels pluralistes, ceux-là mêmes qui dénoncent le manque d'espace médiatique accordé aux Québécois issus de l'immigration.

Heureusement, la partie suivante du livre, en s'attardant à la diversité et aux pratiques sociales, est quelque peu plus sérieuse. André Jacob y décrit l'intervention interculturelle à la lumière de la théorie d'Habermas, soit dans un cadre où la culture est perçue comme un construit social. Sid Ahmed Soussi analyse les positions de la CSN en matière d'intégration. Ignorant sans doute à quel point la gauche pluraliste a éclipsé la gauche travailliste, il conclut en se demandant pourquoi cette centrale syndicale insiste sur les communautés culturelles plutôt que sur le travailleur individuel et sa classe sociale. Pour sa part, Lucie Lamarche aborde l'importance des droits culturels en droit international, avant d'affirmer qu'ils devraient être davantage pris en compte en droit canadien. Pour elle, cela devrait se traduire par une évaluation de l'intérêt de la communauté culturelle dans une revendication présentée à un tribunal. Il n'y a pas de doute, l'auteure a raison de terminer son texte par une référence à l'interculturalisme. Dans une perspective semblable, Pierre Toussaint et Fernand Ouellet brossent un portrait de l'évolution du concept d'éducation interculturelle. Leur texte a le mérite de faire ressortir que ce type d'éducation nie généralement l'existence d'une culture majoritaire et de la place centrale qui devrait lui revenir. Il a aussi le mérite de mettre de l'avant le concept d'appropriation identitaire, sans toutefois qu'on puisse facilement cerner le contenu culturel qu'ils associent à l'identité québécoise.

Enfin, une quatrième partie de l'ouvrage concerne la citoyenneté et la communauté politique. Elle débute par une contribution d'Ahmed Boubeker qui présente un historique de l'immigration maghrébine récente en France, histoire de critiquer le républicanisme assimilateur et de louer la reconnaissance des différences. Un peu dans le même esprit, Bruno Dupeyron propose une analyse sociohistorique comparée des politiques de double citoyenneté au Canada et en France. C'est l'occasion pour lui de critiquer sévèrement les limites, pourtant peu nombreuses, que ces deux pays imposent depuis peu au champ de la double citoyenneté. Toujours dans cet esprit, Catherine Wihtol de Weden prend prétexte du débat sur l'identité nationale en France pour expliquer que l'identité française s'est trop peu adaptée à l'immigration, l'Europe et la mondialisation. Ce texte vient donc confirmer ce qui était déjà facilement perceptible, soit le fait qu'en ce qui concerne la France ce livre donne la parole uniquement aux tenants de la position pluraliste antirépublicaine, pourtant minoritaire outre-Atlantique. Un souci d'objectivité scientifique aurait pourtant dû pousser les directeurs de cet ouvrage à présenter l'autre côté de la médaille, par exemple en mettant à contribution Dominique Schnapper ou Malika Sorel.

Mais comme l'illustre le dernier texte signé par une des directrices de ce collectif, Micheline Labelle, le souci d'équilibre et d'objectivité ne semble pas avoir été la priorité. Dans son texte consacré à l'instrumentalisation des valeurs dans le débat sur la diversité, l'identité nationale et la citoyenneté au Québec, l'auteure énumère les différentes positions formalisées par les acteurs politiques sous forme de motions ou de projets de loi déposés à l'Assemblée nationale entre 2007 et 2011. Ne se satisfaisant pas du fait que, objectivement, au moment de rédiger son article cet « historique » se termine par l'adoption d'une motion unanime favorable

à l'interdiction du kirpan au Parlement, l'auteure ajoute que cette motion a été immédiatement dénoncée par Denis Saint-Martin dans une lettre ouverte au *Devoir*. Comme si l'avis d'un ancien conseiller de Paul Martin pouvait être mis sur le même pied que le vœu unanime de la nation assemblée. Labelle se rattrape quelque peu ensuite en abordant la querelle des manifestes, puisqu'elle vise juste en soulignant que le premier des manifestes a été non pas celui de 2010 pour un Québec pluraliste, mais celui de 2007 pour un Québec laïque et souverain paru dans *L'Action nationale*. De même, elle a la rigueur de reconnaître la complexité du réel dans sa conclusion où elle souligne notamment la difficulté particulière que vit le Québec en tant qu'État fédéré.

Malgré cette finale plus réussie, cet ouvrage laisse un goût doux-amer au lecteur, puisque s'il peut y en apprendre beaucoup dans les textes les plus fouillés, il s'expose aussi à des textes contenant des éléments carrément dirimants.

Guillaume Rousseau

Professeur de droit, Université Sherbrooke

JEAN DORION

Inclure. Quelle laïcité pour le Québec?, Québec Amérique, 2013, 168 pages

Jean Dorion est bien connu des milieux indépendantistes. Il a connu un parcours impressionnant, ayant été président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, délégué général du Québec à Tokyo et député à la Chambre des communes pour le Bloc québécois.

Pendant toute sa carrière, Dorion a combattu le *Quebec bashing* et les injustes accusations de nationalisme ethnique,

en plus de défendre fermement une charte critiquée pour son prétendu caractère répressif, la loi 101. C'est ici (maintenant?) pour décrier une autre charte que Dorion prend la plume. Il est bien connu que Jean Dorion est un être posé et calme, que son passé diplomatique n'est pas étranger à de tels traits de caractère. Par contre, ceux qui l'ont côtoyé sentent une profonde émotivité émerger lorsqu'il aborde la question des accommodements raisonnables et particulièrement lorsqu'il touche à l'enjeu des musulmans du Québec, communauté qu'il se targue constamment de fréquenter. On se souviendra de l'émotion de Dorion alors que, représentant la Société Saint-Jean Baptiste lors des audiences montréalaises de la commission Bouchard-Taylor, Dorion avait troqué l'analyse détachée pour un témoignage personnel et affectif sur la gardienne de ses enfants, qui portait le voile. Par la suite, il a répété le même hommage à cette nommée Karima chaque fois qu'il a eu à débattre de l'enjeu identitaire, faisant même distribuer la larmoyante lettre dans ses auditoires .

De fait, c'est par cette ode à Karima que commence l'ouvrage, après l'introduction de l'auteur où ce dernier expose ses motivations personnelles. Le procédé est facilement décelable: désamorcer un argument par le titillement des réflexes sentimentaux. Il avait donc eu une femme de haut calibre humain comme gardienne d'enfants. D'abord craintif par rapport à son foulard islamique, il avait appris à voir les qualités hautement personnelles de cette dernière. «Le 11 septembre 2001 a eu son effet, dit-il. Mais pensons-y bien: il y a 200 000 musulmans au Québec. S'ils étaient tous des poseurs de bombes ou des *lapideurs* de femmes adultères, si même un sur mille l'était, n'aurions-nous pas infiniment plus de problèmes que ce n'est le cas (p. 26)?» Étrange manière, nous en conviendrons, de caricaturer la légitime critique d'un certain choc culturel, et de résumer le radicalisme de certains ou le refus d'adopter les valeurs de

la société d'accueil par les seules étiquettes de «terroriste» et de «lapideur». En résumant les problèmes les plus apparents de la fragmentation sociale et de lourdes tendances communautaristes à ces deux cas extrêmes, il devient ainsi très facile pour Dorion d'en faire des cas très minoritaires.

L'ancien député du Bloc affirme plus loin que le principe de la liberté de croire et de pratiquer était «remis en cause à la fois par une majorité plus traditionaliste qu'on ne le croyait, mue par la peur de l'inconnu, et par des laïcistes de la variété intégriste, dont la prétention fait parfois sourire (p. 27)». C'est ainsi qu'un prétendu – et légitime – appel à la tolérance se mute en procès de la nation majoritaire, coupable de sectarisme. On peut d'ailleurs se demander en quoi l'établissement d'un code vestimentaire dans la fonction publique et parapublique peut bien constituer une atteinte à la liberté de croyance, si tant est que le fait de travailler pour l'État soit un droit fondamental plutôt qu'un privilège...

Dorion justifie la pertinence de ce témoignage personnel en insistant sur le fait que l'expérience concrète du monde est un atout non négligeable à l'analyse. On ne peut que lui donner raison sur ce point, et par conséquent lui reprocher d'avoir disqualifié Djemila Benhabib il y a un an dans les pages du *Devoir* sous prétexte que cette dernière était aveuglée par son parcours personnel.

Le livre traite grandement du cas des musulmans du Québec, que Dorion souhaite particulièrement réhabiliter en mélangeant statistiques, anecdotes personnelles et rhétorique bien-pensante. L'auteur reprend la plupart des clichés de la sociologie antidiscriminatoire dans toute sa splendeur. À ce chapitre, accordons-lui néanmoins le mérite d'une écriture peu enflammée modérant quelques excès possibles de langage et de stigmatisation des partisans laïcs. Dorion relève certains actes de racisme que des individus

issus de la majorité historique ont imposé à des gens issus de l'immigration, et principalement de musulmans. Il va de soi que ces actes doivent être relevés pour être mieux condamnés, mais pourquoi Jean Dorion – qui estime avec raison que les actes terroristes commis par les musulmans ne devraient pas stigmatiser les communautés arabes – place-t-il ces faits dans un livre destiné à combattre une éventuelle charte de la laïcité? Dorion s'en prend également au modèle français, cette fameuse laïcité républicaine qui témoignerait de son cuisant échec. Jamais Dorion ne tente d'imputer les ratés du modèle français au multiculturalisme qui s'est imposé de manière croissante en France, malgré son inexistence institutionnelle, et qui est incompatible avec l'esprit de la laïcité, lequel vise à établir une seule classe de citoyens.

Dans son chapitre sur «L'incontournable immigration», Dorion s'en prend au livre *Le remède imaginaire. Pourquoi l'immigration ne sauvera pas le Québec* de Benoit Dubreuil et Guillaume Marois, qui remettait en question le caractère indispensable de l'immigration pour contrer le vieillissement de la population. L'ouvrage en question était posé et relevait d'une démonstration scientifique où les concepts démographiques et économiques étaient appuyés par des chiffres. *Le remède imaginaire* était donc à mille lieues d'un essai idéologique ou militant relevant d'un biais xénophobe, ce que Dorion reconnaît lui-même. Dorion estime être sorti «perplexe» de la lecture du livre de Dubreuil et Marois parce que le fait que le nombre de naissances que le Québec doit chaque année à des parents nés hors du Canada n'est pas évoqué (p. 139). Or, Dubreuil et Marois ne remettent pas en question l'impact légèrement positif que peut avoir l'immigration sur la structure par âge. Ils affirment cependant que celui-ci est de faible ampleur et conjoncturel, c'est-à-dire qu'il ne peut être soutenable à long terme. Ce constat est vérifiable mathématiquement et ils en

font la démonstration. La proportion de naissances issues de parents immigrants à un moment précis n'est donc pas une donnée très pertinente, sachant que le vieillissement démographique est un phénomène s'étendant sur plusieurs décennies. L'impact véritable de l'immigration sur celui-ci se mesure de manière beaucoup plus adéquate par le moyen de simulations démographiques sur une longue période, ce que font précisément Dubreuil et Marois. Par ailleurs, Dorion semble oublier qu'il ne suffit pas d'un impact légèrement positif sur la structure par âge pour lutter efficacement contre les conséquences du vieillissement de la population : encore faut-il que les immigrants admis s'intègrent bien au marché du travail afin d'apporter une contribution positive aux finances publiques. Dubreuil et Marois n'ont quant à eux pas oublié ce volet qui est fondamental pour analyser les véritables conséquences économiques de l'immigration. La plus grande énormité relève cependant d'une note de bas de page (p. 138) selon laquelle la communauté des démographes et des sciences sociales aurait rejeté le livre. Il ne cite que Claire Benjamin – une fonctionnaire du ministère de l'Immigration n'ayant pas complété en démographie –, qui a certes publié son compte-rendu dans une revue de démographes, mais où les recensions n'ont pas à avoir l'appui d'un comité scientifique, et Sébastien Arcand, sociologue qui ne se livre d'ailleurs pas à une critique si négative. Il est bien dommage que Dorion évacue les évaluations du *Remède imaginaire* produites par les démographes reconnus que sont Marc Termote et Michèle Tribalat, qui en ont fait l'éloge dans la revue *Argument*¹, ou encore celle de Michel Paillé dans le *Huffington Post*². On mentionnera également

1 Notons également que Gilles Paquet, économiste qui n'a rien d'un pamphlétaire nationaliste, a aussi salué le livre dans ce même numéro d'*Argument* (vol. 14, no 2, Printemps-Été 2012).

2 http://quebec.huffingtonpost.ca/michel-paille/politiqueimmigration_b_1355245.html

le fait que Guillaume Marois a eu droit au prix du meilleur mémoire de maîtrise en démographie – celui-là choisi par un véritable comité composé de professeurs en démographie – alors qu'il en arrivait aux mêmes conclusions que dans l'ouvrage qu'il cosigne. En tant que rejet en bloc de la part de la communauté scientifique, on aura vu plus redoutable. Au final, Jean Dorion n'aura que repris les critiques de la fonctionnaire Claire Benjamin, auxquelles Dubreuil et Marois ont eu l'occasion de répondre³.

Dorion cite à tort et à travers – et sans le nommer – l'auteur de ce compte-rendu :

Quand j'entends le jeune président d'un groupe identitaire déplorer que les immigrants de la première génération continuent à parler leur langue maternelle entre eux et à fréquenter des épiceries ethniques, à cause selon lui de la philosophie canadienne du multiculturalisme, quand je l'entends condamner comme insuffisante la promotion du français comme langue publique commune, car elle ne parviendrait pas à créer un lien affectif avec le français chez les immigrants de la première génération, bref, quand je le vois s'inquiéter de ce que les immigrants ne rompent pas tout lien avec leurs origines, je pense à ces maris ombrageux qui s'inquiètent dès que leur femme parle à un ancien camarade d'école, voire à sa famille. Dans le monde où nous vivons, leur ménage ne dure pas longtemps (p. 162).

Les extraits mentionnés sont tirés de leur contexte et entièrement mal interprétés, que cela soit volontaire ou non. Aurais-je agité le spectre des «épiceries ethniques», successeur de celui des «votes ethniques»? Une assertion douteuse, mais certainement pas autant que le lien qui est fait entre mes propos et de prétendus comportements relevant de l'attitude d'un mari oppressif. Par ailleurs, l'auteur du compte rendu – qui est ici visé – tient à rassurer Dorion

³ Guillaume Marois et Benoit Dubreuil, «L'immigration internationale au Québec: choix de société, mais débat esquivé» *Cahiers québécois de démographie*, vol. 40, n° 2, 2011, p. 365-370.

sur la situation de son bonheur personnel, étant classé dans un sous-chapitre intitulé « La plainte des mal-aimés ».

Comment Dorion pense-t-il la nation ? On connaît l'importance majeure qu'il attache à la langue. Mais qu'est donc la langue si elle n'est l'expression d'une culture et d'un héritage, à protéger et à transmettre, de même qu'une donnée d'inclusion à une identité ? Elle se voit réduite au simple mode de communication, soit à une définition qui sombre inexorablement dans le domaine pratique et utilitaire. L'ancien délégué du Québec à Tokyo mobilise également les grands péquistes René Lévesque, Camille Laurin et bien entendu Gérard Godin (p. 167) pour qui il a travaillé pendant quelques années. Or, il devrait sans doute relire l'introduction d'*Option Québec* du fondateur du PQ, où ce dernier expose une vision clairement historico-identitaire de la nation, du « nous » qui est d'ailleurs ouvert à tous ceux qui sont prêts à en adopter les grands traits.

Nous sommes des Québécois. Ce que cela veut dire d'abord et avant tout, et au besoin exclusivement, c'est que nous sommes attachés à ce seul coin du monde où nous puissions être pleinement nous-mêmes, ce Québec qui, nous le sentons bien, est le seul endroit où il nous soit possible d'être vraiment chez nous. Être nous-mêmes, c'est essentiellement de maintenir et développer une personnalité qui dure depuis trois siècles et demi. Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français. Tout le reste est accroché à cet élément essentiel, en découle ou nous y ramène infailliblement (*Option Québec*, édition originale, p. 19).

Lévesque affiche donc un « nous » décomplexé, inclusif, mais certainement pas coupé de repères, exigeant donc à celui qui veut s'y intégrer une réappropriation de certains critères fondateurs. Comme l'écrit Jacques Beauchemin :

[...] je voudrais faire valoir le fait que la participation de l'Acteur social à un projet éthique de partage des biens

sociaux, de poursuite de la justice ou de tolérance à l'égard de la différence tient à son sentiment d'appartenance à la communauté morale que constitue «sa» société. Or, cette appartenance, c'est dans la mémoire et la culture qu'elle se forge. C'est en elle que la société apparaît comme un univers de significations partagées (*L'Histoire en trop. La mauvaise conscience des souverainistes québécois*, 2002, p. 119).

L'identité nationale selon Lévesque ne semble pas se limiter à la simple donnée linguistique, auquel cas il serait impossible de distinguer le Québécois du Français, du Suisse ou du Maghrébin. Pour l'auteur d'*Option Québec*, l'histoire est une donnée fondamentale dans la définition de ladite personnalité. Et le récit historique lévesquien rejoint celui de l'abbé Groulx à bien des égards, survolant le parcours d'un peuple français s'établissant progressivement en Amérique. Puis, la Conquête survient, se traduisant par le détournement du destin du peuple établi, qui se confina dans la survivance face à la domination anglo-saxonne.

Nous sommes fils de cette société dont le cultivateur, notre père ou notre grand-père, était encore le citoyen central. Nous sommes aussi les héritiers de cette fantastique aventure que fut une Amérique d'abord presque entièrement française et, plus encore, de l'obstination collective qui a permis d'en conserver vivante cette partie qu'on appelle le Québec. Tout cela se trouve au fond de cette personnalité qui est la nôtre. Quiconque ne le ressent pas au moins à l'occasion n'est pas ou n'est plus l'un d'entre nous. [...] Cette «différence» vitale, nous ne pouvons pas l'abdiquer. Il y a fort longtemps que c'est devenu impossible. Cela dépasse le simple niveau des certitudes intellectuelles. C'est quelque chose de physique. Ne pouvoir vivre comme nous sommes, convenablement, dans notre langue, à notre façon, ça nous ferait le même que de nous faire arracher un membre, pour ne pas le dire le cœur. À moins que nous n'y consentions peu à peu, dans un déclin comme celui d'un homme que l'anémie pernicieuse amène à se détacher de la vie. De cela, encore une fois, seuls les déracinés parviennent à ne pas se rendre compte (*Option Québec*, édition originale, p. 20-21).

De Godin, il devrait se rappeler que ce dernier affirmait s'être fait « beaucoup d'amis, mais bien peu de convertis » chez les communautés culturelles, ce qui ne veut pas dire que les efforts auprès de ces dernières ne doivent pas continuer, mais qu'ils ne doivent pas être confondus avec une dilution de l'essence du projet commun. De Laurin, Dorion pourrait retenir la politique québécoise du développement culturel (1978) qui réitérait l'esprit de la loi 101, soit qu'il n'est pas question de nier la diversité – qu'elle soit individuelle, ethnique, sexuelle, etc. – ou d'abolir les autres cultures, mais d'établir celle de la majorité française comme donnée centrale de convergence, unissant l'ensemble des composantes de la société – dont les institutions doivent faire la promotion. À l'ère hypermoderne, où la fragmentation sociale et l'affirmation radicale des identités individuelles sont poussées à l'extrême, les institutions publiques doivent-elles se centrer sur la transmission du collectif ou sur les caprices identitaires de chacun ? Doivent-elles faire la promotion de ce qui nous rassemble ou de ce qui nous distingue ? Que l'identité nationale ne soit pas statique relève de l'évidence, tout comme le fait qu'elle ne soit pas non plus une page blanche. L'identité nationale est en constante évolution, mais n'est pas une construit artificiel reprogrammable à souhait. Dans une telle mesure, une Charte contribuant à faire du Québec un État laïque comme la loi 101 a aidé à son établissement en tant qu'État français ne peut que faciliter ce qui est ici recherché : faire nation, achever notre État nation⁴, ce qui nous semble justement être l'exact opposé de l'ethnisme et du repli identitaire. L'amalgame entre race et religion est, dans tous les cas, intellectuellement frauduleux. Associer l'affirmation nationale à une résurgence du nationalisme canadien-français de Duplessis (p. 166) nous

4 Dans la plupart des sociétés occidentales, l'enjeu est plutôt de le restituer. Dans le cas québécois, il faut plutôt en achever la construction.

semble constituer un sophisme totalement fallacieux, tout comme le fait de voir dans une entreprise d'établissement de règles communes claires et par conséquent inclusives un «réflexe conservateur» de «repli sur soi et d'exclusion (p. 167)». Faire société, esprit même du concept de citoyenneté comme exercice démocratique, n'est pas une création abstraite dénuée du patrimoine qui l'a enfanté. Quand la culture, ce cadre régissant notre mode de vie, devient doctrine d'État, la crispation de la survivance devient un horizon impossible, car inenvisageable.

Simon-Pierre Savard-Tremblay
Étudiant à la maîtrise en sociologie

ANTOINE SFEIR

L'Islam contre l'Islam. L'interminable guerre des sunnites et des chiïtes, Grasset, 2013, 245 pages

Les chiïtes' sont des mécréants, des apostats à combattre comme les juifs. (Oussama Ben Laden, cité par Antoine Sfeir, p. 222)

La diabolisation de l'Iran fait partie de ces erreurs commises par l'Occident depuis la seconde moitié du XX^e siècle (p. 202).

C'est en 632 qu'a commencé le grand choc qui secoue encore et toujours le monde musulman, et par ricochet le monde tout court. C'est cette année-là en effet que le pro-

¹ Le terme chiïte a le sens de partisan, ou encore de celui qui suit. Il exprime également l'idée de refus. Les chiïtes se définissent comme le chi'at 'Ali (le « parti de Ali »)

Le terme sunnite vient de la sunna, qui est une des 4 sources du droit musulman. Elle n'a pas été révélée par le Coran, mais est acceptée par des jurisconsultes musulmans.

phète Muhammad est mort. Il fallut alors lui trouver un successeur, mais rien n'avait été prévu pour ça et l'opération s'avéra fort complexe et meurtrière. Beaucoup plus tard, en conceptualisant sa fameuse typologie des types de pouvoir, le sociologue allemand Max Weber souligna le problème que posait la succession d'un pouvoir charismatique. Il est fort possible que l'histoire du monde musulman l'ait inspiré. Quoi qu'il en soit, avant de mourir, le prophète aurait dit, selon les uns: «Trouvez, dans les gens de ma maison, ma succession.» Selon les autres, il aurait dit: «Les gens de ma maison sont auprès de vous comme l'arche de Noé; celui qui y est monté a été sauvé, celui qui l'a manqué s'est noyé (p. 74)». Et c'est à partir de ces deux phrases, plutôt sibyllines, que sont partis durant quinze siècles les conflits qui ont ensanglanté le monde arabo-musulman. Tel est le point de départ de la thèse d'Antoine Sfeir.

Dans un style didactique exemplaire, ce spécialiste du Moyen-Orient s'efforce de nous faire comprendre comment, dès la mort du prophète, s'est développée une rivalité sanglante entre musulmans sunnites et chiites; rivalité encore, et plus que jamais peut-être, à la source de tous les maux qui déchirent les sociétés musulmanes. Sa démonstration est passionnante.

Sfeir, c'est ce qu'on peut qualifier cavalièrement de «grosse peinture» en matière de question arabo-musulmane. Ces dernières années, nous sommes habitués de voir et d'entendre ce politologue d'origine franco-libanaise commenter les nombreux événements politiques qui concernent les Moyens et Proche-Orient. Il est le fondateur et directeur des *Cahiers de l'Orient*. Il préside également le Centre d'études et de réflexion sur le Proche-Orient et a enseigné les relations internationales. Il a de plus signé, seul ou en collectif, plus d'une vingtaine d'ouvrages sur la problématique moyenne

orientale ou sur l'Islam en général. Parmi les plus récents signalons des titres tels que: *Chrétiens d'Orient: Et s'ils disparaissaient?*; *Dictionnaire géopolitique de l'islamisme*; *Orient-Occident: Le choc?*; *Brève histoire de l'islam à l'usage de tous*; *Dictionnaire du Moyen-Orient*; *La Charia, interprétation du Coran ou imposture? L'Islam contre l'Islam* a, quant à lui, été rédigé en 2013.

Cet ouvrage de 245 pages s'articule autour de trois axes. Dans le premier, Antoine Sfeir remonte aux origines du chiisme. Dans le deuxième, il explique les divergences doctrinales et les particularités de cette doctrine. Dans le troisième, il traite de la géopolitique actuelle et du régime iranien. Les trois annexes en fin d'ouvrage sont également dignes de mention en raison de leur intérêt pédagogique. L'une consiste en repères chronologiques qui nous permettent de suivre le conflit entre chiites et sunnites depuis les origines jusqu'à nos jours; l'autre est un arbre de l'islam qui ramasse de façon magistrale et en une page toute la généalogie musulmane depuis la mort du prophète. Enfin, deux cartes nous permettent de voir comment le Moyen-Orient pourrait se restructurer. C'est bien sûr un ouvrage très dense qui aurait gagné par endroit à être un peu plus développé, histoire de ne pas trop égarer les non-initiés. C'est également un ouvrage qui manque peut-être un peu de finition, il semble en effet être bâti autour d'une série de textes sur la même thématique qu'on a rassemblés derrière un titre sans retravailler le tout; en témoignent certaines répétitions. Cela dit, c'est captivant et on comprend beaucoup mieux en lisant Antoine Sfeir l'extrême complexité et la particularité de la problématique arabo-musulmane. Personnellement je n'ai pu m'empêcher de me demander si l'évolution de la chrétienté a suivi un chemin aussi chaotique. Un bon exercice de sociologie comparée serait dans ce cas enrichissant.

Quand il parle des deux grandes branches de l'Islam et de leurs relations, Sfeir ne s'embarrasse pas de nuance. Pour lui, ce sont «[...] deux religions profondément différentes qui ont engagé les croyants sur des chemins totalement séparés (p. 15).» . En fait, il dira même que le seul point sur lequel sunnites et chiites s'entendent, c'est sur la question de la Palestine. Le politologue va même plus loin encore quand il déclare que «[...] depuis 1992 [guerre d'Afghanistan] l'affrontement fratricide entre les deux branches de l'islam a ressurgi. Et c'est à une véritable guerre mondiale que nous assistons, qui oppose le sunnisme au chiisme (p. 14-15).» La guerre d'Afghanistan aurait été un puissant catalyseur de ce conflit mondial. Elle a consisté en un puissant maelstrom dans lequel se sont confrontées de multiples factions ethno religieuses. Sfeir nous parle, entre autres, du fameux commandant Massoud, tant magnifié par Bernard-Henri Levy, qui aurait attaqué la tribu des Hazaras, chiites à 90 %, massacrant et violant des milliers de personnes en une semaine.

L'auteur nous rappelle qu'on évalue à cent quarante millions le nombre de chiites dans le monde, soit une faible minorité (9 %) parmi les un milliard cinq cents millions de musulmans du monde. Ils ne sont majoritaires que dans quelques pays : Iran, Azerbaïdjan et Bahreïn. Ailleurs ce sont la plupart du temps des minorités plus ou moins clandestines et persécutées. Comme les sunnites, ils sont eux-mêmes divisés en communautés territoriales, ethno-religieuses ou politiques. L'écheveau n'est pas toujours facile à démêler. L'Iran est évidemment le centre névralgique de ce monde chiite, son espèce de Vatican. À ce titre, elle a un certain pouvoir de déstabilisation des pays à minorités chiites, exemple du Liban avec le Hezbollah. De plus, l'Iran est perse et cette caractéristique vient encore plus complexifier les choses. Le zoroastrisme, une ancienne religion perse, a fortement

influencé l'islam chiite. Il a aussi influencé l'Islam en général. Il ne faut pas oublier non plus qu'à la dualité chiite-sunnite s'ajoute la dualité ethnique perse arabe, histoire de mêler davantage les cartes.

Cette haine des uns pour les autres, le mot n'est pas trop fort, origine donc du vide juridique et politique qui existait quant à la façon de désigner un successeur au Prophète. Ce vide est à la base de l'éternel conflit qui agitera le monde durant les siècles suivants. Deux approches s'opposaient : les tenants d'une approche basée sur la filiation qui soutenaient Ali, cousin et gendre du prophète, et les tenants d'une approche plus traditionaliste qui pensaient qu'on devrait coopter le plus digne et le plus courageux pour diriger la communauté. Ce sont ces derniers qui s'imposèrent et choisirent le calife. Ali sera malgré tout finalement coopté calife, 24 ans après la mort du prophète et après presque un quart de siècle d'intrigues et de meurtres pour la succession de Muhammad. Il sera lui-même assassiné en 661, un peu moins de cinq ans après sa cooptation. Son mandat a été rempli de guerres et de luttes fratricides. Il ne faut pas oublier que l'islam est une religion basée sur la conquête armée. Sfeir nous dit à la page 27 que, de la mort du prophète à celle d'Ali, soit même pas trente années, les batailles fratricides entre musulmans ont fait plus de victimes que les conquêtes de nouveaux territoires. Le jihâd par l'épée, le 4^e jihâd de l'islam, a servi d'argument à différents groupes musulmans à travers l'histoire pour légitimer leurs guerres contre des musulmans ou contre des « mécréants ».

À tout cela se greffait aussi le problème du caractère divin du successeur du Prophète. Tant que celui-ci était en vie il y avait consensus sur cette question. Mais à sa mort, il n'en alla pas de même. Pour certains la divinité cessait d'exister

avec la mort du prophète. La tradition tribale devait alors prévaloir. Pour d'autres, les partisans d'Ali bien sûr, la divinité continuait d'exister. Nous avons dit que malgré tout Ali fut élu calife, mais non sans une certaine opposition et, comme nous l'avons vu, pas pour longtemps. Cette opposition a généré des guerres fratricides. L'épisode d'Ali et de son assassinat marque peut-être la première étape de la naissance du chiisme. La deuxième est survenue avec la mort de son fils, Hussein. En 680 celui-ci tentera de reprendre le pouvoir perdu par son père, mais il sera tué dans la bataille de Kabala et deviendra du fait même un martyr de ce qu'est le chiisme actuel. « Dans la conscience collective chiite, le martyr de Hussein représente en effet la résistance et le sacrifice. Un exemple à suivre pour tout croyant (p. 49). » Et Sfeir ajoute : « [...] c'est précisément autour de cette personnalité d'Ali et de celle de son fils Hussein que se construit le chiisme, dans une exaltation religieuse assez éloignée de l'orthodoxie sunnite (p. 57). »

Par la suite, les divergences entre les deux branches de l'Islam vont s'accroître. Antoine Sfeir résume admirablement bien cela. Disons pour l'essentiel que les chiites ont un clergé bien hiérarchisé et organisé; ils n'ont jamais cessé l'effort d'interprétation des écrits et le pouvoir du guide est temporaire et toujours soumis à un examen critique de la part de théologiens avertis (p. 84). Cette doctrine est basée sur l'idée du retour du Mahdi (le Messie). Les sunnites en revanche n'ont pas de clergé, ou alors très diffus. Il n'y a pas d'intermédiaire entre Dieu et les croyants. Chez eux, il y a l'idée d'achèvement, car cette doctrine se considère comme l'aboutissement du monothéisme et a cessé toute interprétation des écrits depuis la fin du XI^e siècle.

Le directeur des *Cahiers de l'Orient* fait ensuite une analyse géopolitique du chiisme actuel. Il se penche évidemment

essentiellement sur l'Iran à travers les quatre pôles du pouvoir iranien et la crainte que semble inspirer ce pays à une grande partie du monde. Les quatre pôles sont : le Guide, le président, le clergé et les Gardiens de la révolution (Pasdaran). À travers un corset islamique serré la société iranienne est secouée de l'intérieur par une multitude d'oppositions de tensions et d'intrigues qui mettent en présence un ou l'autre des quatre pouvoirs. L'analyse de Sfeir s'est arrêtée à la période Ahmadinejad. Il décrit de façon très dense toutes les tensions et tous les jeux de pouvoir qui ont secoué l'Iran durant ces dernières années. Là encore, c'est complexe, rien n'est vraiment tranché au couteau. S'il existe un consensus, c'est sur le nucléaire ; tout le monde pense que l'Iran devrait avoir droit au nucléaire (même les opposants de l'extérieur). Sfeir considère que l'antagonisme entre chiites et sunnites n'a pas changé. L'Iran s'oppose aux pays sunnites : Turquie, Arabie saoudite, Qatar. Elle a même très peur que les « hordes » de talibans afghans ou pakistanais traversent sa frontière ouest. Elle s'est cependant imposée comme acteur incontournable de tous les problèmes que connaît le Proche et Moyen-Orient. Mais elle est seule (hormis la Syrie de Bachir el Asad, son seul allié). C'est pourquoi il est important pour elle que ce régime survive. C'est en raison de cette solitude et de cette peur que l'auteur soutient qu'il ne faut pas avoir peur de l'Iran. Pour lui en effet, ce pays a amorcé son entrée dans la stratégie des États-Unis dans la région, aux côtés de la Turquie et d'Israël. Il prédit, et les événements actuels semblent lui donner raison, qu'après le départ d'Ahmadi-nejad nous assisterons à une ouverture vers les États-Unis. Simultanément nous assisterons aussi à une reconfiguration du Moyen-Orient influencée par la rivalité religieuse chiite-sunnite et dans laquelle des sociétés telles que l'Irak, la Syrie, la Libye, ces mosaïques de tribus et de religions, seront menacées d'éclatement. Quiconque suit l'actualité

de ces trois pays peut constater que ce processus est sérieusement en marche ; reste à savoir si c'est pour le meilleur ou pour le pire...

Daniel Gomez

Retraité, Sociologie, UQAM

MAUDE ROUX-PRATTE

Le Bien public (1909-1978). Un journal, une maison d'édition, une imprimerie, Septentrion, 2013, 328 pages

CLAUDE VILLENEUVE PRÉFACE DE FRÉDÉRIC BACK

Est-il trop tard? Le point sur les changements climatiques, Multimondes, 2013, 342 pages

SIMON TREMBLAY-PEPIN

Illusions. Petit manuel pour une critique des médias, LUX, 2013, 150 pages

MARCEL SAINT-PIERRE

Une abstention coupable, enjeux politiques du manifeste Refus global, M Éditeur, 2013, 128 pages

RALPH WALDO EMERSON. TRADUCTION DE PIERRE MONETTE

Le scholar américain, Tryptique, 2013, 210 pages

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Désobéissez !, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 180 pages

SÉBASTIEN DULUDE

Esthétique de la typographie. Roland Giguère, les éditions Erta et l'École des arts graphiques, Montréal, Nota Bene, 2013, 228 pages

ROBERT MAJOR

Parti pris. Idéologie et littérature, Nota Bene, 2013, 490 pages

MATHIEU BOCK-CÔTÉ

Exercices politiques, VLB, 2013, 379 pages

PATRICIA CLERMONT

De la mémoire au mémoriel. Maurice Richard et Janette Bertrand comme personnalités, publiques au Québec, Nota Bene, 2013, 204 pages

DENISE ROBILLARD

Monseigneur Joseph Charbonneau. Bouc émissaire d'une lutte de pouvoir, PUL, 2013, 526 pages

DALIE GIROUX, DIMITRIOS KARMIS (DIR.)

Ceci n'est pas une idée politique. Réflexions sur les approches à l'étude des idées politiques, PUL, 2013, 500 pages

RÉJEAN PELLETIER, MANON TREMBLAY

Le parlementarisme canadien. 5e édition revue et mise à jour, PUL, 2013, 598 pages

SYLVAIN RIVIÈRE

L'empire des Robin, Éditions Trois-Pistoles, 2013, 232 pages

JEAN DES GAGNIERS

William Hume Blake en Charlevoix, PUL, 2013, 192 pages

FRANÇOIS LEGAULT

Cap sur un Québec gagnant. Le projet Saint-Laurent, Boréal, 2013, 295 pages

STÉPHANE SAVARD

Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005, Septentrion, 2013, 452 pages

MARC SIMARD

Histoire du mouvement étudiant québécois 1956-2013. Des Trois Braves aux carrés rouges, PUL, 2013, 326 pages

GÉRALDINE MOSSIÈRE

Converties à l'islam, parcours de femmes au Québec et en France, PUM, 2013, 268 pages

MARC-ANDRÉ ROBERT

Dans la caméra de l'abbé Proulx, La société agricole et rurale de Duplessis, Septentrion, 2013, 234 pages

LUCIE JOUBERT ET ROBERT AIRD

Les cyniques. Le rire de la Révolution tranquille, Tryptique, 2013, 500 pages

VINCENT BILLARD

Geek Philosophie, PUL, Collection Quand la philo fait pop!, 2013, 212 pages

SIMON NADEAU

L'Autre modernité, Boréal, Collection Liberté grande, 2013, 240 pages

RENÉE LEGRIS

Le téléroman québécois 1953-2008, Septentrion, 2013, 440 pages

DIANE LAMOUREUX

Le trésor perdu de la politique. Espace public et engagement citoyen, Écosociété, 2013, 112 pages

JOËL DES ROSIERS

Métaspora, Tryptique, 2013, 320 pages

DANIEL BARIL, YVAN LAMONDE (DIR.)

Pour une reconnaissance de la laïcité au Québec. Enjeux philosophiques, politiques et juridiques, PUL, 2013, 174 pages

ROBERT RICHARD

Vers l'éblouissement. Essai sur l'oeuvre de Gilles Tremblay, Montréal, Nota Bene, Collection Nouveaux essais Spirale, 2013, 195 pages

FANNY BRITT

Les tranchées. Maternité, ambigüité et féminisme, en fragments, Atelier 10, 2013, 104 pages

JACQUES PELLETIER

Victor-Lévy Beaulieu. L'homme-écriture, Nota Bene, 2012, 408 pages

INDEX DES AUTEURS

2013

A

LUC ARCHAMBAULT

Nous sommes...

Janvier 54

B

ANDRÉ BARIL

Les cégeps et la société québécoise

Mai 13

GÉRARD BEAUDET

Réflexions en marge du début de la campagne
électorale montréalaise

Octobre 13

LOUISE BEAUDOIN

Les derniers défis dans notre route vers le pays

Mai 58

LUCILLE BEAUDRY

Présentation du jury pour le prix Richard-Arès 2012

Septembre 16

ÉRIC BÉDARD

Ce qu'ont en commun la droite libertarienne
et la gauche multiculturelle

Octobre 68

GASTON BERNIER

Péril en la demeure; regards d'un Américain
sur la langue française (CR)

Janvier 132

ANDRÉ BINETTE

La République québécoise. Hommages à
une idée suspecte (CR)

Février 120

PIERRE BLOUIN

Le Saint-Laurent: les conséquences non calculées
du risque pétrolier

Novembre-Décembre 134

MATHIEU BOCK-CÔTÉ

Le multiculturalisme de droit divin Octobre 52

RENÉ BOULANGER

Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France (CR) Février 127

NICOLAS BOURDON

Voyage en Mironie. Une vie littéraire avec
 Gaston Miron (CR) Mars-Avril 206
I feel fine Juin 19

Une idée de l'université. Propositions
 d'un professeur militant (CR) Mai 116

**CHARLES CASTONGUAY**

Le non-sens des villes à statut bilingue Mars-Avril 119
 Le français langue commune Mars-Avril 101

MARC CHEVRIER

Remerciement du lauréat du prix richard-Arès Septembre 21

PASCAL CHEVRETTE

Choisir le progrès national (CR) Juin 134

ÉDOUARD CLOUTIER

Octobre de force. Répression et état d'exception (CR) Septembre 132

FRANÇOIS CÔTÉ

Objection juridique à un argumentaire politique Novembre-Décembre 56

SIMON COUILLARD

La revendication « citoyenne » et la crise sociale :
 actualité et limite d'un modèle Janvier 26

Urbanité 2.0 : la citoyenneté et la nation
 à l'heure des médias sociaux Février 13

Notre conscience politique du centre à la périphérie Mai 63

CHARLES-PHILIPPE COURTOIS

La Conquête dans l'œil du conquérant (NC) Mai 104

BENOÎT COUTU

D'une crise à l'autre : considérations politiques
 sur la crise financière Juin 43

D**BERNARD DAGENAI**

Enbridge : lorsque le mensonge se drape de vertu Novembre-Décembre 94

PAUL DAOUST

Gardérons-nous longtemps la langue
de nos ancêtres ? Mars-Avril 91

Méchante langue. La légitimité linguistique
du français parlé au Québec (CR) Mars-Avril 209

GASTON DESCHÊNES

Remerciement du lauréat du prix André-Laurendeau 2012 Septembre 24

CATHERINE DORION

Le frissonnement Novembre-Décembre 15

PIERRE DUBUC

Le français langue commune Mars-Avril 101

GUY DURAND

Reconnaître qui nous sommes Mai 77

Pluralisme, laïcité, valeurs québécoises : Lexique et enjeux Septembre 49

F**ANDRÉE FERRETTI**

Où en est notre nation, 50 ans plus tard ? Mars-Avril 17

Allocution de la lauréate
du prix Rosaire-Morin 2013 Novembre-Décembre 12

Présentation de Jean Garon
au souper-conférence 2013 Novembre-Décembre 19

LUCIA FERRETTI

L'histoire nationale à l'école québécoise.
Regards sur deux siècles d'enseignement (CR) Mai 121

Langue et politique au Canada et au Québec.
Une synthèse historique (CR) Septembre 124

JACQUES FOURNIER

Détérioration des services d'hébergement pour
les aînés : pourquoi ? Janvier 58

Les trois fonctions du projet d'assurance
autonomie Novembre-Décembre 24

H**SAM HAROUN**

Pour une approche consensuelle des rapports
entre l'État et la religion
La croix et le lys

Octobre 24
Novembre-Décembre 72

G**ROMAIN GAUDREAU**

Art public et guerre de propagande :
le cas de Québec

Octobre 78

ANDRÉ GAULIN

De la hantise de l'anglais!

Novembre-Décembre 42

LOUIS GILL

L'austérité en question

Mai 18

DANIEL GOMEZ

L'Islam contre l'Islam. L'interminable guerre
des sunnites et des chiites (CR)

Novembre-Décembre 191

L**RENAUD LAPIERRE**

Économie et État. Vivement une politique
d'ensemble

Février 84

ROBERT LAPLANTE

Mettre fin à l'impunité
Nous avons mieux à faire
On ne fera pas le Québec français
sans faire l'indépendance
La réponse est dans l'audace
Une idée porteuse
Le déraillement du régime
La servitude et les valeurs
Ce peuple qui ne fut jamais souverain.

Janvier 4
Février 4
Mars-Avril 4
Mai 4
Juin 4
Septembre 4
Octobre 4

La tentation du suicide politique des Québécois

Octobre 130

Le statut de province est hautement toxique

Novembre-Décembre 4

Debout dans ses convictions

Novembre-Décembre 9

ROGER LAPOINTE

Parfaire le rapatriement

Septembre 58

ANDRÉ LAROCQUE

La démocratie au Québec: les partis contre les citoyens Janvier 92

CHRISTIAN LARSEN

Le jour où Félix Leclerc est devenu indépendantiste Février 28

MARC LAVIOLETTE

Le français langue commune Mars-Avril 101

RICHARD LECLERC

Regard sur une étape du développement
économique du Québec Février 32

M**GUILLAUME MAROIS**

La politique de sélection des immigrants
au Québec (NC) Janvier 120

Confusions et quiproquos d'un sociologue
sur le Québec (NC) Septembre 112

JACQUES MARTIN

Quelques éléments de réflexion en vue de la préparation
du Sommet sur l'enseignement supérieur Février 60

SIMON MARTIN

Musique et politique Mars-Avril 42

GASTON MIRON

Le bilingue de naissance Mars-Avril 77

DENIS MONIÈRE

Québec cherche Québécois pour relation à long terme:
comprendre les enjeux de l'immigration (CR) Mars-Avril 213

Pour tout vous dire (CR) Mai 126

Nationalisme et indépendantisme : de la convergence
à la contradiction Juin 31

Connaître l'histoire politique est indispensable
à l'action politique Septembre 29

Pour une laïcité cohérente et cohésive Novembre-Décembre 68

N**AGUSTÍ NICOLAU-COLL**

Les élections en Catalogne: une porte ouverte
sur l'indépendance? Janvier 13

LUC NOPPEN

Explorations autour du destin des églises du Québec Juin 54

P

ANTOINE PAGEAU ST-HILAIRE

Pourquoi lire Lionel Groulx ?

Janvier 84

DANIC PARENTEAULe néolibéralisme, l'altermondialisme
et la question nationale

Mars-Avril 50

Souveraineté populaire et souveraineté de l'État

Septembre 34

Laïcité républicaine et sécularisme libéral
au Québec

Octobre 30

ÉDITH PRÉSENT

Une étude de cas : l'église de Saint-Anicet

Juin 112

R

HUBERT RIOUX

Écosse. Les ressorts de l'indépendantisme

Septembre 78

GUILLAUME ROUSSEAU

Pour une économie démocratique (CR)

Mai 130

La communauté politique en question. Regards croisés
sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité
et le pouvoir (CR)

Novembre-Décembre 176

La Cour suprême n'aura pas toujours raison !

Novembre-Décembre 52

PAUL-ÉMILE ROY

Un combat qui n'est pas livré !

Janvier 76

S

PIERRE SERRÉ

Quelle communauté anglo-québécoise ?

Mars-Avril 125

Le paradoxe d'une société timide luttant
contre une minorité disparue

Juin 9

Des chefs forts ou une démocratie forte ?

Septembre 42

SIMON-PIERRE SAVARD-TREMBLAY

Les entreprises passerelles

Mai 34

Les souverainistes et la mondialisation :

l'enthousiasme internationaliste

Février 45

Des femmes au printemps (CR)

Janvier 128

Inclure. Quelle laïcité pour le Québec ? (CR)

Novembre-Décembre 182

PIERRE-PAUL SÉNÉCHAL

L'arnaque des minicentrales	Mars-Avril	25
Comment chanter un pays qu'on ne reconnaît plus ?	Janvier	36
Géopolitique canadienne du pétrole	Novembre-Décembre	103

T**DANIEL TURP**

Objection juridique à un argumentaire politique	Novembre-Décembre	56
---	-------------------	----

V**JACQUES VALLÉE**

Les derniers défis dans notre route vers le pays	Mai	58
--	-----	----

ÉRIC VILADRICH CASTELLANAS

Les élections en Catalogne : une porte ouverte sur l'indépendance ?	Janvier	13
---	---------	----



Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance-vie

ssjbm Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
819-375-4881 - 1-800-821-4881

Campagne de financement 2013

Chers amis indépendantistes,

Nous vivons une période floue où la mémoire de ce que nous sommes semble prendre des chemins de traverse.

Pour éviter que nos convictions et nos certitudes ne soient envahies par le doute, il faut maintenir la parole, continuer les débats et les analyses, se raccrocher fermement à la rigueur intellectuelle, à l'indépendance de l'esprit et à la liberté du cœur.

Depuis cent ans, *L'Action nationale* est ce phare dont la lumière récurrente rassure les voyageurs de l'histoire et les navigateurs du pays.

Ayons la sagesse de contribuer généreusement pour que *L'Action nationale* soit pérenne et qu'elle demeure sans attaches et sans dettes.

Rien n'est jamais acquis, ni la langue ni l'indépendance, mais tout est toujours possible tant que les femmes et les hommes se reconnaissent mutuellement une identité collective et une volonté citoyenne et démocratique. L'indépendance est une marche quotidienne et le pays se fait pas à pas, geste après geste.

Contribuons!



Pierre Curzi

Faire votre don à la boutique internet
de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca

Faire votre don au téléphone avec votre carte
de crédit VISA ou MASTERCARD
514-845-8533 ou sans frais 1-866-845-8533

Faire votre don par la poste (chèque ou carte de crédit)
L'Action nationale, 82 rue Sherbrooke Ouest, Montréal QC H2X 1X3

Prévenez le coût!



Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*);
L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit*);
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- par la boutique internet*
action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement contient le numéro SPC marchand de la Ligue d'action nationale et votre numéro d'abonné vous permettant ainsi de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés

a/s: Jacques Martin

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

(514) 845-8533 ou, sans frais, au 1-866-845-8533



Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Lucie Lafortune †
Patrick Allen †	Anna Lagacé-Normand †
François-Albert Angers †	Bernard Lamarre
Gaston-A. Archambault †	Bernard Landry
Robert Ascah	Denis Lazure †
Jean-Paul Auclair †	Richard Leclerc
Paul Banville	Laurent Mailhot
Jean-François Barbe	Clément Martel
François Beaudoin	Jacques-C. Martin
Gaston Beaudry †	Yvon Martineau
Dominique Bédard †	Roger Masson
Yvan Bédard	Daniel Miroux
Henri Blanc	Louis Morache
David Boardman	Rosaire Morin †
Antoinette Brassard	Reginald O'Donnell
Henri Brun	Arthur Prévost †
Jean-Paul Champagne	Ghislaine Raymond-Roy
Jean-Charles Claveau	René Ricard
Roch Cloutier	René Richard †
Robert Comeau	Dominique Richard †
Richard Côté	Jacques Rivest
Louis-J. Coulombe	Jean-Denis Robillard
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Paul-Émile Roy
Yves Duhaime	Michel Taillefer
Nicole Forest	Claudette Thériault
Léopold Gagnon	Serge Therrien
Henri-F. Gautrin †	Marcel Trottier †
Claude Ghanimé	Réal Trudel
Paul Grenier	Cécile Vanier †
Michel Grimard	André Verronneau
Yvon Groulx	Claude-P. Vigeant
Marcel Henry	Madeleine Voora
Henri Joli-Cœur	André Watier

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Patrick Sabourin

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Anne-Michele Meggs

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Mathieu Bock-Côté

Jean-Louis Bourque

Robert Comeau

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Catherine Dorion

Henri Laberge

Josée Lacourse

Gilles Lavoie

Tania Longpré

Danic Parenteau

Guillaume Rousseau

Michel Sarra-Bournet

Simon-Pierre Savard-Tremblay

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier,

Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Pierre de Bellefeuille,

Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque,

Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette,

Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin,

Gilles Rhéaume, Paul-Émile Roy

Tarifs 2013

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	80 \$ (70,22 \$ + taxes)	140 \$ (122,89 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	45 \$ (39,50 \$ + taxes)	80 \$ (70,22 \$ + taxes)
Institution	140 \$ (122,89 \$ + taxes)	235 \$ (206,28 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$

Version numérique

Abonnement PDF

48,28 \$ + taxes

55 \$

83,39 \$ + taxes

95 \$

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone : 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications—Enregistrement N° 09113